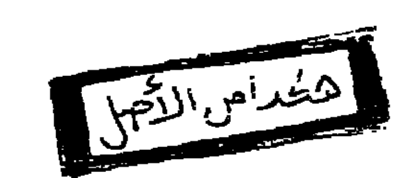


Radio-Télévision

Le Monde



★★

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14677 – 6 F – DIMANCHE 5 - LUNDI 6 AVRIL 1992 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Ramiz Alia, à son tour...

EN décidant de démissionner de ses fonctions de président de la République albanaise, M. Ramiz Alia tire, avec élégance, les conclusions qui s'imposaient des élections législatives du 22 mars et de la cuisante défaite de l'ex-Parti communiste. Comme un vrai démocrate, serait-on tenté d'écrire. Mais ce dernier réflexe vient bien tard pour blanchir un homme qui a été l'un des principaux complices d'une dictature de près d'un demi-siècle ayant laissé un pays exsangue.

Ramiz Alia va donc rejoindre au cimetière des éléphants du socialisme scientifique tous les autres dirigeants des anciens pays communistes, balayés par le vent de liberté qui s'était levé en Pologne, sans que pour une fois Moscou ne s'y oppose. Comme Ramiz Alia, tous avaient essayé, dans un premier temps, de s'opposer à la contestation naissante, puis, devant l'impossibilité d'endiguer la vague, de «surfer» sur elle.

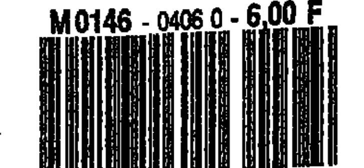
RIEN n'y a fait : de Varsovie à Sofia et de Budapest à Moscou, la transition douce vers un socialisme «à visage humain», espérée par ceux qui tentaient désespérément de sauvegarder leur pouvoir, aura totalement échoué. Pour plusieurs raisons : d'abord, et surtout, parce que les peuples des pays asservis n'ont pas voulu se contenter d'une liberté rationnée et d'une économie de marché édulcorée. Ensuite, parce que le communisme n'est pas réformable. Enfin, et le cas de Ramiz Alia est là pour le prouver, parce que les communistes eux-mêmes, et en premier lieu ceux qui ont exercé des fonctions importantes, ne sont pas, non plus, amendables.

Peut-être le mérite de ces ex-tyrans communistes ou de leurs éphémères successeurs «rénovateurs» aura-t-il été d'éviter que la transition se fasse dans le sang. Sauf en Roumanie, pays à tous égards atypique et où les néo-communistes de M. Ion Iliescu sont d'ailleurs restés au pouvoir, le passage à la démocratie s'est effectué sans violence majeure.

UNE question demeure pourtant : si ces anciens dictateurs n'ont pas fait donner les chars ou tirer la troupe, était-ce par volonté d'épargner des populations qui avaient déjà eu leur part de malheur, ou – comme en RDA, par exemple – parce qu'une lueur de sagesse leur a fait comprendre que leurs ordres ne seraient pas appliqués, que leurs armées ne les suivraient peut-être pas et qu'une répression n'aurait, de toute manière, pas pu empêcher le renouveau? Peut-être l'Histoire leur accordera-t-elle le bénéfice du doute. Que va devenir Ramiz Alia? Apparemment, les responsables du Parti démocratique, vainqueur des élections, n'ont pas l'intention de se lancer dans une chasse aux sorcières qui risquerait d'ailleurs de se retourner contre eux. Qui n'a pas, un tant soit peu, «collaboré» dans un pays où la pression du parti unique et de ses chiens de garde était si étouffante? Ramiz Alia vivra sans doute une retraite sereine – hantée, peut-être, par de mauvais rêves? – comme les autres dictateurs de la région qui, à l'exception d'Erich Honecker, toujours réfugié à l'ambassade du Chili à Moscou, n'ont guère été inquiétés. Le départ du président albanais clôt sans doute une des périodes les plus absurdes de l'histoire d'une partie de l'Europe. Une période sur laquelle il est pourtant difficile de tirer un trait. «Certes, disait le nouveau chef de l'Etat bulgare, Jelio Jelev, il faut tourner la page, mais, avant, il faut l'avoir lue.»

Lire page 3 l'article de JOSÉ-ALAIN FRALON

M 0146 - 0406 0 - 6,00 F



A la veille de la réunion du Congrès des députés de Russie

M. Eltsine s'efforce de désarmer ses adversaires conservateurs

A la veille de l'ouverture du Congrès des députés de Russie, convoqué pour le lundi 6 avril, le président Boris Eltsine a cherché à désarmer ses adversaires conservateurs en modifiant les attributions gouvernementales de ses collaborateurs les plus contestés : après MM. Chakhraï et Gaïdar, c'était vendredi au tour de M. Guennadi Bourboulis, le bras droit du président, de changer de portefeuille. M. Eltsine, qui est sur tous les fronts, a par ailleurs relancé le différend russo-ukrainien sur la flotte de la mer Noire par une mise en garde au président ukrainien, M. Kravtchouk.

Le va-et-vient de M. Bourboulis

MOSCOU

de notre correspondant

M. Boris Eltsine a trouvé un moyen original pour troubler les adversaires de tout poil qui fourbissent leurs armes à la veille du Congrès des députés de Russie : il déplace les cibles. Le mouvement a commencé au début de la semaine, lorsque Sergueï Chakhraï, vice-premier ministre chargé principalement des questions juridiques (et donc particulièrement dans la ligne de mire d'un Congrès appelé à voter une nouvelle Constitution), a annoncé sa démission. Jeudi, c'était Egor Gaïdar, symbole d'une réforme économique très contestée, qui était relevé de ses fonctions. Et vendredi 3 avril, troisième coup de gong, M. Guennadi Bourboulis, universellement décrit comme l'éminence grise sinon l'âme damnée du président, renonçait à son poste de premier vice-premier ministre.

Le champ de tir est donc bouleversé, mais la réalité? La démission de M. Chakhraï n'a toujours pas été officiellement entérinée, ce qui laisse tout loisir à l'intéressé pour revenir après le tir de barrage attendu des parlementaires. M. Gaïdar conserve son rôle de coordonnateur des réformes économiques et son titre de premier vice-premier ministre, d'autant plus éminent qu'il ne le partage désormais plus avec M. Bourboulis.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 3

Après la passation de pouvoirs entre Mme Cresson et M. Bérégovoy

L'opposition entend ne laisser aucun répit au gouvernement

Mme Edith Cresson a transmis officiellement ses pouvoirs, samedi 4 avril, à M. Bérégovoy, avant que ne soit rendue publique, en fin de matinée, la liste des quinze secrétaires d'Etat du gouvernement. Celle-ci ne comporte que trois nouveaux venus, tous trois socialistes : M. Martin Malvy pour les relations avec le Parlement, M. Jean Glavany pour l'enseignement technique et M. Charles Josselin pour la mer. La composition du gouvernement est sévèrement critiquée par l'opposition, qui a affirmé sa volonté de ne laisser aucun répit à M. Bérégovoy.

par Alain Rollat

Les Français ont une bonne opinion de M. Pierre Bérégovoy, si l'on en croit tous les sondages réalisés jusqu'à présent sur l'ancien ministre de l'économie et des finances, parce qu'ils le jugent compétent et sage. Devenu premier ministre sans s'être jamais départi de sa prudence d'artisan, M. Pierre Bérégovoy sait ce qu'il faut faire, ou plutôt ne pas faire, pour préserver ce capital de confiance. Il se montre économe de ses propos, depuis sa nomination à la tête du gouvernement, et il a raison. Tout le monde l'attend au premier tournant. Les premières réactions de l'opposition confirment qu'il ne peut espérer aucun répit sur sa droite, et cela ne saurait surprendre. Après la déroute des socialistes aux élections régionales et cantonales, il est clair que les autres partis feront tout pour les accabler davantage jusqu'aux prochaines élections législatives.

Lire la suite page 7

Lire aussi

Le grand reflux des boat-people

La plupart des émigrés vietnamiens qui végétaient dans des camps de la région vont être progressivement rapatriés

CAN-THO

de notre envoyé spécial

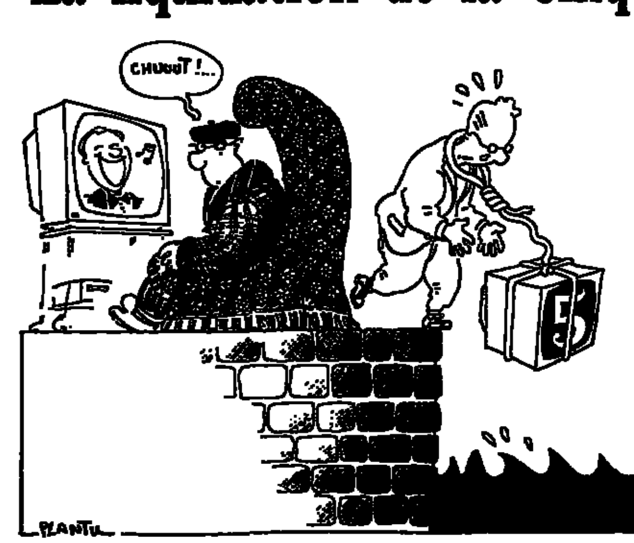
Mme Nguyen Thi Bong voulait, dit-elle, faire soigner à l'étranger son fils aîné, *«frappé de semi-paralysie chaque fois qu'il est victime d'un refroidissement»*. Son époux l'ayant quittée pour se remarier, elle a vendu sa maison et s'est enfuie en bateau en compagnie de ses deux enfants, d'un frère cadet et d'une nièce. Le groupe a échoué en Malaisie, dans le camp de réfugiés de Pulau-Bidong, en octobre 1989. Ils sont revenus au Vietnam le 4 novembre 1990, rapatriés par le HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. *«Après treize mois dans les camps de Malaisie,* dit Mme Bong, *ayant été classée immigrant économique, j'ai compris que je n'avais aucune chance d'être acceptée par un pays tiers et j'ai choisi de rentrer.»*

Mme Bong, qui affiche la quarantaine, a été recueillie par ses parents dont la modeste propriété se situe dans la verdure et au bord d'un cours d'eau dans un quartier résidentiel de Can-Tho, principale agglomération du delta du Mékong. Le cadre ne manque pas de charme. Le frère cadet de Mme Bong explique que le HCR leur a fourni, au départ, une somme de 500 dollars, soit 100 dollars par tête. En milieu d'après-midi, le fils aîné, aujourd'hui âgé de vingt ans, n'est pas encore rentré de *«son travail»*. Dans la cour, la jeune nièce, qui termine ses études secondaires, est toute contente de pratiquer l'anglais qu'elle a appris *«dans les camps»* où, apparemment, elle ne s'est pas déplue.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Lire la suite page 5

La liquidation de la Cinq



Lire les articles de MICHEL COLONNA D'ISTRIA Page 17

Cinéma : circuits en guerre

La distribution des films cherche les chemins de sa survie

par Jean-Michel Frodon

Grand branle-bas dans le landerneau cinématographique. Les libelles vengeurs affluent sur le bureau du ministre de la culture (et désormais de l'éducation nationale), envoyés par les producteurs, les réalisateurs, voire les réalisateurs-producteurs, sans oublier le secrétariat national du Parti socialiste qu'on aurait cru suffisamment occupé ailleurs.

Le motif de ce charivari? La distribution des films, secteur de l'industrie cinématographique depuis longtemps en difficulté, mais qui connaît actuellement une crise aiguë. Crise illustrée par un événement, l'échange d'actifs entre Gaumont et Pathé, et une série d'escarmouches, les obstacles à la diffusion de «petits» films ces dernières semaines : *Border Line, Nord, Au nom du père et du fils, l'Affût, Trust me*... sans parler de tous ceux, étrangers surtout, qui n'ont tout simplement plus droit de cité dans les salles.

Les distributeurs sont les «grossistes» du cinéma. Intermédiaires entre les producteurs et les exploitants, ils assurent la commercialisation des films, s'occupent de leur promotion et se chargent de la remontée des recettes vers les différents ayants-droits. La crise de la fréquentation les a tous fragilisés, et a rendu plus sensible l'inégalité entre eux.

Deux grandes sociétés, Gaumont et UGC (surnommées les majors) sont présentes sur l'ensemble du secteur : production, distribution, programmation et exploitation. Une troisième, Pathé, ne prend en charge que ces deux dernières fonctions.

Lire la suite page 15

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois...	460 F	572 F	790 F
6 mois...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______

Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

L'agonie de la Salonique juive

C'EST encore en semi-liberté malgré un an d'occupation allemande que les juifs de Salonique vont fêter le Pesah (la Pâque) en ce début d'avril 1942. Et leur grand rabbin, Tsevi Koretz, qui avait été arrêté par la Gestapo, vient d'être relâché.

Certes, dès l'entrée des troupes de Hitler dans la ville, le 9 avril 1941, les juifs avaient connu les humiliations et exactions du nazisme ordinaire, mais sans qu'aucune loi raciale ait été appliquée, et même sans campagne antisémite systématique. Aussi la communauté juive veut-elle encore croire que Salonique reste la « cité des miracles ».

« Cité des miracles », Salonique l'avait souvent été pendant plus de quatre siècles. Les ancêtres des juifs de 1942 s'étaient installés dans la ville après que les Rois catholiques, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, dont le mariage unifiera l'Espagne, les eurent sommés en 1492 de choisir entre le baptême ou l'expulsion. Des dizaines de milliers, parmi ces juifs enracinés en Espagne depuis un millénaire, préférèrent l'inconnu de l'exil à l'abjuration. Beaucoup partirent pour les possessions du sultan de Turquie, notamment la Grèce.

A Salonique, simple bourgade, les séfarades (Espagnols, en hébreu) affirmèrent leur prépondérance. Le pur castillan du quinzième s'imposa, la culture, les coutumes furent celles de l'Espagne. Rapidement, la ville devint la « Métropole d'Israël » du point de vue littéraire, scientifique, religieux, et aussi un centre industriel et le lien entre l'Empire ottoman et l'Europe occidentale.

Majoritaires à Salonique dès le milieu du seizième siècle, les séfarades le resteront jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, continuant par exemple à faire du samedi le jour férié pour tous. En 1900, ils représentaient encore la moitié des 170 000 habitants de la ville, leur communauté allait du grand financier au docker.

La population juive baissera graduellement, notamment à la suite de l'incendie catastrophique de 1917 qui laissa parmi elle plus de 50 000 sans-foyer. Les vagues d'émigration se succédèrent, souvent vers la France, après l'entrée des troupes grecques, en 1912, et l'hellénisation progressive qui vit se développer un antisémitisme inconnu jusqu'alors sous la domination turque. En 1940, les juifs n'étaient plus à Salonique que 50 000, le cinquième de la population de ce qui avait été durant quatre siècles, dans l'Empire ottoman, une véritable ville juive.

Mais la communauté séfarade conservait son conseil communal, son hôpital, ses temples, écoles, bibliothèques, imprimeries, œuvres d'assistance. Et elle gardait son espagnol archaïque, le *ladino*, ou judéo-espagnol, mêlé d'emprunts turcs, grecs, italiens sous l'influence d'un important groupe de juifs de Livourne, et français. A partir de 1873, l'Alliance israélite universelle, animée de Paris, avait créé des écoles grâce auxquelles le français était devenu la langue de culture de la communauté. Au point qu'à la presse en judéo-espagnol s'ajoutaient deux quotidiens en français, *le Progrès* et *l'Indépendant*.

Place de la Liberté...

11 juillet 1942. Soudain, le glas sonne pour l'antique communauté : ordre a été donné par les autorités d'occupation à tous les juifs de dix-huit à quarante-cinq ans de venir ce jour-là se faire inscrire pour des « travaux de nécessité militaire ». Où ? Sur la place de la Liberté... que des mitrailleuses entourent.

La place est noire de monde, dès 8 heures du matin, ce samedi 11 juillet. Sous un soleil déjà brûlant, des milliers d'hommes sont là, debout, en rangs serrés, sans bouger. Après des heures, immobiles en plein soleil, plusieurs tombent, que les coups de bottes ne suffiront pas à faire se relever. Ce seront les premiers morts, « de mort naturelle ».

Nouveau « rendez-vous » le surlendemain au même endroit. Cette fois, ils sont un millier à prendre le risque de ne pas y aller, comprenant qu'il s'agit là du premier pas vers l'abîme. Les autres vivront un calvaire ponctué de rémissions destinées à entretenir savamment le fol espoir du salut. Les adultes inscrits seront vite réduits à l'état de forçats. Les morts sont nombreux, le rendement insignifiant. Dans sa grande « bienveillance », le conseiller de l'administration militaire allemande, le Dr Merten, propose aux juifs de les exempter de travaux moyennant finances. La rançon est lourde, 2 milliards et demi de drachmes, l'équivalent de 250 000 francs-or, mais la communauté respire et s'active pour réunir cette somme.



MUSÉE JUIF D'ATHÈNES

La première rafle de juifs séfarades de Salonique par la Gestapo le 11 juillet 1942. Les captifs furent contraints d'exécuter des exercices humiliants devant Grecs et Allemands avant d'être dirigés vers les camps de concentration.

Sous prétexte d'urbanisme, des antisémites du cru obtiennent des Allemands la destruction du vaste cimetière juif, où vingt générations ont déposé leurs morts. Le Dr Merten, supplié à genoux, consent à ce que soient conservées les tombes postérieures au XVIIIe siècle. Mais les ennemis des juifs, se sachant protégés, n'en embauchent pas moins 500 ouvriers pour détruire la totalité des 300 000 tombes, dont les plus anciennes portent la date de 1493. Le cimetière dévasté devient une carrière pour la ville entière et la construction de la future université. Les Allemands utilisent les pierres pour l'édification d'une piscine, de latrines, d'égouts.

Voici qu'une commission ayant à sa tête les SS Wisliceny et Brünner (1) vient d'être dépêchée par Eichmann à Salonique pour y appliquer les lois raciales nazies : pour commencer, les juifs devront porter l'étoile jaune et s'entasser dans plusieurs ghettos. Fidèle à sa position depuis le début, le grand rabbin prêche résignation, obéissance, discipline pour ne pas s'exposer aux pires châtiments.

Le Dr Merten assure que les associations non juives de Salonique exigent le départ des juifs et que les Allemands sont bien obligés de céder à cette pression. Justement, trois cents wagons sont en gare. Que tous se préparent au départ, pour la Pologne. Déportation ? Le vilain mot ! Egal à lui-même, Koretz affirme : *« La grande communauté de Cracovie va vous recevoir et veillera à votre installation. Chacun de vous trouvera un emploi à son goût. »*

Le premier convoi, où 2800 déportés s'entassent à 80 par wagon à bestiaux scellé, part le 15 mars 1943. Les autres suivront à deux ou trois jours. Le dix-neuvième et dernier part le 10 août. 45 659 juifs avaient, sans coup férir, été déportés directement de Salonique à Birkenau, celui des quatre camps d'Auschwitz plus spécialement affecté aux exterminations (2).

95 % des juifs de Salonique s'étaient laissé emmener à l'abattoir avec une docilité que l'on ne peut expliquer que par la solidarité familiale, la volonté des jeunes de ne pas abandonner leurs parents, les assurances lénifiantes de Koretz, le dénuement, la terreur, l'exécution publique de quelques évadés. Seuls avaient échappé à la déportation les quelque 500 qui avaient réussi à rejoindre les maquis, et ceux qui avaient pu trouver refuge auprès des occupants italiens d'Athènes, étrangers à la haine raciale de leurs alliés hitlériens, et qui les sauvèrent à la barbe des nazis dont ils pouvaient pourtant redouter la fureur.

La capitale avait, comme partout, ses « collabos », mais les nombreux défenseurs grecs des juifs contraignirent le premier ministre à protester auprès de l'ambassadeur d'Allemagne. Il le fit avec une timidité que dénoncèrent l'archevêque orthodoxe d'Athènes et les présidents de vingt-neuf institutions et associations non juives. En vain.

Il y eut pourtant 520 « miraculés » : des juifs qui avaient la nationalité espagnole. Ils durent leur salut à un médecin de Madrid, le docteur Angel Pulido, sénateur, qui, au début du vingtième siècle, avait fait campagne pour que l'Espagne se souvienne des séfarades, ces « Espagnols sans patrie ». Son obstination aboutit en 1924 à un décret royal autorisant les séfarades à demander la naturalisation espagnole, sans toutefois qu'il soit question d'admettre leur immigration massive en Espagne ou d'abroger le décret d'expulsion de 1492.

Arrive le soulèvement franquiste (1936). Les séfarades de Grèce lui sont majoritairement hostiles. Si la propagande des ennemis de la République espagnole met dans le même sac, à la manière de l'allié nazi, « communistes, juifs et francs-maçons », aucune loi raciale n'est édictée : celle de 1492, jamais abrogée, suffit...

Pendant la deuxième guerre mondiale, Franco joue les équilibristes entre Hitler, qui le presse d'entrer en guerre à ses côtés mais dont la victoire lui paraît de plus en plus improbable, et les Anglo-Américains, dont son pays saigné à blanc par la guerre civile dépend pour sa survie. Prudence, donc. Ainsi, en 1940, lorsque le consul général d'Espagne à Paris, Bernardo Rolland, demande des instructions au sujet des biens des séfarades soumis aux mesures des Allemands et de Vichy, le ministre des affaires étrangères, Serrano Suner, lui impose une « attitude passive ».

Son successeur, Gomez Jordana, ne répond pas autrement à Romero Radigales, nouveau consul à Athènes, qui, dès son arrivée en avril 1943, exprime son désir de rapatrier 510 séfarades de Salonique dont les Allemands autorisent exceptionnellement le départ, au plus tard le 15 juin, du fait de leur nationalité espagnole, qui en fait les ressortissants d'un pays appartenant au même camp.

Le consul insiste, souligne l'urgence, trouve même un bateau de la Croix-Rouge grâce au chargé d'affaires suisse. Réponse de Jordana : *« Pas d'excès de zèle. »* Vidal, l'ambassadeur d'Espagne à Berlin (3), vient à la rescousse. On lui répond que jamais Madrid n'a envisagé le rapatriement d'un tel nombre de juifs. Le ministère allemand des affaires étrangères s'impatiente. A l'expiration du délai de grâce, reporté au 30 juin, les 510 seront envoyés en camp en Allemagne, puis, si Madrid tarde à se décider, à Auschwitz. Mais Jordana fait encore la fine bouche. C'est seulement le 28 juillet qu'il déclare : *« Sans la garantie qu'ils seront admis au Portugal ou en Amérique, nous ne pouvons affronter le grave problème de les avoir en Espagne. »*

Les 367 Juifs espagnols de Bergen-Belsen

Et ce qui devait arriver arrive : le 2 août, un premier groupe de 367 juifs espagnols est déporté au camp de concentration de Bergen-Belsen, dans le Hanovre. Cette fois Madrid se décide : le rapatriement est autorisé, en transit. On découvre même qu'il ne faut pas perdre de temps. Mais le train de déportation est déjà loin. Il ne reste plus à Jordana qu'à ordonner à Vidal de recommander pour les 367 un « bon traitement » à Bergen-Belsen et la visite de fonctionnaires de l'ambassade. Pour la visite, on imagine la réponse. Quant au traitement, il est « excellent », *dixit* Eichmann.

En fait, les détenus sont isolés du reste du camp : en cas de rapatriement, leur témoignage sur ce qui s'y passe pourrait être gênant. Nouveaux atermoiements de Madrid, nouvelle impatience des Allemands, qui croient utile de rappeler que Bergen-Belsen n'est pas un lieu idéal pour l'hiver.

Finalement, le 27 novembre, Franco précise ses conditions pour la venue des 367 de Bergen-Belsen en Espagne : il faudra qu'ils en repartent immédiatement ; l'organisation juive américaine Joint Distribution Committee qui les secourt devra prouver qu'elle possède leurs visas pour d'autres pays. Le 8 janvier 1944, Jordana ordonne à son ambassade à Berlin de préparer un premier départ, mais seulement de 50 personnes. Et là, c'est le monde à l'envers, les Allemands refusent de retarder la sortie des autres. Alors Vidal brusque les choses : il a sa liste de 365 noms (il y a eu deux morts), il les fait partir tous, en deux groupes.

Et c'est ainsi qu'en pleine guerre, 365 juifs quittent Bergen-Belsen en deux trains et arrivent à la frontière franco-espagnole les 10 et 13 février 1944.

Apprenant cette nouvelle incroyable, les juifs d'Athènes – qui est maintenant occupée par les Allemands après la chute de Mussolini – se croient eux aussi sauvés. Leur joie est de courte durée : plusieurs centaines d'entre eux sont arrêtés le 25 mars. Romero Radigales obtient des Allemands l'assurance que parmi eux 155 juifs espagnols de Salonique qui s'étaient réfugiés dans la capitale seront transportés eux aussi à la frontière franco-espagnole. En réalité, ils se retrouvent à Bergen-Belsen, moins malheureux toutefois que leurs compagnons non espagnols qui finiront, eux, à Auschwitz. Les 155 devront à leur tour être récupérés par Madrid, mais pas avant que les 365 aient quitté l'Espagne pour le Maroc.

Le débarquement allié du 6 juin 1944 en Normandie rendit évidemment impossible le transfert des 155 vers l'Espagne. Ils furent finalement embarqués avec les autres déportés dans un train errant à travers l'Allemagne et libérés par l'armée américaine le 13 avril 1945.

La communauté séfarade de Salonique ne compte plus aujourd'hui qu'un millier de personnes. Le SS Wisliceny a presque réussi son « chef-d'œuvre » : Salonique *« nettoyée des juifs » (judenrein)*.

JEAN HOUDART

(1) Brünner reviendra en France et dirigera le camp de Drancy.

(2) La population juive de Grèce à la veille de la guerre était de quelque 80 000 personnes. Les Allemands en ont déporté 57 500 ; il y a eu un peu moins de 2 000 rescapés. De leur côté, les Bulgares ont déporté 5 000 juifs des régions grecques qu'ils occupaient ; tous ont été exterminés.

(3) Le consul général à Athènes communiquait avec Madrid, *via* Berlin.

Bibliographie. – Michael Molho et Joseph Nehama, *In Memoriam*, Salonique, 1973 ; Antonio Marquina et Gloria Ines Ospina, *Espana y los judios en el siglo XX*, Espasa Calpe, Madrid, 1987 ; Haïm Vidal Sephiha, *l'Agonie des Judéo-Espagnols*, Editions Entente, Paris, 1991 (3e édition) ; Edgar Morin, *Vidal et les siens*, Seuil, Paris, 1989.

Italie : jeux de hasard à Palerme

La Sicile est le grenier à voix de la Démocratie chrétienne. Mais les élections générales des 5 et 6 avril s'annoncent indécises, et la mafia, comme toujours, joue dans les coulisses...

PALERME

de notre envoyée spéciale

Sur les murs de Palerme, déchirés par le vent, les faire-parts de décès affichés par la Démocratie chrétienne achèvent de devenir illisibles. Après la chasse à l'homme, la *chasse aux voix* : près de trois semaines après l'assassinat en pleine ville, le 12 mars, du député européen Salvo Lima, le « pro-consul » sicilien du président du Conseil, M. Giulio Andreotti, l'heure des comptes est venue avec la fin de la campagne électorale. A qui iront les cent mille à cent cinquante mille votes dont Lima, selon certaines estimations, détenait la clef ? Et combien en contrôle, elle-même, la mafia qui aurait signé cet assassinat dont les causes exactes et les implications appartiennent aux *« mystères siciliens »*, comme le dit M. Bettino Craxi ? Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si le secrétaire du Parti socialiste est venu tenir son meeting de clôture à Palerme, chef-lieu de la Sicile, capitale de la mafia, mais aussi dernier bastion de la coalition sortante : une Démocratie chrétienne omnipotente encore, mais fragilisée dans le nord par la déferlante des Ligues, et un PSI largement décrédibilisé qui espère reprendre souffle ici, quitte à mordre sur l'électorat de son partenaire. Arithmétique à la sicilienne, autre mystère.

L'« intouchable » et le « guépard »

Traditionnellement l'île est le grenier à voix de la Démocratie chrétienne : elle recueille 43 % de suffrages localement, 10 % net de son électorat national. Grâce à Lima, l'homme charnière, l'homme de certains équilibres qu'il valait mieux, disent ses adversaires, ne pas regarder de trop près, M. Giulio Andreotti avait réussi à implanter son propre courant. A qui profite sa mort ? et qui visait-on ? Palerme bruisse des spéculations les plus diverses. Ecoutons un expert et non des moindres, M. Giuseppe Ayala, aujourd'hui tête de liste d'un Parti républicain qui se repent de ses vieilles alliances gouvernementales et prône *« l'arrivée au pouvoir des gens honnêtes et des techniciens »*. Car M. Ayala, c'est surtout l'ancien procureur général du maxi-procès de 1987 qui aligna dans le tribunal-bunker de la prison de l'Ucciardone le gotha du crime organisé : *« Je trouve bien optimistes les explications du ministère de l'intérieur qui considère que l'assassinat de Lima est une réaction à l'intensification de la lutte contre la mafia. Celle-ci n'a jamais frappé que de manière* « préventive »*, comme le préfet Dalla Chiesa, tué en septembre 1982 au bout de cent jours* [de service] *avant même d'avoir mis en place son programme. Enfin deuxième règle, le « message » est toujours adressé à quelqu'un qui n'est pas sur l'île. »*

Voulait-on intimider le président du Conseil ? Le pouvoir tout entier ? Comme le dit encore le juge Ayala : *« En Sicile où le clientélisme fleurit sur l'état d'assistance chronique, la mafia est en train de changer et n'entend plus se laisser manipuler par la politique mais au contraire la manipuler. Jamais jusqu'ici, elle n'avait rompu la trêve des élections, c'est un signe très préoccupant. Lima a été le protagoniste et la victime de ce système. »*

Qui sera l'étoile montante de la politique sicilienne ? L'héritage de Lima, *« l'intouchable »* devant qui on se levait dans les bars, est à prendre. Les paris sont ouverts, les exégètes intarissables mais discrets. *« La DC, ici moins qu'ailleurs, a une idéologie, on vote par « appartenance »* dit l'un d'eux, *et le courant andréottien pourrait bien être sur le déclin. Au profit d'une certaine aile gauche de la DC »*. Celle de M. Sergio Mattarella, tête de liste pour la Chambre, et frère de Piersanti Mattarella, le président de la région assassiné il y a douze ans ? Ou plutôt celle de M. Calogero Mannino, ministre du Mezzogiorno et numéro deux du parti à Palerme, en quête d'une plus grande stature romaine ? A moins que ce vent électoral qui semble tourner, délaissant un peu une Démocratie chrétienne *trop divisée ne vienne cette fois* grossir d'une façon inespérée l'escarcelle du PSI ? On dit que le vieux Gunnella, *« le guépard »* de Sicile, poussé hors de son parti (le Parti républicain) en raison de ses *« mauvaises fréquentations »* « roule » ouvertement pour les socialistes, secrètement heureux peut-être, mais bien embarrassés par cet appui empoisonné. On dit aussi que dans les quartiers de Brancacci et de Ciaculli, les petits *« capi »* conseilleraient depuis peu de voter PSI. On dit, on dit... Jeux de hasard à la sicilienne, comme toujours, la mafia fournit le joker.

Crucifix et voitures blindées

Cette année, la « Rete » (le réseau) de M. Leoluca Orlando, l'ancien maire de la ville, a justement décidé de fausser le jeu : avec 26 % des suffrages aux régionales l'année dernière à Palerme, c'est déjà un partenaire avec qui il faut compter. Ancien membre de la Démocratie chrétienne, M. Orlando a quitté son parti et du même coup la mairie pour protester justement contre certains agissements des politiciens locaux. A présent, pour son mouvement, un seul programme : lutter contre *« la pieuvre »*. Une force, la jeunesse, catholique souvent et désireuse d'en finir avec ce mal qui depuis le début de l'année a fait cent morts dans l'île. Avec des endroits comme dit M. Giuseppe Ayala *« où l'Etat n'arrive toujours pas »*. A Porto-Empedocle près d'Agrigente, par exemple, et surtout à Gela, la ville far-west de la côte sud. Là encore, ce n'est pas un hasard si sur la liste le numéro deux, est un avocat, M. Alfredo Galasso, celui justement de la partie civile au maxi-procès. *« La mafia a tout gangréné ici. Les jeunes ne peuvent plus trouver un emploi, les vieux obtenir une retraite, les autres un contrat. Ce qui était du ressort du jeu abstrait de la politique est géré au quotidien par la mafia : c'est elle qui gère le marché du travail. L'Etat part en morceaux*, explique l'avocat. *Nous voulons reconstruire l'envie et le gout de faire de la politique... »*

La « Rete » tient meeting face à la prison, dans une maison religieuse. Fin de campagne à la sicilienne : climat lourd, salle comble, crucifix, gardes du corps et voitures blindées. Le visage épaissi par la fatigue, M. Léoluca Orlando, charismatique leader de la Rete, a fini de parler. *« Je n'ai pas peur : si nous gagnons, vous aurez enfin justice »*, lance-t-il une dernière fois à la foule qui s'écoule. Dans la bousculade du grand hall, le débat inévitable reprend. Parmi les orateurs, un autre candidat du mouvement, l'inspecteur Carmine Mancuso, un des as de l'anti-mafia, en disponibilité spéciale pour les élections où il se présente au Sénat. Carmine a perdu son père, le maréchal de police Lénin Mancuso, assassiné lui aussi par la « pieuvre » : *« La mafia ce n'est plus seulement un « capo »* [chef] *comme Michele Greco. C'est facile d'attraper un type comme ça. Le problème*, dit-il avec une colère désabusée, *c'est que, passé un certain niveau, on ne peut pas remonter plus haut. Le terrorisme était en dehors de l'Etat, la mafia, à présent a noyauté les institutions et les partis. Et là, comment s'y prendre ? »* Une conclusion que beaucoup semblent partager. *« Nous n'avons pas fini*, avait ironisé le juge Ayala, *d'exporter nos oranges, nos citrons et nos* « repentis » *vers les Etats-Unis... »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Russie : le va-et-vient de M. Bourboulis



Suite de la première page

Et M. Bourboulis reste pour sa part secrétaire d'Etat et en profite pour élargir des attributions déjà considérables : il est chargé de *« la mise au point et de la réalisation de la conception politique des réformes »*, des problèmes de *« politique intérieure et extérieure de la Fédération de Russie »*, des relations avec les partis et de *« la politique des cadres »*, délicieuse expression héritée des belles années du soviétisme. M. Bourboulis a lui-même expliqué qu'il était appelé à superviser les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur, mais aussi de la sécurité (au moment où le nouveau KGB russe semble en train de se refaire une santé) et de la défense, sans oublier les renseignements extérieurs. Qui dit mieux, pour un homme qui n'est plus au gouvernement, mais qui s'occuperait donc en gros de tout sauf *de l'économie*, restée l'apanage de M. Gaïdar ?

Jusqu'à présent, dans ce gouvernement dont le chef nominal est Boris Eltsine lui-même, l'ex-professeur de philosophie marxiste de Sverdlovsk donnait l'impression d'exercer les fonctions de premier ministre, et plus encore de « tête pensante ». Radical – c'est-à-dire résolument réformateur, – mais aussi très marqué par l'ancien système, notamment dans sa conception du rôle de la presse, il a selon toute apparence joué un rôle majeur dans le « complot » de Minsk qui, début décembre, a mis M. Gorbatchev devant le fait accompli de la dissolution *de facto* de l'URSS. Ne laissant personne douter de sa détermination et de l'étendue de ses pouvoirs, ce grand travailleur aux yeux perçants, à la voix aiguë et aux propos sentencieux, concentrait tout naturellement sur sa personne bien des inimitiés. L'écarter du gouvernement tout en confortant son rôle de secrétaire d'Etat peut donc passer pour une habile manœuvre, s'ajoutant aux précédentes. Mais n'est-ce pas prendre les députés pour plus naïfs qu'ils ne sont ?

Ces savants mouvements d'avant Congrès semblent en tout cas avoir été largement improvisés : *à en croire* M. Alexandre Chokhine, vice-premier ministre chargé du travail et de l'emploi, c'est lui qui aurait émis, jeudi matin, l'idée de permettre à M. Gaïdar de se dégager de ses obligations de ministre des finances, et, dès l'après-midi, le décret était signé par M. Eltsine...

Les préparatifs de ce Congrès, qui pourrait *en fin de compte* s'avérer moins redoutable qu'on ne fait semblant de le croire tant la confusion est générale, se sont poursuivis sur d'autres fronts. Ainsi, les retraites ont été sensiblement augmentées, passant de 342 à 800 roubles (le gouvernement proposait 650 roubles, le Parlement a, comme on pouvait s'y attendre, renchéri). Cela soulagera un peu la condition humiliante où se trouvent la plupart des retraités, en attendant que cette allocation de subsistance soit à son tour mangée par l'inflation. Vendredi, plusieurs milliers d'invalides ont manifesté à Moscou pour attirer l'attention du pouvoir sur leur sort.

La flotte de la mer Noire

On s'efforce donc d'apaiser un peu le mécontentement social, mais on n'oublie pas non plus de cultiver la fibre patriotique, autre moyen d'expression désormais classique d'une population frustrée. C'est en tout cas de cette manière que les *Izvestia* expliquent la vigoureuse déclaration de Boris Eltsine menaçant de faire passer *« sous juridiction russe »* la flotte de la mer Noire. Deux jours plus tôt, c'est le président ukrainien, Leonid Kravtchouk, qui avait lancé un appel aux marins et aux officiers de cette flotte et dénoncé les prétentions des *« amiraux »* et du commandement des forces ex-soviétiques. Entre-temps, l'amiral Tchernavine, qui est justement le commandant de l'ensemble de la flotte ex-soviétique, s'était rendu à Sebastopol, bientôt rejoint par le vice-président Alexandre Routskoï, toujours là lorsqu'il s'agit de défendre les couleurs de la Russie... Bref, on gratte la plaie, tout en affirmant de part et d'autre la nécessité absolue de négocier.

Préparatifs toujours, encore plus immédiats ceux-là : diverses manifestations étaient prévues pour dimanche à Moscou, les communistes abandonnant pour une fois la place du Manège aux chrétiens-démocrates qui appellent à se rassembler sur un thème familier : *« Non au démantèlement de l'armée, non au démantèlement du pays. »* Les communistes eux-mêmes se retrouveront autour de la statue de Maïakovski pour dénoncer le projet de *nouvelle Constitution*, et divers autres groupes comptent également se faire entendre. Tout cela ne serait que routine, si M. Boris Eltsine ne s'était lui aussi mis en tête de marquer ce dimanche d'avant Congrès par une vaste *« assemblée des citoyens »*, réunie dans un cinéma, et au cours de laquelle il devait prendre la parole. Sont invités, en plus des députés, les présidents de toutes les Républiques de Russie et aussi les délégués personnels de M. Eltsine dans les provinces, ainsi que les représentants de nombreux mouvements politiques. Le procédé est nouveau, mais l'idée est ancienne : il s'agit, comme le réclame depuis des mois M. Eltsine, de constituer le fondement d'un *« bloc »* de soutien au président. Un président qui en a certes besoin, mais ne sera personnellement guère menacé tant qu'il pourra continuer à donner l'impression de rester au-dessus de la mêlée générale.

JAN KRAUZE

□ **Nomination de deux premiers vice-ministres russes de la défense.** – Le président Eltsine a nommé par décret vendredi 3 avril deux premiers vice-ministres de la défense, le général Pavel Gratchev et un civil, M. Andreï Kokochine, membre de l'Académie des sciences. – *(Itar-Tass.)*

□ **UKRAINE : visite privée de M. Kravtchouk à Bonn.** – Le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, s'est entretenu vendredi 3 avril avec le chancelier allemand Helmut Kohl au cours d'une *« visite privée »* à Bonn. – *(Itar-Tass.)*

ALBANIE : après la victoire de l'opposition aux élections

Le président Ramiz Alia a annoncé sa démission

« J'ai décidé de présenter ma démission. Il y a un an, j'ai accepté cette fonction pour le bien de la patrie, l'unité de la nation et la consolidation de la démocratie. Ce sont les mêmes raisons qui me poussent aujourd'hui à abandonner ma charge », a déclaré, vendredi 3 avril, le président albanais, M. Ramiz Alia, au cours d'une émission spéciale de Radio-Tirana. Son parti, le Parti socialiste (ex-communiste), avait été largement battu aux élections du 22 mars. M. Sali Berisha, le leader de la principale force de l'opposition, le Parti démocratique, devrait, en toute logique, devenir le prochain président de la République. – (AFP.)

« Un communiste, tout simplement... »

« L'Albanie restera toujours forte et toujours rouge. » Le 15 avril 1985 – il y a un siècle ! – le nouveau leader albanais, M. Ramiz Alia, prononçait ces fortes paroles devant une foule proche de l'hystérie venue assister aux obsèques d'Enver Hodja, *« le dirigeant bien aimé et glorieux »*, qui avait dirigé l'Albanie depuis 1943. Le nouveau président promet de continuer la résistance de son prédécesseur face aux *« ennemis extérieurs et intérieurs, aux complots des révisionnistes titistes, aux pressions des krouchtchéviens, aux perfidies des révisionnistes chinois, aux instigateurs de la guerre froide, ainsi qu'à la trahison opportuniste au sein du mouvement communiste international »*. Bigre... Le vocabulaire, pour le moins, ne changeait pas.

Pourquoi aurait-il changé ? Le successeur d'Enver Hodja n'était-il pas le pur produit de l'appareil communiste albanais ? Né en 1925 dans le nord du pays, M. Ramiz Alia suitparfaitement le cursus de l'apparatchik modèle : secrétariat des Jeunesses communistes, colonel de l'Armée de libération (il a dix-neuf ans), membre du comité central, ministre de la culture, membre du bureau politique...

Cet homme sans charisme, qui était loin d'avoir la séduction ambiguë de son prédécesseur, est considéré comme l'idéologue en chef du parti. Tout naturellement, il est élu – à l'unanimité – président du Parti du travail, deux jours seulement après la disparition de son maître.

La crise des ambassades

Alors que le vent du changement commence à souffler sur l'Union soviétique et l'Europe de l'Est, l'Albanie reste immuable, ses dirigeants semblant investis de la tâche de veiller sur le dernier bastion du socialisme scientifique. En janvier 1990 – M. Gorbatchev est au pouvoir depuis déjà cinq ans et toutes les autres dictatures communistes européennes vacillent ou sont déja tombées, – M. Ramiz Alia jure ses grands dieux : *« Nous ne permettrons jamais l'affaiblissement de la propriété socialiste commune. »* Et puis, encore : *« Nous ne partagerons jamais le pouvoir avec d'autres forces antipopulaires* (...) *nous ne renoncerons jamais au rôle dirigeant de notre parti au nom d'un soi-disant pluralisme »*.

Pourtant, quelques signes – timides – d'« ouverture » se manifestent. Ainsi, en 1988, le régime « tolère » que les Albanais, coupés de toute influence extérieure, puissent capter les chaînes de télévision étrangères. Le 8 mai 1990, le premier ministre annonce que son pays souhaite participer aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Mais c'est la crise des ambassades, en juillet 1990, qui va porter les premiers coups au régime. Le monde découvre ces milliers de personnes, hâves et désespérées, se précipitant vers les ambassades étrangères de Tirana avec l'idée de quitter coûte que coûte leur pays. M. Ramiz Alia – réflexes obligent – dénonce *« les ingérences étrangères et l'action destructrice des forces antidémocratiques »*. 26 octobre 1990, nouvelle alerte : l'écrivain albanais Ismaïl Kadaré demande l'asile politique en France. *« Les promesses de démocratisation sont mortes »*, déclare-t-il. Pourtant, de nouvelles mesures de libéralisation sont prises, autorisant notamment la réouverture des lieux de culte.

Début novembre, les étudiants manifestent sur le campus de Tirana. Si M. Ramiz Alia accepte de rencontrer leurs représentants, il oppose une fin de non-recevoir à l'une de leurs principales revendications : l'instauration du multipartisme. Il tente bien de louvoyer en proposant le pluralisme... à l'intérieur du parti unique, mais les choses se *précipitent*, et le 13 décembre, après de nouvelles manifestations, il est obligé d'accepter la création d'un premier parti d'opposition en Albanie depuis 1943 : c'est le Parti démocratique, dirigé par l'homme qui, aujourd'hui, est en passe de lui succéder, le docteur Sali Berisha.

M. Ramiz Alia rate alors la chance historique d'être le moteur, ou du moins l'arbitre, de cette *transition démocratique. Si l'opposition*, dans un premier temps, accepte de lui voir jouer ce rôle, elle déchante vite : M. Ramiz Alia reste bien chef du Parti communiste. Aux élections de mars 1991, il est certes battu, dans sa propre circonscription de Tirana, mais son parti triomphe au plan national. M. Ramiz Alia va tenter alors de former un gouvernement de coalition. L'expérience est éphémère, les responsables du Parti démocratique estimant impossible la cohabitation avec les « socialistes ». Les élections du 22 mars dernier portent le coup de grâce à l'ancien dictateur : l'ex-Parti communiste, même rebaptisé, est en déroute. L'Albanie communiste a vécu, le « pays des aigles » sort de son grand hiver, meurtri par cinquante ans d'une des dictatures les plus extravagantes de l'Histoire.

Aujourd'hui, M. Ramiz Alia s'en va. Elégamment, certes . Mais l'Histoire retiendra d'abord qu'il aura été le complice, même passif, de l'emprisonnement de tout un peuple. Jugement, en forme d'épitaphe, d'Ismaïl Kadaré : *« Il aurait pu être un héros de l'Albanie, mais ce n'était pas un vrai homme d'Etat. Il a eu toutes les chances de pouvoir réformer le pays. Il ne l'a pas fait. Tout simplement, parce qu'il était, avant tout, un communiste. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

Nouvelles violations du cessez-le-feu

Les combats s'intensifient en Bosnie et en Croatie

Dix-neuf personnes au moins ont été tuées et plus de 40 ont été blessées dans de violents combats en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, vendredi 3 avril, à la veille de l'arrivée des premiers « casques bleus » de l'ONU. Des responsables de l'hôpital d'Osijek, dans le nord-est de la Croatie, ont déclaré que 12 personnes avaient trouvé la mort et que 28 avaient été blessées lors d'une attaque au cours de laquelle l'hôpital lui-même a été touché.

Selon la police de Valpovo, à 30 km à l'ouest, 5 personnes ont été tuées et 10 autres blessées lors d'une attaque séparée. La télévision de Belgrade a par ailleurs fait état de deux morts à la frontière avec la Bosnie. Des bombardements ont été signalés à Pakrac, à 80 km à l'est de Zagreb.

Ces violences surviennent à la veille de l'arrivée du premier contingent des 14 000 hommes de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), qui doivent tenter de mettre fin aux combats qui ont débuté après la déclaration d'indépendance de la Croatie, il y a neuf mois. Les 1200 soldats français qui devaient arriver, samedi, seront basés dans la capitale bosniaque, Sarajevo, mais le plan de l'ONU ne prévoit pas leur déploiement en Bosnie. Toutefois, les dirigeants ont réclamé une aide urgente des Nations unies pour ramener le calme et empêcher une guerre civile. Le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, a adressé une lettre au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour demander *« le déploiement urgent de militaires et d'observateurs de l'ONU dans les zones de crise »*, rapporte de Belgrade l'agence de presse Tanjug.

La télévision de Belgrade a déclaré que deux personnes avaient été tuées vendredi dans la ville de Bosanski Brod – où l'on a compté 30 morts la semaine dernière. Selon la radio croate, la raffinerie de pétrole locale a pris feu, vendredi soir, lors d'une attaque d'artillerie.

Des médias locaux ont fait état de nombreux autres morts en Bosnie, mais il n'y a pas eu de confirmation officielle. La télévision de Belgrade rapporte par ailleurs des accrochages sporadiques dans la soirée dans la ville bosniaque de Bijeljina. Celle-ci serait sous contrôle *« de volontaires serbes et des forces locales »*, selon Tanjug.

Les dirigeants politiques et militaires bosniaques ont tenu une réunion d'urgence à Sarajevo et ont lancé un appel au calme. De son côté, la présidence yougoslave – réduite à la Serbie et à ses alliés – a également appelé à la retenue, tout en attribuant la responsabilité des tueries aux Croates. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS : la primaire démocrate de New-York

M. Bill Clinton et M. Jerry Brown se disputent les électorats juif et noir

Des primaires républicaines et démocrates ont lieu le mardi 7 avril dans le Wisconsin et l'Etat de New-York. La surprise pourrait venir de M. Jerry Brown. L'ancien gouverneur de Californie pourrait mettre en difficulté M. Bill Clinton, jusqu'ici favori du camp démocrate dans la course à la Maison Blanche.

WASHINGTON

de notre correspondant

C'est une bataille bien new-yorkaise : à l'approche des primaires du mardi 7 avril, les deux candidats à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de novembre, MM. Bill Clinton et Jerry Brown, se disputent les faveurs des électorats juif et noir des bords de l'Hudson. Avec un résultat pour le moins inattendu : une critique commune de la politique du président George Bush au Proche-Orient.

A plusieurs reprises, devant les représentants des communautés juives de New-York, un des bastions traditionnels de l'électorat démocrate, M. Clinton a dénoncé le comportement de l'administration Bush envers Israël. Dans la critique, le gouverneur de l'Arkansas est allé plus loin que la plupart des autres dirigeants du Parti démocrate. Il n'a pas hésité à déclarer que les prises de position de M. Bush et de son secrétaire d'Etat, M. James Baker, dans l'affaire des garanties bancaires et des colonies de peuplement, *«avaient érodé* [aux Etats-Unis] *le tabou de l'antisémitisme»*. Le chef de file des démocrates dans la course à la présidence a rejeté le *«lien»* établi par l'administration entre l'attribution d'une nouvelle aide américaine à Israël et l'arrêt de la colonisation des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement américain se refuse à accorder sa garantie à des prêts bancaires – d'un montant de 10 milliards de dollars – que l'Etat hébreu veut contracter pour accueillir la vague d'immigrants venus de l'ex-URSS. MM. Bush et Baker ont assuré qu'ils n'y consentiraient qu'à la condition qu'Israël gèle la colonisation dans les territoires – ce à quoi le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, se refuse catégoriquement. Qu'il s'agisse de ceux qui se sont déjà retirés, comme MM. Tom Harkin et Paul Tsongas, ou de MM. Clinton et Brown, toujours dans la course, tous les postulants démocrates à l'investiture ont affirmé qu'ils accorderaient sans condition la garantie qu'Israël sollicite, quitte à devoir fermer les yeux sur la poursuite des implantations en Cisjordanie et à Gaza.

En politique étrangère, c'est le seul point sur lequel les options défendues par M. Clinton diffèrent sensiblement de celles de l'administration républicaine. M. Clinton n'a pas expliqué comment il maintiendrait à la table de négociation des Palestiniens qui n'entendent plus y siéger si les Etats-Unis devaient apporter leur aide financière à la colonisation.

Prudent œcuménisme

Répondant au gouverneur de l'Arkansas, M. Baker, ton plus irrité qu'à l'accoutumée, a observé cette semaine : *«Rien ne nous est plus répugnant, à moi comme au président Bush, que l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme ou toute autre forme de fanatisme.»* Il y a quelques semaines, l'ancien maire de New York, M. Ed Koch, avait, dans sa chronique du *New-York Post*, accusé M. Baker d'avoir, lors d'une réunion à la Maison Blanche, rejeté avec grossièreté les critiques qui lui étaient adressées par les communautés juives : *«Qu'ils aillent se faire f..., ils ne votent pas pour nous»*, aurait dit le secrétaire d'Etat. M. Baker a constamment démenti avoir tenu de pareils propos.

Talonnant M. Clinton dans les sondages, l'ancien gouverneur de Californie, M. Jerry Brown, a concentré ses efforts sur les Noirs, qui représentent un électeur démocrate sur quatre à New-York. Il bénéficie du soutien d'une des personnalités les plus influentes de la communauté noire, le pasteur Jesse Jackson. Tout en assurant qu'aucun des postulants démocrates n'a sa préférence, M. Jackson n'en est pas moins très fréquemment aux côtés de M. Brown, lequel a présenté ouvertement le pasteur noir comme son candidat à la vice-présidence. Mal en a pris à l'ancien gouverneur de Californie : il s'est attiré les foudres d'une partie des juifs new-yorkais qui reprochent à M. Jackson d'avoir eu à leur égard des propos insultants lors de la campagne de 1988 et de défendre une politique anti-israélienne.

M. Brown, qui sollicite aussi les suffrages de la communauté juive, s'est réfugié dans un prudent œcuménisme : *«Si nous ne pouvons réconcilier les noirs, les juifs et les non juifs, alors nous allons nous entre-déchirer.»* Même un fervent adepte du yoga, comme l'est M. Brown, peut avoir des difficultés à captiver simultanément à New-York deux des bastions de l'électorat démocrate.

ALAIN FRACHON

CUBA

M. Fidel Castro et le «scandale» de TV Marti

M. Fidel Castro a déclaré, vendredi 3 avril, que l'augmentation du nombre d'heures de diffusion de TV Marti, la chaîne d'information anticastriste en espagnol basée à Washington, était *«scandaleuse»*. Selon le Lider maximo, il s'agit d'*«un acte extrêmement agressif et perfide qui nous oblige à utiliser notre précieux carburant pendant toutes ces heures»*. Les émissions de TV Marti sont, en effet, brouillées à Cuba par des signaux produits par un appareil de conception soviétique fonctionnant au fuel.

Le fonctionnement de TV Marti est payé par le contribuable américain en vertu d'une loi du Congrès. M. Castro estime que la chaîne est *«une station subversive créée et financée par le gouvernement américain»* et a manifesté sa colère après que TV Marti eut pour la première fois, mercredi et jeudi, émis dans l'après-midi.

□ **VENEZUELA : 42 militaires putschistes mis en liberté.** – Quelque quarante-deux officiers et sous-officiers, arrêtés après le coup d'Etat manqué du 4 février, ont été mis en liberté vendredi 3 avril, à la suite d'une intervention du président Carlos Andres Perez, a-t-on appris à Caracas. Restent détenus quarante-sept militaires, parmi lesquels les principaux dirigeants du Mouvement bolivarien révolutionnaire, de tendance nationaliste de gauche. Les militaires libérés devront se soumettre à un cours de «réadaptation psychologique» avant de poursuivre leur carrière au sein de l'armée. – *(AFP.)*

HAÏTI : en visite privée à Paris

Le Père Aristide a été reçu par M. Mitterrand

Le président haïtien en exil, le Père Jean-Bertrand Aristide, a eu, vendredi 3 avril, un entretien d'une demi-heure avec M. François Mitterrand. Le président de la République a promis à son hôte de reprendre contact avec les Nations unies, les Etats-Unis et le Venezuela, afin de relancer les efforts visant à permettre le retour de la démocratie en Haïti ainsi que celui du président élu. M. Mitterrand a affirmé au Père Aristide que le soutien de la France lui demeurait acquis.

Ce dernier s'est prononcé pour le maintien des pressions internationales sur son pays. *«Plus la communauté internationale exerce de pressions sur ceux qui s'opposent au retour de la démocratie, plus la date du retour se rapproche»*, a-t-il dit. Le Père Aristide a également été reçu par M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, et M. Marcel Debarge, ministre délégué chargé de la coopération et du développement, dont c'était le premier rendez-vous officiel dans ses nouvelles fonctions. Le Père Aristide effectue une visite privée d'une semaine en France, et réside habituellement à Caracas, au Venezuela, où il s'est exilé depuis le coup d'Etat militaire du 30 septembre dernier.

LOIN DES CAPITALES

Les croupiers Pequots du «Bois-aux-Renards»

LEDYARD (CONNECTICUT)

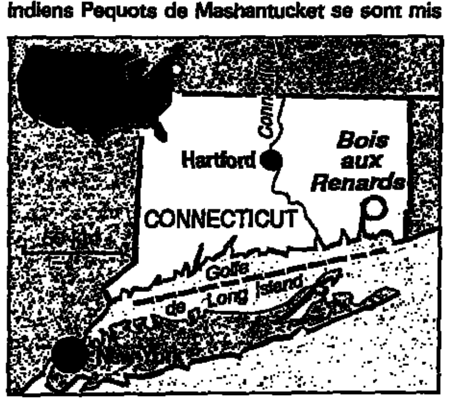
de notre envoyé spécial

«BIENVENUE à Foxwoods ! La nation indienne des Pequots de Mashantucket est fière de vous accueillir sur son territoire.» Depuis son inauguration le 15 février, bénie par le sorcier de la tribu, connu sous le nom de Lente Tortue, le casino du «Bois-aux-Renards» ne désemplit pas. Chaque jour, douze mille à quinze mille joueurs de poker, de blackjack, de roulette, de baccarat ou de *pai gow*, un jeu de dominos très prisé des Asiatiques, répondent à l'invite et vont garer leur véhicule arborant une plaque minéralogique de Nouvelle-Angleterre devant le premier établissement de la Côte est des Etats-Unis à avoir été créé sur une réserve d'indiens.

A l'instar des Séminoles de Floride ou de certaines tribus du Wisconsin, les indiens Pequots de *«la terre la plus plantée d'arbres»*, ou *«Mashantucket»* ainsi que leurs ancêtres appelaient cette région en langue algonquine, avaient ouvert en 1986 un jeu de bingo à Foxwoods. Celui-ci reçoit actuellement cinq cent mille joueurs par an, mais le conseil de tribu voulait aller plus loin qu'une simple loterie et s'était prononcé pour la création d'un véritable casino dans cette réserve créée par le gouvernement fédéral pour abriter les descendants des derniers Indiens à avoir pu échapper aux épidémies, puis aux massacres perpétrés par les colons britanniques lors de la sanglante guerre des Pequots, en 1637.

Pour avoir une idée de l'intérêt mais aussi des dangers d'une opération qui allait, à la fois, bouleverser la vie locale et fournir d'importants revenus aux quelque deux cent cinquante membres de sa petite communauté, le chef de tribu s'est rendu dans de nombreux casinos aux Etats-Unis, rapporte M. Terry Bell, son porte-parole. Ce chef indien a visité naturellement les installations de Las Vegas (Nevada) et d'Atlantic-City (New-Jersey), mais aussi les premiers établissements de jeux installés dans certaines réserves indiennes de Californie ou du Colorado.

La principale difficulté a été surtout de passer outre l'opposition du gouverneur de l'Etat du Connecticut, M. Lowell Wiecker, et de gagner la longue bataille de procédure engagée dès mars 1989 auprès des autorités locales, puis de Washington, pour obtenir l'application de l'Indian Gaming Regulatory Act, voté quelques mois plus tôt par le Congrès et qui autorise certaines activités de jeux dans les réserves, pour peu qu'elles soient conformes aux règles instituées dans chacun des Etats où s'exerce cette activité. La Cour suprême des Etats-Unis a finalement donné son feu vert en avril 1991, et les indiens Pequots de Mashantucket se sont mis



en quête des 60 millions de dollars nécessaires pour agrandir le Bingo Hall et installer des tables de jeu, les machines à sous restant interdites conformément à la loi du Connecticut.

Plus de deux mille employés

Une centaine de banques américaines ayant été pressenties en vain, c'est finalement un groupe familial de Malaisie qui a accepté de prendre le risque financier et de payer les deux mille trois cent cinquante employés, dont une soixantaine seulement appartiennent à la tribu, les autres provenant des villes et villages alentour, frappés par la récession, la majorité des croupiers ayant fait leurs classes à Atlantic-City. *«Nous prévoyons d'embaucher deux cents personnes de plus au cours des prochaines semaines et autant par la suite»*, assure M. John Glassey, le directeur de la communication de Foxwoods, le nom du lieu-dit transformé en raison sociale d'une entreprise chargée non seulement d'exploiter le casino mais aussi d'envisager dès à présent la construction de deux hôtels sur la réserve des indiens Pequots.

Le très ancien «Peuple des renards» a-t-il déjà joué son âme à la roulette, sacrifiant son identité au dieu dollar et à la *middle-class* tentée par ses tapis verts ? Dans un premier temps, la tribu s'est efforcée de limiter les dégâts. D'une sobriété extrême, le casino n'a rien du clinquant, des faux ors et des néons multicolores de Las Vegas et d'Atlantic-City. Le vert et le blanc, couleurs fétiches des Pequots, sont les seules utilisées à l'intérieur du bâtiment, privé des incessantes sonneries des *slot machines*. De vastes baies vitrées – un sacrilège dans un établissement de jeu – s'ouvrent sur les 1 800 acres de la réserve sur laquelle devrait être édifié bientôt un centre consacré à l'histoire de la tribu, le Native American Living Museum.

De même, ainsi que l'atteste le Gaming Department de Hartford, chargé des activités de jeu dans le Connecticut, cet Etat ne prélèvera aucun revenu sur les recettes du casino, hormis les taxes sur les ventes d'alcools et de produits vendus à la boutique de souvenirs. Les quelque 80 millions de dollars de recettes brutes annuelles tomberont tout droit dans les caisses de la tribu, qui a déjà prévu de les investir dans le logement, l'éducation et la santé de ses habitants. Un moyen de recouvrer une relative indépendance financière et de ne plus avoir à compter sur les seuls subsides versés par le département fédéral des affaires indiennes aux 1,8 million d'Indiens vivant actuellement aux Etats-Unis. Dont la moitié restent parqués dans des réserves trop souvent synonymes de pauvreté, d'alcoolisme et de chômage endémique.

SERGE MARTI

PROCHE-ORIENT

LIBYE

Le colonel Kadhafi «rejette» la résolution du Conseil de sécurité prévoyant des sanctions

Le colonel Mouammar Kadhafi a déclaré, samedi 4 avril, qu'il *«rejetait»* la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU prévoyant des sanctions contre la Libye. *«La résolution 748 est sans fondement, et pour cela je la rejette»*, a dit le chef de l'Etat libyen, ajoutant que ce texte *«ne peut pas être appliqué et est nul et non avenu»*.

Vendredi, au lendemain de manifestations hostiles contre plusieurs ambassades à Tripoli, les Libyens avaient laissé entendre que les pays occidentaux devaient s'attendre à des représailles s'ils imposent les sanctions votées par le Conseil de sécurité. Diverses réactions ont paru témoigner d'une volonté en haut lieu de brandir des menaces.

L'imam de Tripoli, dans un sermon retransmis vendredi en direct à la télévision, a averti que la vie des diplomates dont les pays ont voté les sanctions était en danger. *«Nous demandons la fermeture des ambassades* [de ces pays], *la nationalisation de leurs sociétés et l'évacuation des ressortissants de ces Etats»*, a-t-il dit. Un responsable libyen a souligné qu'il ne fallait pas assimiler ces déclarations à la politique officielle de Tripoli. Des diplomates en poste à Tripoli rapportent pour leur part qu'il n'y a encore aucun plan d'évacuation immédiat des ressortissants étrangers.

Dans une note remise jeudi soir aux diplomates, reçus par le numéro deux du ministère des affaires étrangères, la Libye déclare que *«les intérêts des pays qui ont voté pour les sanctions souffriront»*. *«Ce qui se produira à cause des sanctions déstabilisera une région où domine un fort sentiment religieux»*, ajoute la note, citée par un ambassadeur européen. Elle craint, en outre, qu'une campagne anti-libyenne en Occident se transformerait forcément en croisade chrétienne contre les musulmans.

Certains diplomates dans la région soulignent que le colonel Kadhafi considère sans doute cette préventive offensive comme sa seule chance de survie politique. Le numéro un libyen, notent-ils, a tout à perdre en livrant ses agents recherchés par Londres et Washington dans l'affaire de Lockerbie. *«Ils viennent des services secrets. C'est d'eux qu'il dépend. Les livrer serait une sorte de suicide»*, a déclaré un diplomate.

Le calme régnait vendredi à Tripoli où les autorités ont renforcé les mesures de sécurité. Des soldats ont été postés devant les ambassades de France, d'Autriche, de Russie, du Venezuela et de Belgique. Le trafic a été interdit dans les rues voisines. – *(Reuter).*

SYRIE

Washington «préoccupé» par la condamnation de défenseurs des droits de l'homme

Mme Margaret Tutwiler, porte-parole du département d'Etat, a déclaré, vendredi 3 avril, que les Etats-Unis étaient *«préoccupés»* par la condamnation en Syrie de défenseurs des droits de l'homme à des peines de plusieurs années de prison.

D'après le Comité des avocats pour les droits de l'homme, basé à New-York, quatorze personnes ont été condamnées à des peines de trois à dix ans de prison lors de procès qui se sont déroulés du 29 février au 7 mars, *«en violation de plusieurs conventions internationales»*. Elles avaient été arrêtées après la distribution, le 10 décembre dernier, d'un tract du Comité pour la défense des libertés démocratiques qui mettait en doute l'*«honnêteté»* de la consultation populaire du 2 décembre qui a reconduit, par 99,98 % des voix, M. Hafez El Assad à la présidence, pour un quatrième mandat de sept ans. – *(AFP.)*

□ **Décès d'un dirigeant palestinien pro-syrien.** – Abdel Mohsen Abou Mayzar est décédé, vendredi 3 avril à Damas, victime d'une crise cardiaque. Il était membre du commandement du Front du salut national palestinien (FSNP), qui regroupe quatre factions pro-syriennes, hostiles à la politique du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Ancien porte-parole de la centrale palestinienne, il fut député au Conseil national palestinien (CNP, parlement) et du Comité exécutif de l'OLP au cours des années 1970 et jusqu'à 1987. – *(AFP.)*

□ **Le Conseil de sécurité appelle à la «modération» dans la bande de Gaza.** – Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné, samedi 4 avril, les violents incidents survenus mercredi à Rafah, dans la bande de Gaza, et qui ont fait au moins quatre morts et plusieurs dizaines de blessés palestiniens. Dans une déclaration lue au nom des quinze membres du Conseil, celui-ci demande *«un maximum de modération pour mettre fin à la violence»*, rappelant à Israël ses obligations vis-à-vis de la quatrième convention de Genève, relative à la protection des populations civiles dans les territoires occupés militairement. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

M. Mandela souhaite une «force de contrôle internationale»

Le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a réclamé, vendredi 3 avril, la constitution d'une *«force de contrôle indépendante internationale»* pour mettre fin à la violence qui ravage les ghettos noirs d'Afrique du Sud.

A l'occasion d'une visite à Alexandra, un faubourg de Johannesburg où onze personnes ont été tuées depuis mardi lors d'affrontements entre groupes noirs rivaux, le dirigeant de l'ANC a déclaré que la mise sur pied d'une telle force était le seul moyen de restaurer la paix, face à l'inaction de la police. M. Mandela a précisé qu'il ferait appel à l'Organisation de l'unité africaine et aux Nations unies.

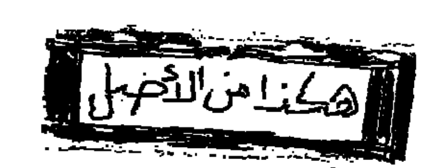
D'autre part, selon le quotidien tanzanien *Uhuru*, l'ANC a demandé au gouvernement tanzanien de l'aider à convertir sa branche armée en armée conventionnelle. *«Nous avons déjà entraîné, dans le passé, des guérilleros de l'ANC. Il n'y a donc rien de nouveau»*, a expliqué un porte-parole du ministère tanzanien de la défense cité par le quotidien. – *(AFP, Reuter.)*

BIRMANIE

L'ONU demande une aide pour les Rohingyas réfugiés au Bangladesh

Le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des questions humanitaires, M. Jan Eliasson, s'est rendu vendredi 3 avril dans la province d'Arakan, dans l'ouest de la Birmanie. M. Jan Eliasson entendait vérifier les dénonciations d'atrocités commises par les forces armées de Rangoun, qui expliqueraient l'exode de plus de 200 00 musulmans rohingyas dans le pays voisin.

Cette communauté serait persécutée par le régime militaire birman afin de libérer des terres pour des ruraux appartenant à la majorité bouddhiste. Sans attendre la fin de son enquête, M. Eliasson a lancé un appel à l'aide de la communauté internationale. L'émissaire des Nations unies venait de visiter douze camps accueillant des Rohingyas au Bangladesh. Il a indiqué que sa priorité était d'assurer *«le retour volontaire et en sécurité»* des réfugiés dans leur pays. – *(AFP.)*



ASIE

CHINE : après la victoire symbolique de M. Deng Xiaoping

Les conservateurs n'ont pas baissé les bras

La victoire symbolique remportée par M. Deng Xiaoping lors de la session annuelle du Parlement chinois, qui s'est achevée le vendredi 3 avril, a été contestée, le lendemain, dans *le Quotidien du peuple*, par une attaque des conservateurs contre les priorités idéologiques du patriarche.

PÉKIN

de notre correspondant

Après le succès des réformistes au terme de deux semaines de débats parlementaires révélateurs des dissensions de la direction, la guerre des clans manipulés de la coulisse par les gérontes a rebondi dans les heures suivant la clôture de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire (ANP). Le plus autorisé des journaux de la presse officielle, *le Quotidien du peuple*, organe du Parti communiste, s'est livré, dans un éditorial, samedi 4 avril, à un geste de défi envers M. Deng Xiaoping.

Feignant de prêter allégeance aux vues du patriarche sur l'urgence des réformes, le journal, tenu par les conservateurs, a omis d'appeler l'appareil à se garder des déviations *«de droite, mais surtout de gauche»* – une injonction qui venait pourtant d'être ajoutée par le Parlement dans le rapport du premier ministre. M. Li Peng avait été critiqué tout au long de la session de l'ANP, ouverte le 20 mars, pour avoir «oublié» cette formulation dans sa version initiale.

La logique politique chinoise aurait impérativement voulu que l'éditorial du *Quotidien du peuple* reprît à son compte ce mot d'ordre, qualifié de *«crucial»*, d'autant qu'il correspond aux instructions du bureau politique du parti. Au lieu de quoi, l'organe du PC met en exergue, parmi les réalisations récentes, la campagne contre *«le libéralisme bourgeois»* – ce qui se comprend comme une critique implicite de M. Deng, rendu coupable de l'occidentalisation résultant de ses initiatives. Par contraste, *le Quotidien de la jeunesse* faisait de la vigilance contre le *«gauchisme»* un de ses titres de commentaires.

Les résultats de la session ont pourtant traduit un progrès des partisans de l'accélération des réformes regroupés autour de M. Deng. Sur cent cinquante modifications apportées au rapport de M. Li Peng, plusieurs vont dans le sens du patriarche. Hommage est rendu à ses vues en *matière d'introduction du* capitalisme : elles correspondent à la *«volonté populaire»* et doivent être observée *«de manière indéfectible pendant cent ans»*. M. Deng n'a pu, en revanche, obtenir une révision des plans, très prudents, de développement pour 1992; mais il est admis, dans la nouvelle version du rapport, que *«si le travail est effectué de manière satisfaisante cette année, les fondations seront plus solides pour un développement plus rapide»* à partir de 1993. Autre pique contre les planificateurs orthodoxes : l'accent est mis sur la nécessité de *«continuer à laisser jouer leurs rôles utiles et complémentaires aux secteurs individuel et privé de l'économie»*.

Grogne chez les parlementaires

En plusieurs occasions, vendredi, les députés ont pus'adonner à l'exercice, limité, verrouillé, mais réel, de leurs prérogatives théoriques de législateurs suprêmes. Ce fut le cas lors du vote sur la construction d'un énorme barrage hydroélectrique sur le fleuve Yang-tseu-kiang, au point dit des Trois-Gorges. L'édification de ce mastodonte de génie civil était en discussion depuis quarante ans, et son principe avait déjà été repoussé en 1988 par l'Assemblée.

Le dossier, présenté par M. Li Peng, a fait l'objet de vives polémiques tout au long de cette session. Il a même donné lieu, vendredi, à un incident rare. Un député originaire de Taiwan, M. Huang Shunxing, qui avait fait défection pour se rendre sur le continent communiste, a tenté en vain d'apostropher le praesidium pour s'opposer au barrage au nom de considérations écologiques. *«Pas de débat! On vote maintenant!»* a grommelé M. Wan Li, président de l'Assemblée. Le député est alors parti, dans une bousculade de photographes et cameramen, à la visible stupéfaction des dignitaires siégeant à la tribune.

Le vote proprement dit a reflété – plus qu'aucun autre jamais enregistré dans cette assemblée, autrefois d'une parfaite docilité – une grogne notable : près du tiers des députés a refusé d'appuyer sur le bouton électrique se trouvant sur le pupitre et relié à l'ordinateur central pour soutenir le projet; les uns se sont prononcés contre, les autres, plus nombreux, se sont abstenus; quelques-uns ont négligé de voter. En régime communiste, ces trois formes de vote s'assimilent à de l'opposition.

De même, les votes sur une nouvelle loi concernant les syndicats, un texte sur la non-discrimination à l'égard des femmes, un autre sur les droits des députés, ainsi que le budget pour l'année fiscale en cours ont rencontré des oppositions plus que symboliques, allant jusqu'à 10 % des voix. Mais ce timide regain de parlementarisme, après deux années de glaciation, est moins le signe d'une démocratisation du régime que de l'intensité des querelles de clans.

FRANCIS DERON

CORÉE DU NORD

Le fils de Kim Il-sung qualifié de «chef d'Etat»

TOKYO

de notre correspondant

Pour la première fois, jeudi 2 avril, l'agence de presse de Corée du Nord a qualifié M. Kim Jong-il, fils et successeur désigné du président Kim Il-sung, de *«chef de notre parti, de l'Etat et de l'armée»*. Cette mention, interprétée par certains observateurs comme un signe supplémentaire du transfert de pouvoir en train de s'opérer à Pyongyang, figure dans le message de félicitations marquant le quatre-vingtième anniversaire du président Kim Il-sung, le 15 avril. Ce texte a été adopté au cours d'une conférence sur l'idéologie officielle «juche» (indépendance et auto-suffisance). *«Il n'existe pas de peuple plus fier et plus heureux au monde que les Coréens, qui ont fait avancer la cause révolutionnaire du* juche *à travers les générations et ont, en la personne du cher camarade Kim Jong-il, un héritier fidèle de l'idéologie et des intentions de son père à la tête de notre parti, de l'Etat et de l'armée»*, affirme le message.

M. Kim Jong-il, âgé de cinquante ans, assume depuis décembre les fonctions de commandant suprême de l'armée. Il est, par ailleurs, l'un des secrétaires du comité central du Parti du travail (PC). La qualification de *«chef du parti et de l'Etat»* intrigue. Il paraît en effet impossible que M. Kim Jong-il assume les fonctions de chef de l'Etat ou de secrétaire général du parti sans qu'un tel transfert du pouvoir ait été approuvé par l'Assemblée populaire suprême dans le premier cas, par le congrès du parti dans le second. La plupart des observateurs estiment donc que cette mention indique seulement le poids croissant pris par M. Kim Jong-il dans la gestion des affaires.

Ph. P.

□ **Le prédicateur américain Billy Graham à Pyongyang.** – L'évangéliste nord-américain Billy Graham a participé, vendredi 3 avril, à une réunion de prière à la cathédrale catholique de Pyongyang. Le prédicateur est la première personnalité chrétienne de cette qualité à pouvoir visiter la Corée du Nord depuis l'installation du régime communiste, après la seconde guerre mondiale. M. Graham a transmis un message oral du président Bush au maréchal Kim Il-sung. Sa teneur n'a pas été révélée. – *(AFP.)*

Le reflux des boat-people

Suite de la première page

En offrant des boissons sucrées à ses visiteurs, Mme Bong s'affirme *«désormais contente de vivre au Vietnam»*. Même si elle ne dit pas tout par prudence, sa mésaventure signifie la fin d'un exode qui s'est étalé sur dix-sept ans avec plusieurs rebondissements. Plus de cent mille Vietnamiens végètent encore dans des camps-prisons de la région, dont la moitié à Hongkong. Mais au moins 80 % d'entre eux n'ont plus aucune chance de s'installer à l'étranger, tant les critères et les quotas se sont resserrés. En outre, les pays dits de premier accueil, qui abritent les camps de réfugiés, manifestent une hostilité croissante à l'égard de gens dont ils ne savent comment se défaire.

La lassitude de la compassion aidant, seule une poignée de boat-people peut prétendre aujourd'hui au refuge politique. Le reste, parfois un peu vite classé immigrant économique, est peu à peu engagé dans le processus du rapatriement volontaire, toute autre issue étant bloquée. Plus de vingt mille anciens réfugiés de la mer ont ainsi, en l'espace de trois ans, regagné leur pays dans le cadre d'un programme du HCR.

Les temps ont changé

Les temps ont changé. Même si le PC vietnamien conserve un monopole rigide du pouvoir, le régime s'est nettement libéralisé en s'ouvrant, depuis cinq ans, sur le reste du monde. L'entreprise privée est encouragée et les gens vaquent à leurs affaires, petites ou grandes. Les Vietnamiens parlent beaucoup plus librement. Chaque année, des dizaines de milliers d'anciens boat-people reviennent dans leur pays, à l'occasion de vacances, de visites de famille ou, même, pour y monter une petite affaire.

Les Vietnamiens sont également autorisés à émigrer légalement. Cela demande, certes, de la patience, quelques moyens et de l'imagination. Cent vingt mille d'entre eux n'en ont pas moins, ainsi, quitté leur pays, par avion, en 1991, et il y en aura encore davantage cette année. Enfin, la frontière étant une véritable passoire, le Cambodge voisin est un déversoir pour chômeurs ou, plus simplement, pour ceux qui fuient la conscription ou ont maille à partir avec la police. Les évaluations de la communauté vietnamienne du Cambodge varient entre quatre-vingt mille personnes (chiffre officiel) et un million. Le second chiffre semble plus proche de la réalité.

Les autorités vietnamiennes n'avaient guère envie de récupérer les fuyards que sont, à leurs yeux, les boat-people et qui ont longtemps été classés comme des criminels. Mais, comme le souligne M. Ian Francis, l'un des agents de la CEE qui travaillent à la réintégration de ces rapatriés, Hanoï souhaite désormais leur réinsertion *«parce qu'elle fait partie du projet de réintégration du Vietnam au sein de la communauté internationale»*.

Le HCR, pour sa part, prend en charge leur retour et leur verse, pendant la première année, une indemnité de 1 dollar par jour, ce qui correspond à un petit salaire. Quant à la CEE, elle a passé avec le gouvernement vietnamien, le 27 février, un accord sur un programme s'étalant sur trente mois, d'un montant de 130 millions de dollars et dont l'objectif est de contribuer à la réinsertion de soixante-dix mille à quatre-vingt mille personnes. En d'autres termes, si le projet se réalise et en l'absence de tout bouleversement au Vietnam, les camps de la région seront pratiquement vides dans moins de trois ans, ce qui ferait, bien entendu, l'affaire de Hongkong et des Britanniques.

«Il faut être réaliste»

«Il faut être réaliste, le seul avenir des boat-people auxquels est refusé le statut de réfugié politique est ici», résume M. Jean-Marie Warnon, directeur d'un programme de la CEE qui va de l'offre de crédits bancaires au financement de mini-projets de développement en passant par l'information, la formation professionnelle et la santé. Ce programme, testé pendant déjà un an dans deux provinces et à Ho-Chi-Minh-Ville, est étendu, à compter du 1er avril, à dix-sept provinces. La CEE entend, par exemple, lancer cent quarante mini-projets et financer tout autant de centres de formation professionnelle. Pour faire bonne mesure, ces programmes ne s'adressent pas qu'aux rapatriés : les populations locales en bénéficieront également. Et, sur le plan pratique, il faudra s'accommoder d'intérêts locaux évidents : dans un pays si pauvre, on privilégie plus volontiers un cousin qu'un habitant revenu d'ailleurs.

Le retour dans un pays légèrement différent, moyennant une assistance au départ et une protection, est la seule issue pour les boat-people, disent de nombreux fonctionnaires internationaux. C'est, surtout, la conclusion tirée des dernières graves émeutes au cours desquelles, début février dans le camp de White-Head à Hongkong, vingt et un Vietnamiens originaires du Nord, dont cinq enfants, ont péri quand des «Sudistes» ont mis le feu à leur dortoir.

Sur place, on a parlé de règlements de comptes entre gangs du Nord et du Sud. A Ho-Chi-Minh-Ville, on constate que la tragédie a coïncidé avec le vingt-quatrième anniversaire de l'offensive du Tet Mau Than, à l'occasion duquel, début 1968, les Vietcongs avaient lancé des attaques contre une centaine d'agglomérations du Sud. 1968 et 1992, les années du Singe dans le calendrier lunaire chinois et vietnamien.

«Les «Sudistes» n'ont pas la mémoire courte, ajoute-t-on. *N'oubliez pas que, dans les camps de Hongkong, beaucoup de boat-people du Sud pensent que le statut de réfugié politique leur est refusé en raison de la présence de plus de trente mille réfugiés du Nord qui, eux, sont partis pour des raisons économiques.»* A White-Head, les émeutiers ont jeté par les fenêtres des couvertures enflammées à l'intérieur d'un dortoir dont ils avaient bloqué les issues.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFRIQUE

Tunisie : contre-feux face aux islamistes

Durant le ramadan, le régime du président Ben Ali a confirmé sa volonté de combattre – sur leur terrain – les intégristes, mais il risque de faire leur jeu

TUNIS

de nos envoyés spéciaux

«Si vous faites un péché, cachez-vous.» En vertu de ce précepte coranique, réinventé par les autorités locales à l'occasion du ramadan qui vient de s'achever, les tenanciers des rares cafés «à vocation touristique» du centre de Tunis ont été contraints, de manière inhabituelle, d'aveugler les façades de leurs établissements pour dissimuler, aux yeux du bon peuple, le sacrilège de leurs compatriotes indifférents à la discipline du jeûne.

Il est loin le temps où, en plein mois sacré, l'ancien président Habib Bourguiba, par pure provocation, s'affichait devant les caméras de la télévision, un verre de jus d'orange à la main. Le «Combattant suprême» s'attachait alors à convaincre ses concitoyens qu'ils ne devaient pas chercher à concilier jeûne et travail, et qu'il leur fallait préférer le second au premier. Car le véritable ennemi, c'était le sous-développement.

Aujourd'hui, face à une situation économique moins préoccupante, les priorités de l'heure ont quelque peu changé et, pour le pouvoir, l'ennemi, c'est d'abord l'islamisme. La préoccupation des autorités tunisiennes est donc de combattre l'intégrisme sur son propre terrain, qu'il soit religieux, social ou politique, pour «lui tirer le tapis sous les pieds».

«Restos du cœur»

L'un des objectifs du *«changement»* amorcé à l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali, en novembre 1987, n'est-il pas de réconcilier avec leur *«identité arabo-musulmane»* nombre de Tunisiens, heurtés dans leurs croyances et leurs traditions par le caractère volontairement provocateur des réformes laïques, imposées dès le lendemain de l'indépendance? Le changement de cap s'est presque immédiatement manifesté par la décision de retransmettre sur le petit écran des appels quotidiens à la prière, dût-on, au grand dam des amateurs du ballon rond, interrompre un match de football...

Et si d'autres mesures de ce genre ont suivi au cours des quatre dernières années (restauration de mosquées, développement de l'université théologique de la Zitouna, etc.), les initiatives religieuses du pouvoir ont pris, à l'occasion de ce ramadan, un tour volontairement spectaculaire : psalmodie du Coran, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à la Grande Mosquée de Tunis, nomination d'un ministre des affaires religieuses, institution d'un prix d'études islamiques, concours de mémorisation du livre saint. Jusqu'à la commémoration de la bataille de Badr, connue des seuls érudits, qui a vu, en l'An II de l'hégire, les armées du Prophète défaire les *«mécréants»*.

Cet élan religieux sans précédent a été couronné par la campagne d'une presse toujours prête à célébrer sans retenue le culte de la personnalité, présentant M. Ben Ali comme *«un homme de foi qui s'applique à restituer à l'islam sa splendeur»*. Il n'empêche que, dans les cercles du pouvoir, un débat feutré est ouvert pour savoir si ces accès de piété ostentatoires ne risquent pas d'apporter de l'eau au moulin de l'intégrisme.

Le retour à la raison

Des imams, pourtant nommés par le gouvernement, n'en sont-ils pas venus à tenir des prêches que n'auraient pas reniés «les Fous de Dieu»? Le chef de l'Etat a-t-il senti le danger, lorsque, s'adressant mardi aux prédicateurs, il les a invités à *«rationaliser»* leurs discours et à lutter contre *«l'esprit rétrograde»*? M. Ben Ali et les siens ont, d'autre part, mis à profit le ramadan, *«mois de la générosité»*, pour agir sur le terrain social, cible privilégiée des islamistes. C'est ainsi que le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir, a ouvert, d'un bout à l'autre du pays, une centaine de «restos du cœur», qui ont servi, chaque jour, à plus de quatre mille indigents, *l'iftar*, traditionnel repas de rupture du jeûne. Sans compter les distributions d'argent, de couffins de victuailles, de vêtements, de jouets et même d'objets saisis par les douanes...

Mais, comme l'admettent les dirigeants tunisiens, ces actions-coups de poing socioreligieuses ne peuvent, à elles seules, rien résoudre au fond si elles ne s'accompagnent pas d'un traitement de longue durée. Car, en la matière, il n'y a pas de remède miracle. A cet égard, les performances économiques, notamment en matière de développement rural, sont de bon augure pour l'avenir. Reste que la lutte contre l'obscurantisme passe obligatoirement par une réforme en profondeur d'un système d'éducation, qui, entre 1970 et 1986, a fait le lit de l'islamisme.

C'est à la formation des futures générations que s'est attelé le ministre de l'éducation, M. Mohamed Charfi, notamment par le biais d'une refonte des manuels scolaires, jugée *«révolutionnaire»* par beaucoup d'experts, et qu'aucun pays européen n'a encore osé entreprendre. Ainsi est-on en train d'assister au retour en grâce des auteurs rationalistes, arabes et occidentaux.

Cette action en direction de la jeunesse vise aussi à occuper l'espace culturel, au détriment des lieux de refuge que sont devenues la rue et les mosquées. D'où le projet de création, dans les nouveaux quartiers de Tunis, d'un deuxième complexe sportif, d'un théâtre, d'un opéra.

Au bout du compte, le dessein de M. Ben Ali est d'acculer les islamistes à se battre sur le seul terrain politique – dans la mesure où, à son avis, l'intégrisme n'est qu'une méthode de conquête du pouvoir – sans leur donner, toutefois, les moyens de s'infiltrer dans un système démocratique qu'ils rejettent *in fine*. D'où le cycle violence-répression, qui caractérise, depuis un an, les relations entre le pouvoir et les intégristes, et dont s'est récemment fait écho un rapport d'Amnesty International.

Les dirigeants tunisiens, ulcérés par ce rapport *«injuste»*, ne se disent pas moins *«disposés à coopérer»* avec l'organisation humanitaire, reconnaissant publiquement que des abus ont été commis : des poursuites judiciaires ont été engagées contre soixante-quatorze agents de l'Etat et trente-quatre autres ont été limogés – parmi eux, voici déjà plusieurs mois, le directeur général des services pénitentiaires.

En revanche, l'imprécision demeure sur le nombre d'islamistes incarcérés – les estimations varient de quelques centaines à plus de deux mille –, qu'ils purgent leur peine ou qu'ils soient en instance de jugement. On sait seulement, de source sûre, qu'au moins trois cents comploteurs islamistes, dont une cinquantaine de militaires, seront jugés *«avant la fin du mois de juin»*. Il n'en demeure pas moins que la vigilance est d'autant plus de mise que le voisin algérien n'a pas, loin s'en faut, réglé ses problèmes, et que le mot d'ordre officiel, en vogue à Tunis, «Plus musulman que moi, tu meurs» fait encore un peu sourire.

JACQUES DE BARRIN et MICHEL DEURE

DJIBOUTI

Un député dénonce l'«échec» de la médiation française

La médiation française entreprise par le directeur des affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay, M. Paul Dijoud, pour tenter de régler la crise djiboutienne s'est soldée par un *«échec»*, a déclaré, vendredi 3 avril, un député contestataire, M. Mohamed Ahmed Issa, dit «Cheiko». Selon lui, *«l'ouverture démocratique, dont parle du bout des lèvres le président Gouled, est un leurre»*, *«l'intransigeance»* du chef de l'Etat djiboutien conduisant ce dernier à *«rejeter toute idée de dialogue»*.

Le député reproche à la France de vouloir *«replâtrer politiquement ce régime ethnique et dictatorial»* et *«de l'imposer militairement»* en déployant ses troupes dans le nord et le sud-ouest du pays, où opère la guérilla afar du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD). Paris commet ainsi *«une grave erreur, qui risque de mettre en question la présence française»* à Djibouti, souligne le parlementaire. Le Quai d'Orsay avait mis en garde, mercredi, ceux qui tenteraient de bloquer *«le processus en cours»*, affirmant que *«leurs manœuvres ne seront pas acceptées par la population de Djibouti et par la France»*. – *(AFP.)*

□ **COTE-D'IVOIRE : nouvelle condamnation d'un opposant.** – Le tribunal d'Aboisso, à une centaine de kilomètres d'Abidjan, a condamné, jeudi 2 avril, à un an de prison un étudiant, M. William Béda, militant de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d'Ivoire, aujourd'hui dissoute. Il a été déclaré coupable de tentative de destruction de biens privés lors d'une manifestation. Depuis la fin du mois de février, une trentaine de dirigeants ou sympathisants de l'opposition ivoirienne ont été condamnés à des peines de un à trois ans de prison. – *(AFP.)*

□ **KENYA : grève générale très partiellement suivie.** – Le principal parti d'opposition kényan, le Forum pour le rétablissement de la démocratie (FORD), a lancé un appel pour la reprise du travail, vendredi 3 avril, après deux jours d'une grève générale très partiellement suivie. Jeudi, la police anti-émeutes a chargé contre des jeunes qui avaient incendié des voitures et des autobus, faisant un mort et plusieurs blessés, a indiqué la télévision nationale. – *(AFP.)*

Le gouvernement

Premier ministre : **M. Pierre Bérégovoy**, PS (**).

MINISTRES D'ÉTAT

Education nationale et culture : **M. Jack Lang**, PS (**).
Affaires étrangères : **M. Roland Dumas**, PS.
Fonction publique et réforme administrative : **M. Michel Delebarre**, PS (**).

MINISTRES

Garde des sceaux, ministre de la justice : **M. Michel Vauzelle**, PS (*).
Intérieur et sécurité publique : **M. Paul Quilès**, PS (**).
Défense : **M. Pierre Joxe**, PS.
Economie et finances : **M. Michel Sapin**, PS (**).
Budget : **M. Michel Charasse**, PS (***).
Environnement : **Mme Ségolène Royal**, PS (*).
Equipement, transports et logement : **M. Jean-Louis Bianco** (**).
Industrie et commerce extérieur : **M. Dominique Strauss-Kahn**, PS (***).
Travail, emploi et formation professionnelle : **Mme Martine Aubry**.
Agriculture et forêt : **M. Louis Mermaz**, PS.
Affaires sociales et intégration : **M. René Teulade** (*).
Santé et action humanitaire : **M. Bernard Kouchner** (**).
Ville : **M. Bernard Tapie** (*).
Départements et territoires d'outre-mer : **M. Louis Le Pensec** PS.
Recherche et espace : **M. Hubert Curien**, PS (**).
Postes et télécommunications : **M. Emile Zuccarelli**, MRG (*).
Jeunesse et sports : **Mme Frédérique Bredin**, PS.

MINISTRES DÉLÉGUÉS

Auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes : **Mme Elisabeth Guigou**, PS.
Auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires étrangères : **M. Georges Kiejman** (**).
Auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération et du développement : **M. Marcel Debarge**, PS (**).
Auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du commerce et de l'artisanat : **M. Jean-Marie Rausch**, France unie (**).
Auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement et du cadre de vie : **Mme Marie-Noëlle Lienemann**, PS (*).
Auprès du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, chargé du tourisme : **M. Jean-Michel Baylet**, MRG.

SECRÉTAIRES D'ETAT

Anciens Combattants : **M. Louis Mexandeau**, PS.
Auprès du premier ministre :
– aux relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement : **M. Martin Malvy**, PS (*).
– à l'aménagement du territoire : **M. André Laignel**, PS.
– aux grands travaux : **M. Emile Biasini**.
Auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture :
– à l'enseignement technique : **M. Jean Glavany**, PS (*).
– à la communication : **M. Jean-Noël Jeanneney**, PS (**)
Auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères :
– à la francophonie et aux relations culturelles extérieures : **Mme Catherine Tasca**, PS (***).
Auprès du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique :
– aux collectivités locales : **M. Jean-Pierre Sueur**, PS.
Auprès du ministre de la défense : **M. Jacques Mellick**, PS.
Auprès du ministre de l'économie et des finances :
– aux droits des femmes et à la consommation : **Mme Véronique Neiertz**, PS.
Auprès du ministre de l'équipement, du logement et des transports :
– aux transports routiers et fluviaux : **M. Georges Sarre**, PS.
– à la mer : **M. Charles Josselin**, PS (*).
Auprès du ministre des affaires sociales et de l'intégration :
– à la famille et aux personnes âgées : **M. Laurent Cathala**, PS.
– à l'intégration : **M. Kofi Yamgnane**, PS.
– aux handicapés : **M. Michel Gillibert**.

(*) Nouveau membre du gouvernement.
(**) Membre du gouvernement précédent ayant changé d'attribution.
(***) Membre du gouvernement précédent ayant changé de titre sans changer d'attributions.

A l'hôtel Matignon

Pas de bise entre M. Bérégovoy et Mme Cresson

Il y a dix mois, quand M. Michel Rocard avait passé le relais à Mme Edith Cresson, nommée pour lui succéder à l'hôtel Matignon, le nouveau et l'ancien premier ministre, en se séparant sur le perron, s'étaient fait la bise.

Il n'en a pas été de même, samedi matin 4 avril, entre la partante, Mme Cresson, et l'arrivant, M. Bérégovoy. La passation des pouvoirs, qui a duré une heure, s'est terminée, devant la presse, dans une atmosphère glaciale.

Mme Cresson est toutefois sortie de l'Hôtel Matignon sous les applaudissements des membres du personnel administratif, et une centaine d'habitants de Châtellerault l'attendaient rue de Varenne pour l'acclamer en brandissant des affiches de sa dernière campagne électorale.

Le Monde de l'éducation

avril 1992

LE PALMARÈS DES IUT ET DES BTS

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Après la formation

Le premier ministre en sa ville de Nevers

NEVERS

de notre envoyée spéciale

Le jeudi 2 avril, jour « historique » où la ville s'est réjouie depuis le matin de l'« *honneur* » fait à son maire, M. Pierre Bérégovoy, nommé premier ministre, s'est terminé par un « lapin » posé par l'intéressé. L'hôtel de ville l'attendait en soirée pour le fêter. Sa venue fut annulée *in extremis*. Il fallut se résigner à se priver des petits fours et surtout du héros. Celui-ci était retenu à Paris par l'annonce tardive de la formation du gouvernement.

On se consola donc. Sans trop de déception... Nevers, la Nièvre, savaient par expérience que l'exercice des plus hautes charges impose quelque abnégation... Avant M. Bérégovoy, M. Mitterrand avait montré l'exemple, élu lui aussi de ce terroir-ci. Ce 2 avril, le Nivernais pouvait s'enorgueillir d'avoir fourni à la France, aujourd'hui, ses deux principaux timoniers.

Trêve locale pour jour de fête... « *Nous nous réjouissons pour la Nièvre* », confiaient d'une seule voix les leaders de l'opposition, les francs-tireurs du récent scrutin, communistes ou écologistes, et les socialistes, à l'évidence déçus de leur dernier recul électoral. Et chacun, dans la rue, de préciser ce qu'avait apporté ici M. Bérégovoy, maire depuis 1983 et conseiller général depuis 1985, au cours de son séjour à Bercy.

En construction, un circuit de formule 1 à Magny-Cours, une scierie à Sougy, quatre voies sur la RN 7, la rénovation réussie du palais ducal et du centre-ville, l'ouverture de filières d'enseignement supérieur et d'un centre régional informatique des impôts, l'électrification de la ligne SNCF reliant Paris, la gestion assainie des caisses municipales, etc.

Certes, la création effective de nouveaux emplois n'a pas comblé, loin de là, l'espérance initiale. Des fermetures d'entreprises et quelques ouvertures, notamment en 1983, grâce à M. Bernard Tapie, déjà. Alors, à présent, installé à Matignon, M. Bérégovoy allait-il rectifier ce point noir ? Radio-Trottoir exprimait des doutes solides, voire consolidés. « *Ah ! s'il n'y avait pas eu cet échec aux régionales, cette obstination de Jean-Pierre Soisson à la présidence* », regrettaient les plus proches.

De fait, en ville, chacun campait sur ses positions. Les jeunes surtout affichaient un réalisme certain. Qu'attendre non seulement pour l'emploi mais sur le plan culturel d'une municipalité qui semblait jusqu'alors avoir « *remisé la culture à la dernière des priorités* » ? « *Une seule salle de cinéma demeure, les autres ont fermé. L'ex-maison de la culture, où il se passe plein de manifestations intéressantes, n'est pas en odeur de sainteté* », déploraient volontiers ces jeunes.

La discipline d'un écolier

Mais lorsque, le vendredi 3, à 9 h 30, Pierre Bérégovoy arriva à l'Hôtel du département, la chaleur de l'accueil n'épargna personne.

On se laissa aller à exprimer son émotion. Le conseil général se réunissait pour élire son président. Le premier ministre, conseiller général, s'assit sans autre façon à sa place habituelle. Sur sa droite, à deux chaises près, M. Didier Béguin, UDF-PR, et, tout à côté de lui, M. Raymond Bussière, responsable communiste, retraité d'EDF – « *de la même maison que Pierre, retraité de GDF, mais pas avec la même paie* ». A gauche du conseiller Bérégovoy prit place M. Bernard Bardin, président socialiste sortant, qui allait être, lors de cette session, reconfirmé à son poste.

Le doyen de l'assemblée, M. Gilbert Clair, fit un discours d'ouverture, visiblement ému, devant un public qui, pour une fois, se pressait à la porte. Puis on passa au vote. Cela prit du temps. M. Bérégovoy sortit une de ses petites fiches qu'il affectionne, cochant soigneusement chaque suffrage sorti des urnes, calculant, comme ses collègues, pour anticiper l'annonce officielle du score. D'une oreille il écoutait les déclarations d'intention qui se succédaient, tout en enfournant dans sa poche les « fax » que lui transmettait son directeur de cabinet en mairie. Il se caressait les cheveux, geste fréquent, et détendait vigoureusement les jambes. En même temps, il lisait le quotidien *la Montagne*, qui publiait un bilan détaillé, somme toute positif, d'une décennie à la tête de la mairie, sans omettre cependant de rappeler les violentes manifestations agricoles en septembre 1990 et octobre 1991, ainsi que leurs raisons fondées. Le premier ministre feuilletait également *l'Humanité*, qu'il proposa même à son voisin, M. Bussière, qui l'avait déjà lu.

Avant le deuxième tour de scrutin qui s'imposait, il ne put s'empêcher de lever l'index avec la discipline affectée d'un écolier. M. Clair, qui présidait la séance, mit d'ailleurs quelque retard à s'en apercevoir. Il ne s'y attendait pas. Le conseiller Bérégovoy demanda que la presse audiovisuelle éteignît ses flashes pour assurer à la réunion de travail sa sérénité. « *Après l'élection du président je répondrai aux questions des journalistes* », promit-il. Sans trop de mauvaise volonté, les intéressés plièrent momentanément bagages.

Dès le second tour, M. Bussière, qui manifestait un grand plaisir, même si, sans doute, son ralliement répondait au même moment à un désistement réciproque dans un autre département, annonça le retrait de sa candidature et rallia son groupe aux socialistes. Enfin, la majorité absolue – 17 sur 32 sièges – fut atteinte en faveur de M. Bardin. Quelques conseillers voulurent, dans la foulée, poursuivre les débats. Le premier ministre, sans autre patience, rangea ses dossiers. Il lui fallait respecter son horaire. Attentif, le nouveau président du conseil général décida une suspension de séance.

Allant dans un salon voisin, le premier ministre reçut la presse. Là encore l'on sentit le ton étonnamment détendu, presque familier, propre à ceux qui se fréquentent dans les rues d'une même ville, pour évoquer quelques souvenirs. Comme celui d'un soir, à Nevers, « *où je peux tranquillement regarder la télé* » ... Ce soir-là, donc, il y a quelques mois, « *Bernard Tapie dominait le débat qui l'opposait à Jean-Marie Le Pen. Ce combat contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, c'est mon combat de toujours. Ce fut la vraie raison de mon choix* », expliqua encore M. Bérégovoy, « *heureux* » de sa nouvelle recrue. Nevers n'est-elle pas, par ailleurs, grâce à son maire, jumelée avec Hammamet ?

Mais l'heure était venue, en fin de matinée, ce vendredi, de regagner Paris. Non sans avoir fait un petit tour en mairie, entre soi, faisant oublier le « lapin » de la veille. Le temps de prendre connaissance du courrier.

DANIELLE ROUARD

Japonais d'honneur

TOKYO

de notre correspondant

Quel charme M. Bérégovoy a-t-il jeté sur les Japonais ? Les interlocuteurs politiques et économiques sont en tout cas unanimes à penser que son arrivée marquera une amélioration des relations entre leur pays et la France. Comme si une hypothèque était levée, les voici parlant d'abondance d'un homme dont le premier ministre Miyazawa dit qu'« *il cherche à comprendre la réalité japonaise* ». Outre la bonne impression laissée par sa visite à Tokyo en janvier, et son initiative de lancer la campagne « *Le Japon, c'est possible* », les citoyens du pays du Soleil-Levant ont retenu de la vie du nouveau premier ministre des qualités qu'ils apprécient : la pugnacité et le pragmatisme d'un homme d'origine modeste.

La réussite sociale entendue comme une ascension à la force du poignet, sans arrivisme ni arrogance : voici qui est en effet fort prisé au Japon, pour relever d'une éthique centrée sur la personnalité plus que sur la performance. Si M. Bérégovoy a ainsi été « adopté » par les Japonais, c'est peut-être qu'il entretient, par sa vie et sa carrière, des affinités avec certaines figures qu'ils estiment : ces grands patrons ou ces quelques politiciens honnêtes, eux aussi « partis de rien ».

Ph. P.

Les ayatollahs de l'orthodoxie monétaire

Dans la course au « leadership monétaire » menée par la France, il ne fait pas bon plaisanter sur la politique du franc fort. « *Nous sommes des ayatollahs de l'orthodoxie monétaire* », répliquait un jour un membre du cabinet que l'on taquinait sur son application à faire briller l'image du franc.

Pour mettre en œuvre sa politique économique et prêcher la force du franc, M. Pierre Bérégovoy n'a pas hésité sur les moyens. Il s'est entouré de conseillers brillents, dont on dit qu'ils ont autant conçu la politique qu'ils l'ont exécutée. L'influence de M. Jean-Claude Trichet, ancien directeur de cabinet de M. Edouard Balladur, passé à la tête du Trésor, celle de M. Hervé Hannoun, conseiller économique de M. François Mitterrand depuis 1981, ou encore celle de Mme Marie-Laurence Pitois, sur les questions sociales, sont, ainsi, considérables. Pour chaque dossier, M. Bérégovoy a réussi à s'attacher des techniciens de haut niveau, pas toujours issus de la mouvance socialiste, et à maintenir une grande cohésion de son équipe.

A Bercy, bien plus qu'à l'ancien ministère de la rue de Rivoli – le regroupement de plusieurs administrations sur un seul site n'y est pas étranger, – le pouvoir s'est concentré dans l'entourage proche du ministre. Parfois, au grand dam des ministères délégués ou des « services ». La puissance de la « machine Bérégovoy » n'a bien sûr pas évité certains échecs : le rejet du « SMIC jeunes », l'adoption de la CSG (cotisation sociale généralisée) ou la réforme des PTT sont autant de dossiers sur lesquels le ministre de l'économie a dû s'incliner.

Sur la politique monétaire, en revanche, doté de sa « *force de frappe* », M. Bérégovoy a pu mettre en œuvre une véritable campagne de communication. Tel un professionel, au fil de l'amélioration des performances de la France, le ministre a façonné son message. Du « *je ne veux pas dévaluer* » de 1988 au « *je ne dévaluerai pas* » de 1989, puis au « *si le mark est réévalué, le franc le sera aussi* » de 1990, le ministre et son équipe gardent le cap.

La dégradation des performances économiques, l'augmentation des taux d'intérêt à laquelle a dû se résoudre la France en décembre n'arrêtent pas l'ambition des « ayatollahs ». La quatrième étape s'esquisse : le franc serait devenu une « *monnaie à sens unique* », éventuellement candidat à une réévaluation, mais en aucun cas à une révision en baisse de sa valeur. Le « *parti de la dévaluation* », dans lequel sont placés tous ceux – économistes, hommes politiques, journalistes – dont les propos ou les actions sont considérés comme nuisibles au franc fort, est chaque jour dénoncé par le clan Bérégovoy.

Grâce à ses succès intérieurs, la France serait en passe de ravir à l'Allemagne le « *leardership monétaire* » de l'Europe. Et surtout, grâce à la signature des accords de Maastricht, les successeurs de M. Bérégovoy n'auraient pas d'autre choix que de poursuivre la « *désinflation compétitive* ». Le franc fort écrit dans la Constitution ? Mieux encore, d'après Bercy, il serait scellé dans un traité européen ordonnant la maîtrise des prix et des finances publiques. A cela près que le traité n'est pas encore ratifié, et que l'union économique et monétaire est loin d'exister.

Le franc fort « *n'est plus l'œuvre d'un homme, mais une valeur collective très profonde* », déclarait-on mardi 31 mars dans l'entourage du ministre. Lorsque M. Bérégovoy s'installera à Matignon et que son équipe de Bercy sera dispersée, les « versets de Dieu » resteront-ils les mêmes ?

FRANÇOISE LAZARE

M. Pierre Mauroy : les socialistes ont « onze mois pour convaincre »

M. Pierre Mauroy, ancien premier secrétaire du PS, ancien premier ministre, a estimé qu'avec le remaniement du gouvernement les socialistes « *ont repris des chances, sachant qu'il reste onze mois pour convaincre* » et « *gagner les élections législatives* ». M. Mauroy, qui était l'invité de l'émission « Objections » *le Figaro*-France-Inter, vendredi 3 avril, a observé que le nouveau premier ministre, M. Pierre Bérégovoy « *n'était pas obligé* » d'engager la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale après la déclaration de politique générale annoncée pour mardi ou mercredi prochain.

Répondant à l'opposition qui demande la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Mauroy a affirmé que « *les Français ne souhaitent pas du tout d'élections anticipées* » et ne veulent pas « *créer des difficultés à ce nouveau gouvernement* ». « *Ils sont contents de ce premier ministre, et aimeraient bien qu'on lui laisse la possibilité de travailler dans les meilleures conditions* », a ajouté M. Mauroy.

A propos de l'avenir du PS, M. Mauroy a constaté que « *le parti évolue vers un grand courant majoritaire comme nous étions à Epinay, avec une majorité et une minorité – et Jean-Pierre Chevènement fait cela très bien – (...) Nous ne sommes plus des jospiniens, des fabiusiens ou des rocardiens..., nous sommes des socialistes.* »

Interrogé sur l'entrée au gouvernement de M. Bernard Tapie, M. Mauroy s'est déclaré « *persuadé qu'il fera un bon ministre : c'est un homme de terrain, qui accroche et qui a des qualités. Je crois que c'est une bonne idée.* » L'ancien premier secrétaire a également rendu hommage à Mme Edith Cresson, « *premier ministre courageux, qui a vécu plusieurs mois sous un espèce de coup d'état permanent médiatique* ».

□ **M. François Léotard (UDF-PR) demande des législatives « *le plus vite possible* ».** – M. François Léotard, président d'honneur du Parti Républicain, a affirmé, vendredi 3 avril, que l'opposition « *commence aujourd'hui les législatives* » et que M. Pierre Bérégovoy n'aura « *pas un quart d'heure de répit* ». « *La vraie réponse*, a poursuivi M. Léotard, *le vrai élan dont a besoin la France, c'est bien entendu la France qui doit la donner* » à travers des législatives « *le plus vite possible* ».

□ **M. Charles Pasqua (RPR) : « *Un illusionniste et un bateleur.* »** – M. Charles Pasqua a déclaré, vendredi 3 avril, au micro d'Europe 1 : « *Le capitaine est passé par-dessus bord, on appelle le second, qui est plus expérimenté, et on espère qu'il va réussir à renflouer le bateau avant qu'il ne coule définitivement* ». Pour « *détendre et rassurer un peu les passagers, on appelle un illusionniste, M. Jack Lang, et un bateleur, M. Tapie. Tout ça ne fait pas sérieux* ».

□ **M. Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire) : « *La promotion du patron bouffon.* »** – « *En allant chercher Tapie à la rescousse, Mitterrand et Bérégovoy ont déjà signé leur perte. La promotion du patron bouffon incarne exactement ce que l'électorat de gauche a voulu rejeter lors des dernières élections.* »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 2 avril 1992 :

DES DÉCRETS

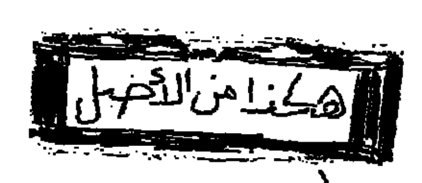
– N° 92-343 du 1er avril 1992 relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance ;

– N° 92-355 du 1er avril 1992 approuvant le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse ;

UN ARRÊTÉ

– Du 30 mars 1992 reportant la date de la première épreuve écrite d'admissibilité de la session 1992 du concours externe de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement du second degré, section Lettres modernes ;

– une instruction du 1er avril 1992 relative aux problèmes juridiques et contentieux liés aux pollutions marines accidentelles.



POLITIQUE

Après la formation du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy

L'opposition entend ne laisser aucun répit

Suite de la première page

La participation du corps électoral ayant démenti les analyses qui se voulaient trop catégoriques sur l'usure de la démocratie et ce constat aboutissant à cantonner l'audience de l'extrême droite, le débat politique national va inévitablement se bipolariser à nouveau.

Les communistes eux-mêmes, trop heureux de pouvoir assouvir enfin une soif de revanche mal contenue depuis vingt ans, n'accorderont pas à M. Bérégovoy le délai de grâce qu'ils avaient observé à l'égard de Mme Edith Cresson lorsqu'elle avait succédé à M. Michel Rocard. S'ils voient en M. Bérégovoy une *« valeur sûre »*, il s'agit surtout, à leurs yeux, d'une *« valeur patronale »*. Dans ces conditions, il est naturel que le nouveau premier ministre n'ait guère envie de tenter le diable et qu'il n'envisage pas d'engager sa responsabilité à l'issue de la déclaration de politique générale qu'il prononcera la semaine prochaine devant le Parlement, en laissant à l'opposition le soin de déposer éventuellement une motion de censure.

Toutefois, malgré leur sobriété, les premières déclarations publiques de M. Bérégovoy, vendredi à Nevers, montrent bien quel sera le dilemme majeur du nouveau gouvernement.

L'audace ?

Il doit d'abord essayer de répondre aux électeurs qui ont sanctionné la politique incarnée par le gouvernement de Mme Cresson. Mais l' «autre politique» qu'attendent de lui les socialistes, comme les communistes, implique un coup de barre à gauche et une relance économique qui, si elle était engagée à l'emporte-pièce, risquerait de dilapider très vite le capital de confiance accumulé. Si M. Bérégovoy est en effet, de tous les gouvernants socialistes, le mieux armé pour donner un peu de «mou social» à sa politique de défense du franc sans être aussitôt taxé de laxisme, cet exercice n'en sera pas moins périlleux pour lui.

M. Bérégovoy a donc pris les devants en affirmant qu'il ne braderait pas le trésor de guerre amassé par le ministère des finances sous son autorité... au grand dam de Mme Cresson qui aurait bien aimé en disposer : *« Ne comptez pas sur moi*, a-t-il dit, *pour sacrifier nos résultats économiques sur l'autel de la facilité. C'est la bonne santé du franc, qui va encore se consolider, qui nous donne des marges de manœuvre. »* Comment donc concilier cette louable fermeté et la mise en œuvre de *« mesures audacieuses »* dans la lutte contre le chômage ?

Quand on lui posait la question, il y a presque un an, au cours de son «Heure de vérité», sur Antenne 2, le ministre de l'économie et des finances expliquait, comme il l'a fait vendredi à Nevers, que cette question était chez lui synonyme d'*« obsession »* et d'*« angoisse »*, et qu'il fallait commencer à corriger à la fois *« une certaine inadéquation entre l'offre d'emplois et la demande »* et réduire *« le coût du travail »* en *« diminuant les cotisations sociales à la charge des entreprises »*. L'audace n'a pas suivi. Après avoir rappelé que le traitement du chômage demeure *« la priorité numéro un »* du gouvernement, M. Bérégovoy ne peut donc s'attendre à bénéficier d'un long répit pour faire la démonstration de sa capacité à innover sur ce terrain, sauf à s'entendre très vite reprocher de parler pour ne rien dire.

Mais les résultats des scrutins des 22 et 29 mars ont aussi sanctionné, après la cascade d'«affaires», une certaine pratique du pouvoir exécutif, et ce sont M. Michel Rocard et ses amis qui soulignent eux-mêmes la nécessité impérative, pour les socialistes, de retrouver les chemins d'une certaine éthique avant de pouvoir prétendre solliciter, plus tard, l'absolution du corps électoral. MM. François Mitterrand et Pierre Bérégovoy en ont parfaitement conscience puisqu'ils ont sacrifié l'ancien trésorier de leur campagne présidentielle de 1988, M. Henri Nallet, devenu le fusible de l'«affaire» Urba. La nomination de M. Michel Vauzelle au ministère de la justice concrétise ce souci.

Il reste que l'équipe formée par MM. Bérégovoy et Mitterrand n'est peut-être pas complètement à l'abri de nouvelles mésaventures si l'on en juge par les réactions négatives qui accompagnent déjà l'entrée de M. Bernard Tapie au gouvernement et qui ont obligé le nouveau premier ministre à justifier ce choix en mettant en avant, à Nevers, la part prise par le président de l'OM au combat *« contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme »*. Il semble, au demeurant, que la présence de M. Tapie au sein du gouvernement ait suscité, jusqu'au dernier moment, des réticences à la tête du Parti socialiste. La capacité médiatique d'une pareille personnalité, difficile à contrôler, se révèle toujours à double tranchant. M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, a ouvert le feu, au nom de l'opposition, en demandant samedi, la création d'une commission d'enquête sur les aides financières que M. Tapie *« a pu recevoir au cours des dernières années. »*

M. Bérégovoy expliquait volontiers, l'an dernier, qu'il avait, auprès de M. Mitterrand, *« appris une chose : lorsqu'on a la conscience pour soi, on peut affronter sereinement et résolument l'adversité »*. Le voilà assuré, aujourd'hui, de se retrouver très vite au pied du mur.

ALAIN ROLLAT

La nomination de Mme Royal (PS) au ministère de l'environnement

Réactions favorables de MM. Waechter et Lalonde

La nomination de Mme Ségolène Royal (PS) au ministère de l'environnement a été bien accueillie par les dirigeants des deux mouvements écologistes. Porte-parole des Verts, M. Antoine Waechter s'est déclaré *« a priori favorable »* à Mme Royal. *« Je crois que nous pourrons travailler avec elle »*, a ajouté M. Waechter.

Observant que *« c'est la première fois depuis 1981 que le gouvernement nomme* [au ministère de l'environnement] *une personnalité qui n'appartient pas à la marginalité de la majorité présidentielle »*, M. Waechter y voit le signe que *« le gouvernement a pris la mesure du message des Français dans ce domaine »*.

M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, a lui aussi rendu hommage à Mme Royal, en soulignant qu'elle était *« une femme remarquable et combative »* qui avait su à plusieurs reprises *« s'opposer aux caciques du PS »*, notamment sur la question du tracé de l'autoroute Nantes-Niort et la protection du Marais poitevin.

□ **RECTIFICATIF.** – Contrairement à ce que nous avons écrit dans *le Monde* du 4 avril, à propos de l'équilibre des courants socialistes au sein du gouvernement, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, avait pris parti au congrès de Rennes, en mars 1990, puisqu'elle avait signé la motion 1, présentée par MM. Pierre Mauroy, Louis Mermaz et Lionel Jospin.

□ **M. Tapie entend se consacrer complètement à son *« nouveau métier »*.** – M. Bernard Tapie, nommé ministre de la ville dans le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy, a déclaré, vendredi 3 avril, qu'il entendait se *« consacrer complètement à son nouveau métier »*. Interrogé sur France Inter, le nouveau ministre a réaffirmé que les responsabilités qu'il exerçait à la tête de la société Adidas, dont il est actionnaire majoritaire, seront assumées par Mme Gilberte Beaux, tout en précisant qu'il *« garderait quand même un peu de temps pour l'OM »*, l'équipe de football de Marseille, dont il conservera la présidence (il a évoqué les « précédents de M. Séguin à Epinal et de M. Bord à Strasbourg). Par ailleurs, M. Tapie avait annoncé, dans un communiqué publié jeudi 2 avril, la nomination de M. Elie Fellous, jusqu'à présent directeur financier du groupe Tapie, comme président de Bernard Tapie Finances.

Jack Lang, de l'invention à la gestion

Depuis 1988, l'action du ministère de la culture est moins spectaculaire mais sans doute plus efficace

Il serait facile de ricaner, de dire que le premier «saltimbanque» du pays, qui, il y a quelques jours, portait sur sa carte de visite les titres déjà multiples et assez considérables de ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, de porte-parole du gouvernement et de maire de Blois, est un insatiable, un boulimique, un stakhanoviste du portefeuille.

Ce n'est pas exactement le cas. Jack Lang, désormais deuxième personnage du gouvernement, ne voit pas dans sa nomination cumulative au poste de ministre de l'éducation nationale la seule récompense de ses talents et de ses succès électoraux. Il y a longtemps que lui, le professeur de droit international, se sentait prêt pour remplir cette lourde mission. A chaque échéance nouvelle, on sait qu'il réitérait auprès du président de la République sa demande, comme un fiancé patient à qui un père jaloux refuse obstinément d'accorder la main de sa fille, belle, certes, mais d'un caractère difficile.

Cette fois, Jack Lang a obtenu satisfaction. Sans se résoudre cependant à quitter la culture. Pourquoi ? Parce que depuis trente ans, depuis qu'en 1963 il créa le Festival mondial du théâtre universitaire de Nancy, la culture, dans ce qu'elle a de primordial et aussi de ludique, c'est sa vie. Sans doute, toutefois, va-t-il quitter physiquement la rue de Valois pour s'installer rue de Grenelle. Ce qu'y sera son action, on aura à le juger, plus tard. En revanche, le travail qu'il a accompli durant son deuxième ministère culturel peut aujourd'hui être jaugé.

Le bilan doit être nuancé. D'abord, il est difficile de distinguer ce qui appartient à l'imprécateur, qui demandait que l'on passât *« des ténèbres à la lumière »*, et ce que l'on doit au ministre expérimenté, qui poursuivait avec moins d'exubérance une action entamée depuis le début de la décennie. L'équipe qu'il avait constituée dès son arrivée, en 1981, s'est certes un peu dispersée, mais ses principaux représentants étaient toujours à ses côtés au début de 1992. En revanche, la plupart d'entre eux ont changé significativement d'attributions. De la création, ils sont passés à la conservation ou à l'administration. Comme si c'était dans ce domaine que l'impulsion était devenue nécessaire.

La culture, disait déjà Jack Lang en 1983, lors d'un colloque à la Sorbonne, va devenir un des piliers de l'économie de demain. Christian Dupavillon, le grand ordonnateur des Fêtes de la rose, est devenu directeur du patrimoine ; Jacques Sallois, son premier directeur de cabinet, est à la tête des musées de France ; Dominique Wallon, chargé du développement culturel, est responsable du Centre national de la cinématographie. L'artificier, parfois irritant, s'est transformé en soutier. Moins glorieux, mais plus efficace. Après les deux années de cohabitation qui avaient écorné les moyens de son ministère, Jack Lang a rétabli, dès son retour, l'équilibre, puis réamorcé la progression de son budget. Qui n'atteint toujours pas 1 % de celui de l'Etat, horizon indépassable de ses années militantes.

A partir de 1988, le patrimoine a clairement été sa priorité. Parce que la droite, avec insistance, lui avait reproché son indifférence dans ce domaine. Mais aussi parce que sa prise de conscience du couple économie/culture trouvait là la traduction la plus évidente. Les collectivités territoriales, poussées par leurs administrés, réclamaient toujours plus de subventions pour rénover leurs monuments historiques et leurs musées. Avec succès : ces derniers vont même jusqu'à tenir aujourd'hui le rôle pilote dévolu aux Maisons de la culture par André Malraux. La culture devient en cette fin de siècle un chapitre essentiel de toute politique, locale ou non. Et les équipements se sont multipliés – bibliothèques, théâtres, opéras, zéniths, écoles de danse, Cité de la musique. Autant d'outils nécessaires au développement culturel que Jack Lang aura dû gérer au cours de son second ministère.

Manifestation la plus bruyante de cette ambition : les grands travaux, dont on attribue la paternité au président de la République mais que le ministre se doit de faire tourner. Et la machine grince parfois. L'Institut du monde arabe est un superbe «éléphant blanc» posé sur les bords de la Seine ; l'aménagement d'Orsay en a fait sursauter plus d'un ; la Cité des sciences de La Villette, surdimensionnée, est un monument à l'utopie des années 70. Si les aménagements du Grand Louvre et l'installation du ministère des finances à Bercy sont largement consensuels, si la Grande Arche de la Défense est admirée pour sa ligne, les hoquets de l'Opéra-Bastille laissent rêveurs.

Ces investissements en tous genres, massifs et impressionnants, ne sont justifiables que s'ils favorisent la création. La réussite la plus incontestable de Jack Lang est sa politique cinématographique. Certes, on ne voit pas la fin de la crise de l'exploitation en salles : les spectateurs se font rares même si la chute du nombre des entrées semble enrayée ou du moins fort ralentie. Mais dans une Europe qui a vu l'effondrement de ses cinématographies nationales, la France peut présenter un bilan plus qu'honorable (106 films d'initiative française produits en 1991). Ce résultat est celui d'une politique volontariste d'aides diverses à tous les stades de la création cinématographique.

Musique classique : semi-échec

Pour le théâtre, le retour à des critères de stricte gestion a permis de combler l'invraisemblable déficit engendré par les munificences du Lang d'avant 1986, bientôt entravées par les reculs budgétaires de la cohabitation.

Cet indispensable assainissement a d'abord effrayé les créateurs. Il leur a permis ensuite de dégager les moyens d'un nouveau développement. Après l'installation aux postes de commande des stars des années 70 – Patrice Chéreau à Nanterre, Jacques Lassalle à Strasbourg puis à la Comédie-Française, Jérôme Savary à Lyon puis à Chaillot, – une nouvelle génération a trouvé ces derniers mois auprès du ministère les moyens que leurs aînés avaient failli monopoliser, au risque d'une multiplication un peu anarchique des créations de spectacles, voire de salles. Mais le spectacle vivant se porte bien. La danse en est l'exemple le plus flagrant. Même si l'enseignement n'a pas encore trouvé ses marques, la Rue de Valois touche désormais les dividendes de son investissement sans précédent du début des années 80. Si Jack Lang se flatte encore d'avoir inventé la Fête de la musique, il n'est pas sûr qu'il *puisse se targuer* d'un bilan très positif dans ce secteur. Certes les musiques dites populaires – jazz, rock, variétés – continuent de bénéficier de la sollicitude appuyée du ministre. Mais dès que l'on aborde le domaine de la musique dite classique, il faut avouer que le ministère n'a pas réussi là où ses prédécesseurs ont échoué. Malgré un effort financier soutenu, la vie musicale française n'est toujours pas comparable, qualitativement, à celle de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, pour ne pas parler de l'Amérique du Nord. Même si l'aide publique autorise les formations à prendre des risques. Reste une politique de soutien à la musique contemporaine qui, pour être contestable dans son caractère univoque, n'en est pas moins un modèle envié. Et le formidable essor de la pratique de la musique ancienne, qui a échappé en grande partie à la tutelle du ministère. La qualité des formations musicales serait-elle en France inversement proportionnelle aux aides et contrôles que l'Etat exerce sur elle ?

Dans un marché de l'art qui s'est emballé à la fin de la dernière décennie, avant de s'effondrer, il y a un an et demi, le ministère a eu du mal a garder son calme. Cependant, le système mis au point il y a dix ans a continué de fonctionner sans trop d'à-coups. Celui-ci, fondé sur une politique d'achats régulière et une commande publique tous azimuts, tend à ronronner. S'il a permis à de nombreux artistes de vivre mieux, il n'a pas bouleversé le paysage de la création contemporaine.

La création ne naît pas spontanément des superstructures. Jack Lang a découvert cette évidence au cours de son premier ministère. Le second, moins trépidant, a sans doute été plus efficace. Celui qui se voulait dégagé de toutes contingences économiques ou commerciales a appris à compter avec les mécènes et à «croiser» ses financements. En une décennie, le socialiste utopique s'est converti à la social-démocratie.

EMMANUEL DE ROUX et OLIVIER SCHMITT

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Deux « Tapie »

Si protégée qu'elle soit de la frénésie communicationnelle – adjectif spécialement créé pour cette circonstance rare, – la présente chronique ne pouvait rester à l'écart de l'effet Tapie. Outre l'actualité électorale, deux livres consacrés à ce chevalier des temps modernes, désormais ministre, viennent la solliciter. Deux de plus : franchement, était-ce bien nécessaire ? Ne le connaît-on pas assez, celui-là, ne le connaît-on pas trop ? Sa vie, il l'a racontée lui-même, après que d'autres s'y furent déjà essayés, et il continue de s'y référer au gré de ses nombreuses interventions médiatiques. L'homme étant ce qu'il est et la vedette qu'il est devenue dans plusieurs domaines (économie, politique, sport, communication), n'a-t-on pas suffisamment entendu tout le mal que certains pouvaient penser de lui ?

On serait tenté de répondre : oui, cela va comme ça, le compte y est. Mais il aurait mieux valu ne pas en appeler, avec ce banal *« franchement »*, à la franchise, c'est-à-dire à une forme de vérité vérifiable, car, de ce point de vue, sans doute mineur, le compte n'y est pas, vraiment pas du tout. Les deux livres en cause nous renvoient à cela : le rapport de la réalité apparente à la réalité tangible.

Philippe Reinhard a voulu juger sur pièces *« l'homme politique atypique »* qu'est Bernard Tapie. Examen légitime dans la mesure où celui qui brigue une fonction politique se présente en modèle social. Dans le cas d'espèce, la dimension emblématique si souvent célébrée du personnage justifie amplement que l'on en vérifie la validité. De son côté, Christophe Bouchet s'est lancé dans une enquête fouillée sur *« un citoyen modèle »*, en tout cas présenté comme tel. Enquête difficile et qui n'a pas bénéficié, c'est le moins qu'on puisse dire, de la collaboration du principal intéressé.

Les deux journalistes ne sont pas restés sous le charme de Bernard Tapie, dont ils soulignent cependant la grande capacité de séduction. Si sévères qu'ils soient avec l'homme qu'ils tentent de cerner au plus près de sa vérité extérieure, ils ne lui sont pas systématiquement hostiles et lui reconnaissent les mêmes qualités : intelligence des gens et des situations, flair, énergie, courage, capacité de travail, don de communication, esprit de décision et rapidité d'exécution. Ils confirment que Bernard Tapie correspond sur ces plans-là au personnage connu : ce n'est pas si mal dans un portrait de chef charismatique.

Les deux auteurs tombent d'accord aussi sur les traits plus négatifs de ce héros des temps de crise qui sont moins mis en valeur dans son aura médiatique : ils constatent, en gros, que son image colle beaucoup moins que ce qu'il dit à la réalité de son cursus, à l'authenticité de ses succès proclamés et aux résultats des promesses généreusement semées. A cet égard, le travail d'investigation de Christophe Bouchet est édifiant. Il en ressort que, pour une grande part, la légende forgée autour de Bernard Tapie repose sur des inexactitudes, pour ne pas dire plus, et que cette propension à l'autocélébration ne s'appuie que sur *« un léger fond de vérité »*.

Philippe Reinhard, qui s'intéresse surtout à l'application de ce monumental *« culot »* au terrain de l'action politique, y voit la conséquence d'une dégradation venue de plus haut. Tapie lui paraît être *« le dernier enfant de la Génération Mitterrand »*, dans la mesure où *« il inquiète et perturbe la gauche morale et que la gauche cynique ne peut plus se passer de lui »*. Le président de la République n'incarne-t-il pas, selon l'auteur, *« de manière si caricaturale le symbole alternatif de ces deux gauches »* ?

Christophe Bouchet cherche ce qu'il y a sous le masque de l'apparence triomphaliste : il découvre un homme (un enfant ?) qui prend tout ce qui passe à sa portée, quitte à le jeter après usage. Le talent de Bernard Tapie, son credo et sa chance, sont de savoir si bien et si sincèrement maîtriser la technique du paraître dans un système relationnel qui en fait l'essentiel de l'échange social. L'impression fugace, mais répétitive, l'émotion de l'instant, l'esquisse d'une communion de pensée ou de sentiment, à la limite de la démagogie, sont les ingrédients ordinaires de la relation entre ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion, ou le public, d'un côté, et, de l'autre, ceux qui animent ou présentent le spectacle de l'actualité. La puissance des vecteurs modernes de la communication amplifie ces ressorts traditionnels des rapports sociaux et les survalorise en même temps qu'elle fait la part belle aux *« communicateurs »* sachant s'en servir.

Fort heureusement, l'impérialisme de la communication établie sur ces bases sécrète ses antidotes et la résistance se nourrit de la substance même des abus. Derrière le spectacle organisé, il apparaît de plus en plus souvent que l'information est tronquée, que la réalité présentée comme telle est fausse ou artificielle et que l'artifice n'a, dans sa pauvreté, rien à voir avec l'usage que peuvent en faire d'authentiques créateurs, pour atteindre à une forme de vérité communicable et communicante.

Un autre abus fréquent consiste à instaurer, fût-ce sous l'habillage du dialogue (les prétendues interviews) ou d'une liaison interactive, une relation à sens unique au seul profit du *« communicateur »* en position de pouvoir. C'est pourquoi il faut exiger de la communication, et de ceux qui en font profession, tout ce qu'elle recouvre, notamment la réplique, le partage, la critique et la contestation. Dans cette perspective non réductrice du besoin de communiquer et du devoir d'informer, des ouvrages comme ceux de Philippe Reinhard et de Christophe Bouchet sont franchement utiles.

► ***Bernard Tapie ou la politique au culot*, de Philippe Reinhard. Editions France-Empire, 272 p., 120 F.**

► ***L'aventure Tapie, enquête sur un citoyen modèle*, de Christophe Bouchet. Seuil, 322 p., 120 F.**

Après l'élection des présidents

L'opposition est à la tête de

Renouvelés pour moitié les 22 et 29 mars, les conseils généraux se sont réunis vendredi 3 avril pour élire leurs présidents. Dans les quatre-vingt-dix-neuf départements concernés, la stabilité a prévalu : soixante-dix-huit présidents de conseils général ont retrouvé leur fauteuil (même si pour deux d'entre eux, MM. Philippe Adnot, divers droite, dans l'Aube, et Philippe de Villiers, UDF-PR, en Vendée, ce n'est qu'à titre provisoire dans la mesure où, dans ces deux départements, les conseils généraux sont incomplets en raison du décès de deux conseillers.

Parmi les vingt et un nouveaux présidents figurent les successeurs des présidents sortants qui ont été battus au second tour du 29 mars, dans les cantons où ils étaient renouvelables. Dans l'Ain, la défaite de M. Jacques Boyon (RPR) a permis à l'UDF de gagner la présidence ; dans l'Allier, celle de M. Jean Cluzel (app. UDF-CDS) a abouti à l'élection d'un divers droite ; dans l'Indre-et-Loire, c'est un UDF-PR qui remplace M. André-Georges Voisin (app. RPR) qui a perdu son siège ; dans les Hautes-Pyrénées, c'est un MRG qui prend la place de M. Hubert Peyou (MRG), battu dans son canton.

Dans neuf départements, les présidents sortants soit n'avaient pas sollicité le renouvellement de leur mandat de conseiller général, soit n'étaient plus candidats à la présidence de l'assemblée départementale. Ces successions se sont effectuées au sein du même parti : en Corrèze pour le RPR, dans la Creuse pour le PS, en Mayenne pour le CDS et en Moselle pou le RPR. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un RPR succède à un apparenté UDF, dans les Pyrénées-Atlantiques, un UDF-CDS succède à un UDF, dans la Sarthe, un RPR succède à un UDF-PR, dans l'Yonne, un UDF-PR succède à un RPR, et dans la Seine-et-Marne, c'est un UDF-PR qui succède à Paul Séramy (UDF), décédé.

En Dordogne, alors qu'au soir du 29 mars, la droite était majoritaire en sièges, elle n'a pas conservé son avantage et c'est au bénéfice de l'âge que le PS conserve pour l'un des siens, M. Alexis Félix, la présidence que M. Bernard Bioulac (PS) avait théoriquement perdue.

Autre département où la présidence a été attribuée au bénéfice de l'âge puisqu'il y avait égalité de suffrages, le Vaucluse, dont le nouveau président est divers droite. C'est l'un des quatre départements perdus par le PS. Dans leurs fiefs de la Drôme, du Gers, du Nord et du Puy-de-Dôme, les présidences sont revenues respectivement à un CDS, à un apparenté RPR, à un CDS et à un RPR. De son côté, le MRG a perdu la Haute-Corse dont le nouveau président est un divers droite.

La gauche peut se consoler avec le gain de la Martinique, perdue par le RPR. Au total, le Parti communiste conserve deux présidences ; le Parti socialiste et ses alliés en détiennent vingt-deux au lieu de vingt-sept ; le RPR en conserve vingt-quatre ; l'UDF passe de quarante-trois à quarante-cinq et les divers droite de trois à six.

ANNE CHAUSSEBOURG

AIN. – M. Jean Pépin (UDF-PR) a obtenu 33 voix contre 9 à M. Louis Lamarche (MRG). Il y a eu 1 bulletin blanc. Il succède à M. Jacques Boyon (RPR), député, maire de Pont-d'Ain, ancien secrétaire d'Etat, qui a été battu le 29 mars.

[Né le 23 novembre 1939 à Villefranche-sur-Saône (Rhône), M. Jean Pépin, principal de collège, est maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux (Ain) depuis 1977. Conseiller général de Saint-Triviers-de-Courtes depuis 1979, M. Pépin a été élu sénateur le 24 septembre 1989.]

AISNE. – M. Paul Girod (UDF), sénateur, maire d'Oulchy-le-Château, est réélu par 24 voix contre 14 à M. Jean-Paul Balligand (PS), député et 4 à M. Roland Renard (ex-PC).

ALLIER. – M. Gérard Dériot (div. d.) a obtenu 19 voix contre 8 à M. François Colcombet (PS), député, 5 à M. Jean Desgranges (PC) et 1 à M. François Lacoste (div.). Il y a eu 2 bulletins blancs. Il succède à M. Jean Cluzel (app. UDF-CDS), sénateur, qui a été battu le 29 mars.

[Né le 1er novembre 1944 à Louroux-Hodement (Allier), M. Gérard Dériot, pharmacien, est depuis 1977 adjoint au maire de Cérilly, chef-lieu du canton dont il est le conseiller général depuis 1985. Il présidait l'Union républicaine pour le Bourbonnais, qui regroupe les conseillers généraux RPR, UDF et divers droite, ces derniers étant majoritaires.]

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE. – M. Jean Rinaldi (RPR) a obtenu 16 voix contre 13 à M. Paul Bernard (div. g.) et 1 à M. Jean Ballester (div.). Il succède à M. Maurice Boniface (app. UDF), qui ne se représentait pas.

[Né le 17 avril 1934 à Digne, M. Pierre Rinaldi, instituteur de 1954 à 1956, entre ensuite à la caisse primaire d'assurance maladie qu'il quittera comme chef du service accidents du travail pour le mutualisme en 1968. Directeur de la caisse chirurgicale et médicale du département, il crée en 1967 la jeune Chambre économique de Digne. Entré au conseil municipal en 1971, élu en 1973 conseiller général dans le nouveau canton de Digne-Est, il conduit en 1977 la liste de la droite qui obtient une courte majorité aux municipales et devient maire de Digne. Candidat malheureux aux législatives de 1978, conseiller régional depuis 1977, il conduit la liste régionale RPR en mars 1986, puis la liste UPF cette année.]

HAUTES-ALPES. – M. Marcel Lesbros (UDF), sénateur, maire de La Saulce, est réélu par 23 voix contre 6 à M. Raymond Chauvet (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc.

ALPES-MARITIMES. – M. Charles Ginesy (RPR), sénateur, maire de Péone, est réélu par 44 voix contre 4 à M. Louis Broch (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs et M. Jacques Peyrat (FN) s'est abstenu.

ARDÈCHE. – M. Henri Torre (UDF-PR), sénateur, ancien secrétaire d'Etat, est réélu par 22 voix contre 7 à M. Raymond Finiels (div. g.) et 2 à M. Henri Chaze (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

ARDENNES. – M. Jacques Sourdille (RPR), sénateur, ancien secrétaire d'Etat, est réélu par 26 voix contre 2 à M. Roger Villemaux (PC). Il y a eu 8 bulletins blancs.

ARIÈGE. – M. Robert Naudi (PS) est réélu par 19 voix. Il y a eu 2 bulletins blancs et 1 abstention.

AUBE. – M. Philippe Adnot (div. d.), sénateur, a été réélu à titre provisoire par 26 voix sur 32 votants. Le conseil général est en effet incomplet depuis le décès, survenu le 28 mars, d'André Gravelle (PS), ancien député, conseiller général du canton de Troyes-I, qui n'appartenait pas à la série renouvelable.

AUDE. – M. Raymond Courrière (PS), sénateur, maire de Cuxac-Cabardès, ancien secrétaire d'Etat, est réélu par 20 voix contre 11 à M. Raymond Chésa (RPR). Il y a eu 3 bulletins blancs (dont 2 des élus communistes).

AVEYRON. – M. Jean Puech (UDF-PR), sénateur, maire de Rignac, seul candidat, est réélu par 37 voix. Il y a eu 7 bulletins blancs et 2 nuls.

BOUCHES-DU-RHÔNE. – M. Lucien Weygand (PS), conseiller municipal de Marseille, est réélu par 44 voix contre 17 à M. Guy Tessier (UDF-PR) et 1 à M. Philippe Adam (FN). Il y a eu 1 bulletin blanc.

CALVADOS. – Mme Anne d'Ornano (UDF-PR), maire de Deauville, est réélue par 38 voix contre 11 à M. André Ledran (PS).

CANTAL. – M. Roger Besse (RPR), sénateur, maire d'Yves, seul candidat, est réélu par 20 voix. Il y a eu 7 bulletins blancs.

CHARENTE. – M. Pierre-Rémy Houssin (RPR), député, maire de Baignes, est réélu par 26 voix contre 7 voix à M. Claude Marsaud (PS). Il y a eu 2 bulletins blancs.

CHARENTE-MARITIME. – M. François Blaizot (UDF-CDS), sénateur, est réélu par 30 voix contre 20 à M. Michel Cheneau (PS). Il y a eu un bulletin blanc. M. Blaizot qui conduisait la liste régionale de l'UPF le 22 mars, a décidé de renoncer à son mandat de conseiller régional de Poitou-Charentes.

CHER. – M. Jean-François Deniau (UDF-PR), député, ancien ministre, est réélu par 23 voix contre 7 à M. Maxime Camuzat. Il y a eu 4 bulletins blancs.

CORRÈZE. – M. Jean-Pierre Dupont (RPR), maire de Bort-les-Orgues, a obtenu 37 voix contre 4 à M. Jacques Chaminade (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs. Il succède à M. Charles Ceyrac (RPR), maire de Collonges-la-Rouge qui ne sollicitait pas le renouvellement de ce mandat, pour raison d'âge.

[Né le 19 juin 1933 à Alger, M. Jean-Pierre Dupont est docteur vétérinaire. Entré au conseil général en 1974, il est élu maire de Bort-les-Orgues en 1983 puis conseiller régional en 1986. Il était vice-président de l'assemblée départementale depuis 1988.]

CORSE-DU-SUD. – M. José Rossi (UDF-PR), député, maire de Grosseto-Prugna, est réélu par 12 voix contre 4 à M. Jérôme Polverini (RPR), 2 à M. Nicolas Alfonsi (div. g.) et 2 à M. Paul Borelli (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

HAUTE-CORSE. – M. Paul Natali (div. d.) a obtenu 17 voix contre 8 à M. Alexandre Alessandrini (MRG) et 3 à M. Jean Motroni (PS). Il succède à M. François Giacobbi (MRG), sénateur, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat (lire d'autre part).

[Né le 13 novembre 1933 à Saint-Genies (Gard), M. Paul Natali est entrepreneur en travaux publics. Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse, il entre à l'Assemblée de Corse en 1984 puis est élu en 1988 conseiller général du canton de Borgo. La liste Rassemblement libéral républicain qu'il conduit aux élections territoriales de mars 1992 recueille 7,15 % des voix et obtient trois sièges à l'Assemblée de Corse. Il a été président du Sporting Club de Bastia quand ce club fut qualifié en finale de la Coupe de l'UEFA en 1978.]

CÔTE-D'OR. – M. Henry Berger (RPR), maire de Fontaine-Française, est réélu avec 31 voix contre 10 à M. Jean-Claude Robert (PS). Il y a eu 2 bulletins blancs.

CÔTES-D'ARMOR. – M. Charles Josselin (PS), député, maire de Plestin-Trigavou, ancien secrétaire d'Etat, est réélu par 30 voix contre 21 à M. Sébastien Couepel (UDF-CDS). M. Francis Reynès (RPR diss.) s'est abstenu.

CREUSE. – M. Thierry Chandernagor (PS) a obtenu 15 voix contre 11 à M. Jacques Viennois (RPR). Il y a eu 1 bulletin blanc. Il succède à M. Michel Moreigne (PS), sénateur, maire de Lupersat, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat de président du conseil général.

[Né le 22 mars 1950 à Paris, M. Thierry Chandernagor est cadre dans une entreprise de la région parisienne. Fils de M. André Chandernagor, ancien ministre qui a été président du conseil général de la Creuse, et frère de Françoise Chandernagor, écrivain, il est entré en politique en 1983 en devenant conseiller municipal de Mortroux avant d'être élu en 1985 conseiller général du canton de Saint-Sulpice-les-Champs. Depuis lors, il était vice-président de l'assemblée départementale.]

DORDOGNE. – M. Alexis Félix (PS) a été élu au bénéfice de l'âge, au troisième tour. Il succède à M. Bernard Bioulac (PS), député, maire de Saint-Barthélemy-de-Bussière, qui s'était retiré après les deux premiers tours *(lire d'autre part l'article de notre correspondant).*

[Agé de soixante-dix-neuf ans, M. Alexis Félix a effectué toute sa carrière dans l'éducation nationale, d'abord comme instituteur, puis comme conseiller pédagogique. Elu conseiller général après la seconde guerre mondiale, dans le canton de Saint-Pierre-de-Chignac, il a été un proche de Robert Lacoste qui dirigea l'assemblée départementale jusqu'en 1979. Son quatrième adjoint à la mairie de Saint-Laurent-sur-Manoire est M. Roland Dumas.]

DOUBS. – M. Georges Gruillot (RPR), sénateur, maire de Vercel-Villedieu-le-Camp, est réélu par 25 voix contre 9 à M. Georges Massacrier (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc *(lire d'autre part l'article de notre correspondant).*

DRÔME. – M. Jean Mouton (UDF-CDS) a obtenu 20 voix contre 15 à M. Rodolphe Pesce (PS), maire de Valence et président sortant. Il y a eu 1 bulletin blanc.

[Né le 15 février 1929 à Montfrin (Gard), M. Jean Mouton, vétérinaire, entre au conseil municipal de Pierrelatte en 1965 et devient premier adjoint en 1969. Devenu maire en 1971, il se démet de ce mandat à la suite d'une crise interne en février 1975 et il le retrouve le mois suivant. Conseiller général depuis 1973, il a été député de 1986 à 1988 et il préside l'UDF de la Drôme.]

EURE. – M. Henri Collard (UDF-rad.), sénateur, maire de Lyons-la-Forêt, est réélu par 29 voix contre 8 à M. Alfred Recours (PS) et 4 à M. Roland Plaisance (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

EURE-ET-LOIR. – M. Martial Taugourdeau (RPR), sénateur, maire de Tremblay-les-Villages, est réélu par 21 voix contre 8 à M. Maurice Legendre (PS).

FINISTÈRE. – M. Charles Miossec (RPR), député, est réélu par 34 voix contre 20 à M. Pierre Fauchet (PS).

GARD. – M. Gilbert Baumet (FU), sénateur, maire de Pont-Saint-Esprit est réélu par 26 voix contre 11 à M. Emile Jourdan (PC) et 9 à M. Jean Poudevigne (UDF-CDS).

HAUTE-GARONNE. – M. Pierre Izard (PS), maire de Villefranche-de-Lauragais, est réélu par 38 voix (soit 3 de plus que le total des voix de gauche) contre 12 à M. Pierre Montastruc (div. d.). M. Lionel Jospin, absent, a voté par procuration.

GERS. – M. Yves Rispat (app. RPR) a obtenu 16 voix contre 14 à M. Jean-Pierre Joseph (PS), président du conseil général sortant. Il y a eu 1 bulletin nul. M. Joseph, député et conseiller régional, s'est démis de son mandat de conseiller général de Lectoure.

[Né le 17 septembre 1931 à Capdenac (Aveyron), M. Yves Rispat, agriculteur est maire de Lupiac depuis 1965. Président de la FDSEA en 1970 puis vice-président après son accession à la vice-présidence du conseil régional de Midi-Pyrénées où il a été élu en 1986. Elu conseiller général du canton d'Aignan en 1988, M. Rispat qui n'est officiellement inscrit dans aucun parti (généralement classé dans les apparentés RPR) conduisait la liste régionale de l'Union pour la France le 22 mars. Il a retrouvé son siège et une nouvelle vice-présidence.]

GIRONDE. – M. Philippe Madrelle (PS), sénateur, maire de Carbon-Blanc, est réélu par 32 voix dont celles des 3 élus du PC contre 31 à M. Hugues Martin (RPR).

HÉRAULT. – M. Gérard Saumade (PS), député, maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers est réélu par 35 voix contre 14 à M. Pierre Michelet (RPR).

ILLE-ET-VILAINE. – M. Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), député, maire de Vitré, ancien ministre, est réélu par 39 voix contre 14 à M. Jean-Louis Tourenne (PS).

INDRE. – M. Daniel Bernardet (UDF-PSD), sénateur, est réélu par 18 voix contre 8 à M. Aymar Boulade-Périgois (PS). M. André Laignel a voté par procuration.

INDRE-ET-LOIRE. – M. Jean Delaneau (UDF-PR), sénateur, a obtenu 31 voix contre 5 à M. Yves Maveyraud (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc. Il succède à M. André-Georges Voisin (app. RPR), sénateur, maire de L'Ile-Bouchard, qui a été battu le 29 mars.

[Né le 29 août 1933, M. Jean Delaneau est chirurgien. Elu maire de Château-Renault en 1967, il est conseiller général d'Indre-et-Loire depuis 1970 avant de devenir de 1978 à 1983 président de la région Centre. Député (UDF) de 1974 à 1981, sénateur (UREI) depuis 1983, il est juge suppléant à la Haute Cour de justice. Il a publié en 1973 un essai politique, *le Choix*.]

ISÈRE. – M. Alain Carignon (div. d.), maire de Grenoble, ancien ministre est réélu par 39 voix contre 11 à M. Yves Pillet (PS) et 8 à Mme Madeleine Barathieu (PC).

JURA. – M. André Jourdain (RPR), sénateur, adjoint au maire de Sapois, est réélu par 26 voix contre 8 à M. André Vauchez (PS).

LANDES. – M. Henri Emmanuelli (PS), président de l'Assemblée nationale, ancien ministre, est réélu par 19 voix contre 11 à M. Roger Ducom (UDF).

LOIR-ET-CHER. – M. Roger Goemaere (RPR), conseiller régional, est réélu par 21 voix. Il y a eu 9 bulletins blancs.

LOIRE. – M. Lucien Neuwirth (RPR), sénateur, est réélu par 27 voix contre 1 à M. Claude Mont (UDF-CDS). Il y a eu 11 abstentions et 1 bulletin nul.

HAUTE-LOIRE. – M. Jacques Barrot (UDF-CDS), député, maire d'Yssingeaux, ancien ministre, seul candidat, est réélu par 33 voix. Il y a eu 2 abstentions.

LOIRE-ATLANTIQUE. – M. Charles-Henri de Cossé-Brissac (UDF-PR), sénateur, maire de Saint-Mars-la-Jaille, est réélu par 41 voix contre 18 à M. Yannick Vaugrenard (PS).

LOIRET. – M. Kléber Malécot (UDF), sénateur, maire de Neuville-aux-Bois, seul candidat, est réélu par 38 voix contre 1 à M. Louis Boyer (UDF-PR). Il y a eu 2 bulletins blancs.

LOT. – M. Maurice Faure (MRG), membre du Conseil constitutionnel, ancien ministre et ancien maire de Cahors, est réélu par 29 voix. Il y a eu 1 bulletin blanc. L'élection des membres de la commission permanente s'est faite à l'unanimité.

LOT-ET-GARONNE. – M. Jean François-Poncet (UDF), sénateur, ancien ministre, est réélu par 30 voix. Il y a eu 10 bulletins blancs.

LOZÈRE. – Mme Janine Bardoux (UDF-PR), maire de Chanac, est réélue par 21 voix contre 3 à M. Jacques Gasperin (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc.

MAINE-ET-LOIRE. – M. Jean Sauvage (UDF-CDS), ancien sénateur, est réélu par 34 voix contre 3 à M. Jean-Claude Antonini (PS). Il y a eu 4 bulletins blancs.

MANCHE. – M. Pierre Aguiton (UDF-PR) a été réélu par 39 voix et 13 bulletins blancs.

MARNE. – M. Albert Vecten (UDF-CDS), sénateur, est réélu par 30 voix contre 8 à M. Michel Voisin (PS). Il y a eu 6 bulletins nuls. Pour la désignation de la commission permanente, la liste de M. Vecten, intitulée Union pour la Marne, et comprenant quelques responsables RPR, a été concurrencée par une liste RPR homogène conduite par le vice-président du conseil général, M. Jean Bernard, ancien député. La première a obtenu 5 sièges et la seconde 3.

HAUTE-MARNE. – M. Pierre Niederberger (UDF-PR) est réélu par 25 voix. Il y a eu 3 bulletins blancs et 4 abstentions.

MAYENNE. – M. Jean Arthuis (UDF-CDS), sénateur, a obtenu 30 voix. Il y a eu 2 bulletins blancs. Il succède à M. René Ballayer, UDF-CDS, sénateur, qui ne se représentait pas.

[Né le 7 octobre 1944 à Saint-Martin-du-Bois (Maine-et-Loire), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jean Arthuis, expert-comptable est maire de Château-Gonthier depuis 1971, conseiller général depuis 1976 et sénateur depuis 1983. Secrétaire d'Etat auprès de M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, de 1986 à 1987, puis auprès de M. Edouard Balladur, en charge de la consommation, de la concurrence et de la privatisation, jusqu'en 1988, il est réélu le 24 juillet 1988 au Sénat, où il siège à la commission des finances.]

MEURTHE-ET-MOSELLE. – M. Jacques Baudot (UDF-CDS) est réélu par 24 voix contre 10 à Michel Dinet (PS), 6 à M. Bogdan Politanski (PC) et 1 à M. Jacques Leclerc (UDF).

MEUSE. – M. Rémi Herment, sénateur UDF, adjoint au maire de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, a été réélu par 26 voix contre 1 à M. Daniel Mayer (PC), 1 à M. François Dosé (PS) et 1 à M. Pierre Méchin (div. g.), qui n'était pas candidat. Il y a eu deux bulletins blancs.

MORBIHAN. – M. Raymond Marcellin (UDF-PR), député, ancien ministre, est réélu par 36 voix. Il y a eu 6 bulletins blancs.

MOSELLE. – M. Philippe Leroy (RPR) a obtenu 36 voix contre 8 à M. Pierre Ferrari (maj. p.) et 5 à M. Paul Bladt (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc et 1 abstention. Il succède à M. Julien Schvartz (RPR), qui ne se représentait pas.

[Originaire de Lille, M. Philippe Leroy, cinquante-deux ans, est ingénieur forestier. Il fut conseiller pour les forêts et le bois au cabinet de M. François Guillaume (RPR), ministre de l'agriculture dans le gouvernement de « cohabitation » de M. Chirac (1986-1988). Conseiller général depuis 1979, M. Leroy avait été réélu dès le premier tour. Maire de Vic-sur-Seille depuis 1981, il a également conservé son siège de conseiller régional de la Lorraine, qu'il détient depuis 1986.]

NIÈVRE. – M. Bernard Bardin (PS), député, maire de Clamecy, est réélu au second tour après le retrait du candidat communiste par 17 voix contre 15 à M. Paul Cabarat (div. d.).

NORD. – M. Jacques Donnay (RPR) a obtenu 40 voix contre 25 à M. Bernard Derosier (PS), député, maire délégué d'Hellemmes-Lille et président du conseil général sortant, et 12 à M. Pierre Briatte (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

[Né le 7 janvier 1925 à Lille, M. Jacques Donnay est un professionnel de l'habillement, spécialité qui l'a conduit à la présidence de la Fédération française de l'habillement. Mais il doit surtout sa popularité locale à ses fonctions de président de la ligue des Flandres de tennis. Conseiller général du canton de Lille-Centre depuis 1982, il est conseiller municipal de Lille depuis 1983 et a été conseiller régional de 1986 à 1992.]

OISE. – M. Jean-François Mancel (RPR), député, est réélu par 27 voix contre 9 à M. Jean-Pierre Braine (PS), député, et 3 à M. Maurice Bambier (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

ORNE. – M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur, maire du Champ-de-la-Pierre, est réélu par 22 voix

Dordogne : la « trahison » d'un élu de droite donne une victoire inattendue au PS

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

Dimanche dernier, au soir du second tour des cantonales, l'opposition de droite croyait bien avoir conquis le conseil général de la Dordogne. Elle disposait de 26 sièges sur les 50 que compte l'assemblée départementale. Rien ne semblait s'opposer à ce que M. Gérard Fayolle (RPR) devienne le nouveau président du département à la place de M. Bernard Bioulac (PS). La droite, qui avait déjà commencé à se répartir les vice-présidences, avait tout prévu, sauf la défection de l'un des siens !

Vendredi matin, lors des deux premiers tours de scrutin, un bulletin blanc a empêché M. Fayolle d'obtenir la majorité absolue nécessaire à son élection. Lors d'une suspension de séance, organisée juste avant le troisième tour décisif, les élus de droite juraient chacun sur l'honneur avoir voté pour lui. Pendant ce temps, le groupe socialiste changeait son fusil d'épaule et retirait la candidature de M. Bioulac au profit de celle de M. Alexis Félix. Une manœuvre qui se révélait payante. A la surprise générale, MM. Fayolle et Félix obtenaient 25 voix chacun : le bulletin blanc des deux premiers tours avait viré à gauche. M. Félix était élu président au bénéfice de l'âge.

Pendant que les élus socialistes se restauraient dans une auberge de la banlieue de Périgueux et terminaient leur repas en chantant, leurs adversaires dépités cherchaient le « traître » dans leurs rangs. Ils s'apercevaient alors de la « disparition » de M. René Barou, l'élu du canton d'Issigeac. Vers 17 heures, M. Barou, qui n'était visiblement pas au mieux, réapparaissait. Il avouait alors à ses pairs qu'il avait craqué. La nuit précédent l'élection du président, il avait notamment reçu la visite d'un conseiller général socialiste du Sarladais, qui était parvenu à le convaincre. M. Barou, qui connaît des difficultés personnelles, avait alors donné sa parole à son interlocuteur nocturne, en l'échange d'un coup de main dont on ignore la nature.

Ebranlés par leur défaite, les socialistes avaient tenté pendant plusieurs jours de barrer la route au RPR en essayant de mettre en avant un troisième homme. M. Pierre Chaussade avait décliné l'offre qui lui était faite. La candidature de l'industriel Jean-Claude Grégoire n'allait pas être jugée acceptable par les communistes.

Les amis de M. Fayolle, frustrés de leur victoire, s'efforcent de resserrer les rangs. Lundi, ils affirmaient qu'ils seront à nouveau vingt-six pour la désignation de la commission permanente, véritable gouvernement du conseil général. Ce week-end, ils ont mis au vert M. Barou pour éviter qu'il ne cède une nouvelle fois au chant des sirènes socialistes. Le conseiller général d'Issigeac, qui semble être revenu dans son camp, leur a de toute façon signé une procuration. S'il ne change pas d'avis et si aucun élu de droite ne cède aux sollicitations qui ne vont sans doute pas manquer, le conseil général de la Dordogne risque fort d'être rendu ingouvernable par la cohabitation d'un président de gauche et d'une majorité de droite.

DOMINIQUE RICHARD

des conseils généraux

75 assemblées départementales sur 99

contre 11 à M. Alain Lambert (PS) et 2 à M. Gérard Burel (RPR). Il y a eu 4 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

PAS-DE-CALAIS. – M. Roland Huguet (PS), député, maire d'Isbergues, est réélu par 47 voix contre 28 à M. Jean-Paul Delevoy (RPR). Il y a eu 2 bulletins blancs.

PUY-DE-DÔME. – M. Georges Chometon (UDF-CDS) a obtenu les 34 voix des élus RPR, UDF et divers droite, les 27 élus de gauche votant blanc. Il succède à M. Pierre Bouchandy, PS, maire de Tauves.

[Né le 9 novembre 1928 à Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme), employé de commerce de 1954 à 1976 puis artisan boucher, il est entré au conseil municipal de sa commune natale en 1953 avant d'en être adjoint en 1959, puis maire depuis 1971. Président de la chambre de commerce et d'industrie d'Ambert depuis 1974, il dirige la fédération départementale du CDS depuis 1978. Membre du comité économique et social d'Auvergne de 1978 à 1981, député de 1986 à 1988, il siège au conseil général depuis 1973.]

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES. – M. François Bayrou (UDF-CDS), député, conseiller municipal de Pau, a obtenu 39 voix contre 12 à M. Georges Labazée (PS). Il y a eu 1 bulletin blanc. Il succède à M. Henri Grenet (UDF), maire de Bayonne, qui ne s'était pas représenté aux élections cantonales.

[Né le 25 mai 1951 à Bordères (Pyrénées-Atlantiques), M. François Bayrou est agrégé des lettres classiques. Il a été professeur à Pau (1973-1979, 1982-1984), puis chargé de mission au cabinet du ministre de l'agriculture, M. Pierre Méhaignerie (1979-1981), avant d'entrer au cabinet du président du Sénat, M. Alain Poher (1981-1982). Il a également été conseiller du président du Parlement européen, M. Pierre Pflimlin (1984-1986). Secrétaire général de l'UDF, il est conseiller général de Pau-Sud depuis 1982 et conseiller municipal de Pau depuis 1983. Il a publié en 1990 un livre sur l'école, *la Décennie des mal-appris*.]

HAUTES-PYRÉNÉES. – M. François Fortassin (MRG) a obtenu 18 voix contre 15 à M. Gérard Trémège (UDF-PR). Il succède à M. Hubert Peyou (MRG), sénateur qui a été battu le 29 mars .

[Né le 2 août 1939 à Sarp (Hautes-Pyrénées), professeur d'histoire et géographie à Tarbes, M. François Fortassin siège au conseil municipal de sa commune natale (77 habitants) depuis 1971 et il en est le maire depuis 1977. Membre du Mouvement des radicaux de gauche depuis 1974, il est conseiller général du canton de Mauléon-Barousse depuis 1979 et il assumait, depuis 1982, les fonctions de premier vice-président de l'assemblée départementale. Il siège aussi, depuis 1982, au conseil régional de Midi-Pyrénées.]

PYRÉNÉES-ORIENTALES. – M. René Marquès (UDF), maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, est réélu par 20 voix contre 8 à M. François Beffera (PS) et 2 à M. Antoine Sarda (PC).

BAS-RHIN. – M. Daniel Hoeffel (UDF), sénateur, est réélu par 41 voix. Il y a eu 3 bulletins blancs.

HAUT-RHIN. – M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS), député, maire de Sausheim, est réélu par 25 voix. Il ya eu 6 bulletins blancs.

RHÔNE. – M. Michel Mercier (UDF-CDS), maire de Thizy, est réélu par 34 voix contre 11 à M. Bernard Rivalta (PS) et 3 à M. Guy Fischer. Il y a eu 1 non-votant.

HAUTE-SAÔNE. – M. Christian Bergelin (RPR), député, conseiller municipal de Gray, est réélu par 19 voix contre 13 à M. Yves Krattinger (PS).

SAÔNE-ET-LOIRE. – M. René Beaumont (UDF-PR), député, maire de Varennes-Saint-Sauveur est réélu par 35 voix contre 17 à M. Jean Truc (PS), 3 à M. Robert Jacquemart (MRG) et 2 à M. André Faivre (PC).

SARTHE. – M. François Fillon (RPR), député, a obtenu 30 voix contre 1 à M. Daniel Boulay (PC). Il y a eu 8 bulletins blancs et 1 nul. Il succède à M. Michel d'Aillières (UDF-PR), sénateur, maire d'Aillières-Beauvoir, qui ne se représentait pas.

[Né le 4 mars 1954 au Mans (Sarthe), diplômé d'études appliquées en droit public et en sciences politiques et titulaire d'une maîtrise de droit public, M. François Fillon commence sa carrière politique comme assistant parlementaire de Joël Le Theule, député RPR de la Sarthe en 1976. Il suit ce dernier au ministère des transports puis à celui de la défense, comme chargé de mission. M. Fillon succède à Joël Le Theule, décédé, comme conseiller général de la Sarthe puis au coffseil municipal de Sablé-sur-Sarthe dont il devient le maire de 1983. Député depuis 1981, il a présidé la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale de 1986 à 1988. Spécialiste des questions de défense au RPR, il préside le comité d'expansion économique de la Sarthe depuis 1990.]

SAVOIE. – M. Michel Barnier (RPR) est réélu par 27 voix. Il y a eu 9 bulletins blancs et 1 abstention.

HAUTE-SAVOIE. – M. Bernard Pellarin (UDF), sénateur, maire de Cruseilles, seul candidat et qui s'est abstenu, est réélu par 31 voix. Il y a eu 1 bulletin blanc.

SEINE-MARITIME. – M. Jean Lecanuet (UDF-CDS), sénateur, maire de Rouen, ancien ministre, est réélu par 43 voix contre 12 à M. Marc Massion (PS) et 9 à M. Gérard Heuzé (PC). Il y a eu 4 bulletins blancs et 1 nul.

DEUX-SÈVRES. – M. André Dulait (UDF), maire de Ménigoute, est réélu par 24 voix contre 8 à Mme Ségolène Royal (PS), nouveau ministre de l'environnement. Il y a eu 1 bulletin blanc.

SOMME. – M. Fernand Demilly (UDF-PSD) est réélu par 32 voix contre 9 à M. Francis Lecul (PS), 4 à M. Gérald Maisse (PC) et 1 à M. René Régnier (PC).

TARN. – M. Thierry Carcenac, adjoint au maire de Lescure-d'Albigeois, est réélu par 25 voix contre 17 à M. Pierre Carneau (RPR). Il y a eu 1 bulletin blanc.

TARN-ET-GARONNE. – M. Jean-Michel Baylet (MRG), ministre délégué au tourisme, maire de Valence-d'Agen, est réélu par 21 voix contre 4 à M. José Poujet (RPR). Il y a eu 5 bulletins blancs.

VAR. – M. Maurice Arreckx (UDF-PR), sénateur, est réélu par 34 voix contre 4 à M. Maurice Janetti (PS) et 3 à M. Guy Guigou (PC).

VAUCLUSE. – M. Régis Deroudilhe (div. d.) a été élu au troisième tour au bénéfice de l'âge par 12 voix contre 12 à M. Jean Garcin (PS), qui présidait le conseil général depuis vingt et un ans

[Né le 23 février 1911 à Cargèse (Corse-du-Sud), M. Régis Deroudhile a commencé sa carrière comme fonctionnaire des contributions indirectes avant d'être muté au ministère de l'agriculture. Elu maire du Pontet à la tête d'une liste apolitique en 1959, il a conservé ce mandat depuis sans discontinuer. Il entre au conseil général de Vaucluse en 1973 (canton d'Avignon-Nord) et en devient vice-président en 1988.]

VENDÉE. – M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député, ancien secrétaire d'Etat, a été réélu à titre provisoire par 26 voix. Il y a eu 2 abstentions et 1 bulletin nul. Le conseil général est en effet incomplet depuis le décès, le 21 mars, de Nicole Jouhier (UDF), conseiller général du canton de Chantonnay, qui n'appartenait pas à la série renouvelable.

VIENNE. – M. René Monory (UDF-CDS), sénateur, maire de Loudun, ancien ministre, est réélu par 27 voix contre 7 à M. Gérard Barc (PS) et 4 à M. André Rideau (PC). Mme Edith Cresson, absente, avait donné son pouvoir à M. Alain Claeys (PS).

HAUTE-VIENNE. – M. Jean-Claude Peyronnet (PS), député, est réélu par 35 voix contre 7 à M. Pierre Baillot d'Estivaux (RPR).

VOSGES. – M. Christian Poncelet (RPR), sénateur, maire de Remiremont, ancien ministre, est réélu par 23 voix contre 6 à M. Michel Humbert (PS) et 1 à M. Robert Bresson (app. PC). Il y a eu 1 bulletin blanc.

YONNE. – M. Henri de Raincourt (UDF-PR), sénateur, a obtenu 32 voix contre 5 à M. Roger Lassale (PS) et 3 à M. Jean Cordillot (PC). Il y a eu 1 bulletin blanc. Il succède à M. Jean Chamant (RPR), sénateur, ancien ministre, qui ne se représentait pas.

[Né le 17 novembre 1948 à Saint-Valérien, M. Henri de Raincourt, agriculteur, est maire de sa commune natale depuis 1977. Entré au conseil général en 1980, sénateur depuis 1986, il est membre du bureau du Parti républicain depuis 1988. M. de Raincourt est également président de la Mutualité sociale agricole de l'Yonne et vice-président de la fédération départementale des chasseurs.]

TERRITOIRE DE BELFORT. – M. Christian Proust (PS), conseiller municipal de Belfort, est réélu par 8 voix contre 7 à M. Jean Rosselot (RPR).

∴

ESSONNE. – M. Xavier Dugoin (RPR), député, maire de Mennecy, est réélu par 31 voix contre 5 à M. Robert Vizet (PC). Il y a eu 6 abstentions.

HAUTS-DE-SEINE. – M. Charles Pasqua (RPR), sénateur, conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine, ancien ministre, est réélu par 35 voix conte 8 à Mme Jeannine Jambu (PC) et 2 à M. Gilles Catoire (PS).

SEINE-ET-MARNE. – M. Jacques Larché (UDF-PR), sénateur, a obtenu 31 voix contre 8 à M. Pierre Carassus (PS), 2 à M. Lionel Hurtebize (PC), qui n'était pa candidat, et 1 à M. Noël Fraboulet (PC). Il succède à Paul Séramy (UDF), sénateur et maire de Fontainebleau, décédé.

[Né le 4 février 1920 à Paris, M. Jacques Larché est ancien élève de l'ENA. Entré au Conseil d'Etat en 1953 et maître des requêtes en 1957, il est chef de cabinet du président du conseil en 1957 et 1958, directeur au secrétariat général du gouvernement de 1958 à 1974, puis président de l'établissement public Aéroports de Paris de 1975 à 1977. De 1971 à 1976, il est professeur associé de droit public à l'université Paris-XII. Conseiller général et sénateur depuis 1977, il est président de la commission des lois du Sénat depuis 1983.]

SEINE-SAINT-DENIS. – M. Georges Valbon (PC) est réélu par 27 voix contre 13 à M. Jean-Claude Abrioux (RPR).

VAL-DE-MARNE. – M. Michel Germa (PC) est réélu par 30 voix contre 19 à M. Pierre Aubry (div. d.).

VAL-D'OISE. – Jean-Philippe Lachenaud (UDF), conseiller municipal de Pontoise, qui a décidé de se démettre de son mandat de député après son élection au conseil régional, est réélu par 24 voix contre 7 à M. Jacky Leser (PC). Il y a eu 8 bulletins blancs.

YVELINES. – M. Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), député, conseiller municipal de Versailles, est réélu par 21 voix contre 17 à M. Franck Borotra (RPR). Il y a eu 1 bulletin nul *(lire ci-contre)*.

∴

GUADELOUPE. – M. Dominique Larifla (PS), député, maire de Petit-Bourg, est réélu par 31 voix contre 6 à M. Félix Flémin (PCG), maire de Deshaies, et 1 à M. José Toribio (div. g.), maire du Lamentin. Il y a eu 5 bulletins blancs.

MARTINIQUE. – M. Roger Lise (PPM), député app. PS, a obtenu 27 voix contre 15 à M. Anicet Turinay (div. d.). Il succède à M. Emile Maurice (RPR), maire de Saint-Joseph qui ne sollicitait pas le renouvellement de ce mandat.

[Né le 31 janvier 1941 à Fort-de-France, médecin, M. Roger Lise a adhéré au Parti progressiste martiniquais (PPM), en 1978, après la dissolution du Parti socialiste martiniquais, qu'il avait créé deux ans plus tôt, et très vite il est devenu l'un des proches du maire de Fort-de-France, M. Aimé Césaire, dont il est l'un des adjoints au conseil municipal. Député apparenté socialiste de la deuxième circonscription de la Martinique depuis 1988, il siège au conseil général depuis 1980.]

GUYANE. – M. Elie Castor (PSG), député app. PS, maire de Sinnamary, est réélu par 15 voix contre 4 à M. Claude Ho-A-Chuck (UDF), maire de Roura.

LA RÉUNION. – M. Eric Boyer (div. d.) est réélu par 26 voix contre 20 à M. José Pinna (div. d.), maire d'Etang-Salé.

Yvelines : les socialistes au secours de l'UDF

La crise qui divisait depuis le début de la semaine le RPR et l'UDF pour la présidence du conseil général des Yvelines a éclaté ouvertement vendredi matin 3 avril, lorsqu'au premier tour le président sortant UDF-CDS, M. Paul-Louis Tenaillon, a été réélu avec 21 voix contre 17 à son adversaire RPR, M. Franck Borotra. Alors que les cinq socialistes ne présentaient pas de candidat et que le seul élu communiste annonçait un vote blanc, M. Tenaillon a forcément bénéficié des voix socialistes. Au moins trois si les 15 élus UDF (M. Nicolas About, UDF-PSD, siège désormais avec le RPR) et les trois non-inscrits ont fait bloc derrière lui (auquel cas M. Franck Borotra aurait également bénéficié de deux voix socialistes). Peut-être cinq si M. Franck Borotra, de son côté, a attiré vers lui deux UDF ou non-inscrits. Ce qu'il a tendance à croire.

« Désormais mon groupe constitue l'opposition à la majorité socialo-centriste dans ce département », a déclaré le chef de file du RPR, qui reproche à l'UDF d'avoir refusé, mardi, la réunion des 33 élus de droite qui devaient désigner un candidat unique de la majorité.

L'élection des dix vice-présidents et des onze membres de de la commission permanente a été reportée à lundi après-midi, dans le souci de ne pas consommer une rupture flagrante entre les deux formations.

De leur côté, les socialistes ne nient pas être en mesure de jouer un rôle d'arbitre dans les deux ans à venir, eux qui sont apparus, avec moins de 13 % des voix, comme les grands perdants de l'élection régionale dans les Yvelines. *« Il n'y a pas eu d'accord de gestion entre Paul-Louis Tenaillon et nous, mais nous sommes prêts sans aucune compromission politique à apporter notre contribution aux mesures urgentes nécessitées par les Yvelines »*, a déclaré leur président de groupe, M. Georges Mongeot, qui a ajouté : *« S'il y a une majorité aujourd'hui pour l'élection du président, il n'y en aura pas forcément pour le vote du budget. »*

PASCALE SAUVAGE

Doubs : hommage « aux victimes de la barbarie hitlérienne »

BESANÇON

de notre correspondant

Pour ne pas *« défavoriser les nouveaux élus »*, les « anciens » n'étant *a priori* pas disposés à céder leur place au sein du bureau, les conseillers généraux du Doubs ont décidé à l'unanimité d'y siéger tous. Devenue commission permanente, cette instance, détentrice d'importants pouvoirs en matière d'attribution de crédits notamment, mais dont les débats ne sont pas publics, comportera donc 35 membres (au lieu de 23 précédemment), comme le conseil général lui-même.

Celui-ci a d'autre part adopté à l'unanimité un vœu qui fait suite à l'élection au conseil régional, sur la liste présentée dans le département par le Front national, de M. Roland Gaucher, ancien collaborateur sous l'Occupation. *« Profondément ému par l'élection d'un ancien pro-nazi qui n'a rien renié de son lourd passé »*, déclare ce texte proposé par MM. Georges Gruillot, Paul Bobillier (divers droite, élu départemental depuis 1945) et Joseph Pinard, socialiste, ancien député, *« le conseil général estime que les lieux de mémoire rappelant les sacrifices des héros de la Résistance ne représentent pas seulement l'hommage de la patrie aux victimes de la barbarie hitlérienne, mais sont, pour les nouvelles générations, des témoins permettant de maintenir le culte du souvenir, fondement de la cohésion nationale »*. En conséquence, il est renouvelé une demande formulée déjà par le passé et visant à ce que soit remise en place la plaque dédiée au marquis Leonel Demoustier, ancien président du conseil général du Doubs, mort en déportation. Cette plaque, posée en 1949 dans la salle de l'hôtel préfectoral, où se réunissait alors l'assemblée départementale, a été enlevée en 1986 par le préfet de l'époque, qui souhaitait donner à cette salle le nom du premier préfet du Doubs, nommé lors de la création des départements. Seul, semble-t-il, le ministre de l'intérieur peut satisfaire ce vœu.

CLAUDE FABERT

Haute-Corse : la chute de la forteresse MRG

BASTIA

de notre correspondant

L'annonce de la nomination de M. Emile Zuccarelli, député MRG de la Haute-Corse, au poste de ministre des postes et télécommunications dans le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy a presque été occultée, vendredi 3 avril à Bastia, par l'élection du nouveau bureau du conseil général du département. Contre toute attente, M. François Giacobbi, président sortant, sénateur MRG, décidait de ne pas se représenter, laissant le champ libre à son adversaire, M. Paul Natali (divers droite, ex-RPR), élu dès le premier tour par 17 voix contre 9 à M. Alexandre Alessandrini (MRG), 3 à M. Jean Motroni (PS) et un bulletin nul.

Pourtant, cette élection alimentait les supputations les plus diverses depuis le deuxième tour des cantonales, qui avait vu la droite remporter dix-huit des trente sièges de l'assemblée départementale, alors que la gauche totalisait douze sièges. M. Giacobbi, élu à la tête de la Corse en 1959 puis, en 1975, de la Haute-Corse lors de la création des deux départements de l'île, assurait sereinement : *« Je serai élu président du conseil général. »* Le discours, sévèrement antinationaliste, de l'élu MRG et ses réquisitoires sans aménité contre la loi Joxe, en faisaient depuis quelques années, avec le député RPR de Corse-du-Sud, M. Jean-Paul de Rocca Serra, le porte-parole attitré du « front du refus » à la réforme institutionnelle de la Corse. La partie pouvait donc être logiquement gagnée, d'autant que la politique gouvernementale en Corse avait essuyé un revers à l'issue de l'élection territoriale des 22 et 29 mars.

En fait, M. Giacobbi négligeait de compter sur l'effet de proximité du scrutin du 2 avril à Ajaccio, qui a vu la mise en place des nouvelles institutions de la Corse (*le Monde* du 4 avril). A cette élection, la droite divisée a dû convenir d'accords internes pour obtenir la victoire au terme de majorités relatives acquises au troisième tour de scrutin. Cette majorité a été construite grâce à l'apport des voix de la liste que conduisait M. Natali.

Conscient des risques de ce type d'accords pour sa future majorité départementale, le sénateur radical de gauche n'avait toutefois pas hésité à conseiller aux élus régionaux du MRG de s'associer à la droite, espérant obtenir un comportement symétrique de la part de quelques élus RPR ou UDF en Haute-Corse le lendemain. Ainsi, deux élus du MRG, MM. Alexandre Alessandrini et Paul Giacobbi, fils de François, étaient-ils intégrés à l'équipe de droite du conseil exécutif territorial sous la direction de l'UDF, M. Jean Baggioni. Et M. Nicolas Alfonsi, ancien député MRG apparenté PS, était élu vice-président de l'Assemblée de Corse sous la direction de M. Jean-Paul de Rocca Serra.

M. Zuccarelli, président du MRG, averti de ces projets d'alliances régionales alors qu'il était déjà pressenti pour entrer au gouvernement de M. Bérégovoy, les avait par avance condamnés et avait même tenté de les limiter. Mais M. Giacobbi obtenait sans difficulté des élus régionaux du MRG de privilégier l'alliance à Ajaccio pour un bénéfice départemental le lendemain en Haute-Corse. Ce « coup de force » de M. François Giacobbi contre M. Emile Zuccarelli engage une crise au sein du MRG de Corse, dont la première concrétisation apparaît déjà au conseil municipal de Bastia, avec la démission de son mandat d'adjoint de M. Joseph Chiarelli.

Mais M. François Giacobbi n'a pas tenu compte de la détermination de M. Paul Natali à préserver sa nouvelle majorité de droite en Haute-Corse. Celui-ci n'a pas hésité à demander aux dix-huit élus régionaux du camp libéral de souscrire un engagement moral de solidarité de comportement à Ajaccio et à Bastia.

Les nécessités du scrutin à Ajaccio ont donc servi M. Natali. Pour éviter de perdre devant M. Natali, le président sortant a donc choisi, au dernier moment, de ne pas se représenter. Il n'empêche que la défaite du principal chef de clan de la Corse profite aussi aux nationalistes, qui voient ainsi leur plus farouche adversaire privé de l'essentiel de son pouvoir d'action.

Le nouveau rapport des forces politiques en Haute-Corse aura certainement des conséquences sur le reste de l'île. Le nouveau président du conseil général de la Haute-Corse partage avec M. José Rossi, président réélu au conseil général de la Corse-du-Sud, l'idée que le développement économique, social et culturel de l'île est le meilleur moyen d'éradiquer les différentes formes de violences qui sévissent en Corse depuis des décennies... Paradoxalement, alors que les nationalistes en sont absents, cette idée, sous-tendue par la loi Joxe, pourrait donc trouver plus d'écho dans les conseils généraux qu'à l'exécutif régional.

MICHEL CODACCIONI

M. Juventin évince M. Vernaudon de la présidence de la Polynésie

PAPEETE

de notre correspondant

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Michel Jau, a confirmé, vendredi 3 avril, la validité de l'élection, à la présidence de l'assemblée territoriale, de M. Jean Juventin, maire de Papeete, organisée la veille alors que les élus de l'opposition et les partisans du président en titre, M. Emile Vernaudon, député non-inscrit, maire de Mahina, étaient absents. Cette décision signifie que le représentant de l'Etat a décidé de mettre fin à l'imbroglio politico-juridique qui paralyse depuis plusieurs mois le fonctionnement des institutions locales.

Elu président de l'assemblée territoriale en mars 1991, après avoir signé un pacte de gouvernement avec M. Gaston Flosse, vainqueur des élections, M. Vernaudon a rompu cette alliance, en septembre, et, depuis cette date, il se refuse à convoquer l'assemblée locale où il est devenu minoritaire puisque M. Juventin et ses amis ne l'ont pas suivi en dissidence. M. Juventin s'est même réconcilié avec M. Flosse après avoir été, aux élections de 1991, l'allié de M. Alexandre Léontieff, député non-inscrit, ancien président du gouvernement et principal adversaire de M. Flosse. En tant que vice-président, le maire de Papeete s'employait donc, ces dernières semaines, en vain, à se substituer à M. Vernaudon.

Après mille péripéties et quelques décisions de justice administrative contestées, M. Juventin, soixante-quatre ans, ancien député, a finalement été élu, vendredi, au cours d'une réunion qui a eu lieu en dehors des bâtiments de l'Assemblée et en l'absence des seize élus favorables à M. Vernaudon ou hostiles à M. Flosse, par vingt-quatre voix sur vingt-cinq, et son élection a donc été reconnue valable par le haut-commissaire. M. Jau se proposait de recevoir officiellement le nouveau président et son nouveau bureau.

Furieux de l'attitude de ses anciens partenaires, M. Vernaudon s'est rapproché, entretemps, des indépendantistes en se joignant au chef du Front de libération de la Polynésie, M. Oscar Témaru, maire de Faaa, pour réclamer la dissolution de l'Assemblée, et il menace d'organiser des manifestations sur la voie publique pour obtenir des élections anticipées. En compagnie d'un groupe de militants de son parti, le Ai A Api, il occupait, samedi matin, les locaux de l'assemblée en affirmant qu'il ne reconnaissait pas l'élection de M. Juventin et qu'il ne quitterait pas son poste.

MICHEL YIENGKOW

JUSTICE

Les activités du « chargé de mission » Fernand Saincene

L'audition de M. Gaudin par le juge Murciano est reportée

L'audition, dans l'affaire Saincene, de M. Jean-Claude Gaudin, président (UDF-PR) du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et sénateur des Bouches-du-Rhône, a été repoussée. Elle avait été prévue, initialement, entre le 28 et le 31 mars (*le Monde* du 21 mars). Mais l'avocat de M. Gaudin, Mᵉ Henri Ruggieri (Marseille), a proposé à M. Jean-Pierre Murciano, le juge d'instruction grassois chargé du dossier, une nouvelle date, postérieure à l'ouverture de la session parlementaire. Or, pendant cette période, M. Gaudin ne peut être entendu qu'en qualité de témoin. Il ne saurait, en revanche, faire l'objet d'une éventuelle inculpation – envisagée par le magistrat instructeur – que si le Sénat votait, au préalable, la levée de son immunité parlementaire.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Il était logique de penser qu'après l'inculpation, le 18 décembre 1991, de son ancien directeur de cabinet, M. Claude Bertrand, du chef d'escroquerie et de complicité d'escroquerie, pour création d'un emploi fictif, M. Gaudin devrait expliquer les conditions dans lesquelles M. Fernand Saincene avait été recruté et employé, comme vacataire, au conseil régional. Il a été établi, en effet, dans le cours de l'instruction, que d'avril 1989 à la date de son arrestation, en octobre 1991, M. Saincene n'occupait pas les fonctions pour lesquelles il était rémunéré.

Cet ancien tenancier de boîte de nuit et ancien gérant d'une éphémère officine de sécurité avait été, à partir de 1983, le responsable de la logistique des campagnes électorales de M. Gaudin. Après l'élection de celui-ci à la présidence de la région, en 1986, il avait été embauché à l'Office régional de la mer, comme secrétaire de catégorie B ou – les versions diffèrent – comme «chargé d'études». Puis il avait été affecté, trois ans plus tard, au service parc et matériel. Mais, depuis cette date, il émargeait, en réalité, comme «chargé de mission» au cabinet du président, sans statut défini ni aucune contrainte professionnelle. Bien introduit dans certaines sphères de la police marseillaise et dans l'administration fiscale, il semble avoir joué, essentiellement, un rôle d'informateur et d'homme à tout faire, à la fois oreille et bras serviable du cabinet – ou plus exactement de l'UDF.

Nanti d'une fausse carte de commissaire principal de police et des attributs allant de pair avec cette fonction – R 25 équipée d'un gyrophare avec cocarde tricolore, – Fernand Saincene s'est composé un personnage qui en imposait à ses interlocuteurs. Fasciné par les services secrets dont, à l'occasion, il s'est dit ancien membre, c'est un maniaque du renseignement.

Un subalterne payé 12 000 F par mois

Quand il est interpellé, le 17 octobre, dans une affaire de «racket fiscal», les gendarmes vont découvrir, à son domicile, outre des armes et divers documents, une disquette informatique sur laquelle il a mis en fiches trente-neuf personnes. Parmi celles-ci, Bernard Tapie, président de l'OM – et nouveau ministre de la ville – ainsi que plusieurs dirigeants et la plupart des joueurs du club. Mais aussi tous les élus d'opposition de la municipalité d'Allauch, près de Marseille, dirigée par un socialiste, M. Roland Povinelli, pour le compte duquel M. Saincene affirme avoir travaillé.

Les renseignements qui figurent sur ces fiches ont, en partie, un caractère très confidentiel. Une somme de 20 000 francs a également été trouvée sur l'énigmatique vacataire qui dit l'avoir reçue de Claude Bertrand pour payer un informateur détenant des renseignements compromettants sur Bernard Tapie. Question : M. Gaudin pouvait-il ignorer la situation réelle de Fernand Saincene ? Un subalterne qui, frais de mission compris, percevait quelque 12 000 francs par mois. Lorsque l'affaire a éclaté, M. Gaudin a d'abord démenti avoir été en relation *«de quelque nature que ce soit»* avec lui. Ce qui est peu plausible. Mais M. Bertrand lui sert efficacement de bouclier. C'est lui, a-t-il expliqué au juge, qui a signé, illégalement, à la place du président du conseil régional, en imitant son paraphe, tous les contrats de travail mensuels et les très nombreux ordres de mission – 308 pour l'année 1990 et le premier semestre de 1991 – de Fernand Saincene.

Fictivement inscrit dans les effectifs

Les enquêteurs ont, cependant, retrouvé une lettre dans laquelle, en mai 1989, le chef du service parc et matériel demandait à sa hiérarchie que M. Saincene, fictivement inscrit dans les effectifs, soit officiellement détaché de son service. Mais, selon M. Bertrand, cette requête, parvenue au directeur général des services de l'époque, M. Georges Roux – muté, depuis, au ministère de l'intérieur, – n'a jamais touché M. Gaudin. Que reste-il ? Des témoignages de secrétaires du cabinet sur les visites de Saincene. Celui, aussi, d'un chargé de mission qui avait tiré la sonnette d'alarme, dès 1987, sur les risques encourus par M. Gaudin à utiliser un personnage usurpant la qualité de commissaire de police.

Ces présomptions sont-elles suffisantes pour inculper le président du conseil régional ? Le juge Murciano semble le penser et a informé de ses intentions Mᵉ Ruggieri. Dans ce cas, M. Gaudin pourrait être, à son tour, inculpé d'escroquerie pour création d'un emploi fictif, au titre d'employeur de M. Saincene. Le juge devra tenir compte des explications que lui donnera l'intéressé... quand il aura la possibilité de l'entendre. On se demande d'ailleurs pourquoi il ne l'a pas convoqué à son cabinet quand il pouvait le faire.

L'entrée en scène de M. Gaudin n'est toutefois qu'un épisode supplémentaire du dossier dont le fond demeure l'affaire de racket fiscal dans laquelle, outre M. Bertrand, dix personnes, dont quatre agents du fisc, trois contribuables et un garagiste marseillais, complice de M. Saincene, M. Albert Bensoussan, ont été d'ores et déjà inculpées. Les accusations portées par M. Bensoussan contre M. Bertrand – auquel il aurait remis, en octobre 1991, une somme de 200 000 francs provenant du racket fiscal – ont valu à celui-ci d'être inculpé, le 12 février, de complicité de trafic d'influence et complicité de corruption active. M. Gaudin comme son ancien directeur de cabinet n'ont cessé, pourtant, de dénoncer une *«machination politique»* dont le chef d'orchestre, a été, selon eux, M. Bernard Tapie.

GUY PORTE

Les suites de l'affaire Nice-Opéra

Un nouveau mandat d'arrêt est requis contre M. Jacques Médecin

NICE

de notre correspondant régional

L'avocat général Michel Legrand, a requis, le jeudi 2 avril, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, la délivrance d'un mandat d'arrêt, du chef d'abus de confiance, contre l'ancien maire (CNI) de Nice, Jacques Médecin, exilé en Uruguay depuis septembre 1990. Cette réquisition a été prise dans le cadre d'une information judiciaire ouverte, à Grenoble, le 21 juin 1990 et concernant des détournements de fonds commis au préjudice de l'ancienne association para-municipale Nice-Opéra. La nature du mandat d'arrêt – probablement international et ayant valeur d'inculpation – a été laissée à l'appréciation de la chambre qui statuera prochainement dans cette affaire. M. Legrand a également demandé l'inculpation, pour complicité d'abus de confiance, de M. Lucien Salles, ancien directeur de l'Opéra de Nice.

L'affaire Nice-Opéra, instruite depuis près de deux ans par le conseiller Jean-Marc Armengaud, a probablement été à l'origine de la fuite de M. Médecin en Uruguay. L'ancien maire de Nice était, à l'époque, sous le coup d'une autre procédure, pour délit d'ingérence. Mais celle-ci reposait sur des faits banals et l'instruction était d'ailleurs loin d'être close (1). M. Médecin n'avait, de plus, retiré aucun profit personnel de cette infraction. Il en allait différemment, en revanche, de l'information qui venait d'être ouverte à Grenoble puisqu'il s'agissait, cette fois, de détournements de fonds.

M. Médecin avait pu croire que cette vieille affaire, révélée par un rapport de l'administration fiscale, en 1987, ne remonterait jamais à la surface. Les enquêteurs du Trésor avaient alors découvert que l'association Nice-Opéra, dont M. Médecin était président de droit, avait effectué un curieux virement au profit d'une société de droit panaméen, la Costa Real, sur un compte ouvert à la Bank of California de Los Angeles. Ce virement était censé correspondre au premier terme d'un contrat annuel de 48 000 dollars passé par Nice-Opéra avec ladite société pour la recherche de *«nouveaux talents»* sur le territoire américain. En fait, la Costa Real n'était qu'une société de façade et le contrat était purement fictif.

Une commission rogatoire délivrée par M. Armengaud et exécutée aux Etats-Unis a permis d'établir que les fonds versés par Nice-Opéra sur le compte de la Costa Real avaient ensuite été transférés, dans la même banque, sur les comptes personnels de M. et Mᵐᵉ Médecin. D'importantes sommes d'argent, de sources différentes, seraient passées sur ces comptes jusqu'en 1986. Le magistrat instructeur a pu en suivre le cheminement jusqu'en Suisse où ces fonds aboutissent sur deux comptes à numéros dont les titulaires devraient être prochainement identifiés grâce à la coopération de la justice helvétique.

Selon une estimation provisoire, les détournements imputés à M. Médecin, au détriment de Nice-Opéra – ancienne association, transformée en régie municipale, et très largement subventionnée par la ville – seraient de l'ordre de 1,2 million de francs.

GUY PORTE

(1) L'affaire a été jugée, le 6 janvier, par le tribunal correctionnel de Grenoble qui a infligé à M. Médecin une peine d'un mois de prison ferme et 300 000 francs d'amende.

Fouad Salah devant la cour d'assises de Paris

Exaltations contrôlées

La deuxième audience du procès de Fouad Salah, accusé de complicité d'assassinats dans les quinze attentat commis à Paris en 1985 et 1986, a été marquée par la déposition du docteur Michel Dubec, expert-psychiatre.

La psychanalyse est une fumisterie *«freudo-juive»* érigée en science, l'Occident grouille de *«Blancs infects»*, les chrétiens, acharnés depuis plus d'un millénaire à *«déchirer le Coran dans le cœur des musulmans»*, sont par définition les *«vecteurs du mensonge»* ... Ainsi parle Fouad Salah, grand blasphémateur éruptif jamais à court de formules.

Un accusé, qui tel un derviche-tourneur, se laisse régulièrement gagner par de vastes délires politico-religieux où l'auditeur est prié en trente secondes de gober des synthèses syncopées où s'entremêlent l'histoire des croisades, les méfaits de la *«juiverie»*, les malheurs des opprimés, l'assassinat de John F. Kennedy, les sombres complots des francs-maçons et les desseins perfides, évidemment perfides, de l'Occident en Afrique noire.

«Votre frère vous dépeint après votre séjour d'un an en Libye comme farouche, violent et asocial, qu'en pensez-vous ?», lui demande le président Maurice Colomb.

– *«Je suis un tigre ! Salah est en acier dur, il ne plie pas. Il est ferme jusqu'à la mort»*.

Mᵉ Jacques Chanson, avocat de SOS-Attentats, excédé par son attitude méprisante lui demande *«de ne pas rire devant les victimes, de ne pas se comporter comme un petit fou et un crétin»*. Plus rapide qu'une mitraillette, il riposte avant d'être expulsé : *«C'est toi le crétin, fils de porc, sale Blanc... Tu crois me faire peur ! Je vais revenir et te cracher au visage.»*

Mais Salah-la-Fureur a ses têtes. Celle du président de la cour lui revient. Après une suspension d'audience, il tient absolument à mettre les choses au point : *« M. Le président, vous êtes subtil. Je suis votre ennemi, mais vous me respectez. A vous, j'obéis, OK ! Mais lui, il provoque* [Salah pointe du doigt Mᵉ Chanson]. *Vous m'expulsez, soyez juste ! Vous auriez dû nous expulser tous les deux.»*

– *«Je m'attacherai à ce qu'il n'y ait plus aucune provocation»*, répond le président.

– *«J'en prends acte»*, conclut Fouad Salah, grand prince.

A l'évidence, le docteur Michel Dubec, expert-psychiatre, ne se hasarde pas trop lorsqu'il évoque une *«personnalité très forte»* chez laquelle l'intérêt pour *«les questions de politique internationale dominent largement celles de la religion»*. De son analyse, il ressort que Fouad Salah, un *«subpassionnel chronique»*, maîtrise parfaitement l'expression de sa passion. *«Il n'y a aucun délire chez lui ?»*, interroge le président.

– *«Ah ! non, aucun. Il dépasse de loin la paranoïa, il la contrôle. C'est un décideur. Nos conversations étaient extrêmement agréables, courtoises et intelligentes. Il choisit ses traits de caractères quand il le veut»*.

– *«Peut-on dire que c'est un excellent comédien ?»*, s'enquiert l'avocat général.

– *«Cela va plus loin*, répond l'expert. *Le texte est de lui. C'est Chopin qui se joue lui-même...»*

– *«Avez-vous noté chez lui de la compassion pour les victimes des attentats ?»*, demande le président.

– *«Je ne l'ai pas notée.»*

En réalité, l'organisateur du réseau terroriste chiite à Paris aurait atteint un état voisin du ravissement durant les vagues d'attentats de 1985-1986. La situation le transformait en *«interlocuteur de l'Etat»*, ce qui ne pouvait que satisfaire sa volonté *«d'imposer sa loi à un moment donné à l'ensemble de la société»*, explique le docteur Dubec. Méfiant, psycho-rigide, orgueilleux sous un vernis de modestie, affublé d'une fausseté de jugement, Salah présente en résumé toutes les caractéristiques d'un *«exalté à l'esprit vif et fin»*.

« Une comédie politique »

Et il le prouve sur le champ. Ainsi n'accepte-t-il pas d'être désigné comme le coupable des attentats qui provoquèrent la mort de treize personnes : *«Dans votre pays, on tue les hémophiles*, lance-t-il à la cour. *On est responsable mais pas coupable ! Moi, on m'a mis les attentats sur le dos après la libération de Wahid Gordji* [conseiller de l'ambassade iranienne à Paris]. *J'ai été victime d'une comédie politique parce que votre gouvernement ne savait pas comment expliquer aux Français sa simple audition par le juge Boulouque.»*

Plus tard, Fouad Salah puise encore un exemple dans la politique française pour se défausser. Lorsque le président note qu'une Portugaise est morte dans un attentat, l'accusé évoque celui commis contre le *Rainbow-Warrior* et le décès d'un photographe portugais qui se trouvait à bord du bâteau de *Greenpeace*. *«Est-ce que les responsables ont été jugés ?»*, demande-t-il.

Fouad Salah ne se berce pourtant d'aucune illusion : il ira en prison. *«Condamnez-moi à un siècle, Jamais je ne demanderai grâce»*, jure-t-il, demandant en contrepartie la libération de ses trois coaccusés. Trois hommes en retrait qui lui ont permis de stocker et de transporter les explosifs nécessaires aux attentats. Trois fourmis obéissantes et complices du pire.

Prochaine audience lundi 6 avril.

LAURENT GREILSAMER

RELIGIONS

Devant deux mille intégristes catholiques à la Mutualité

Le successeur de Mgr Lefebvre refuse le dialogue proposé par Rome

Devant près de deux mille personnes, vendredi soir 3 avril à Paris, l'abbé Franz Schmidberger, supérieur de l'intégriste Saint-Pie Fraternité-X d'Ecône, successeur de Mgr Lefebvre, a opposé une fin de non-recevoir aux offres de dialogue du Vatican.

«Désastre» de l'Eglise moderniste, *«hécatombe»*, *«trahison de la foi»*. A la tribune de la Mutualité, pleine comme aux plus beaux jours, l'abbé Franz Schmidberger, encadré par trois autres prêtres, comme lui en soutane noire, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ne mâche pas ses mots. Ceux qui avaient encore quelque illusion (ou crainte) sur un possible rapprochement entre le Vatican et l'Eglise schismatique de Mgr Lefebvre en seront pour leurs frais. Pour la première fois depuis la mort de ce dernier, il y a un an, son successeur est venu d'Ecône (Suisse) à Paris mettre fin au flottement qui règne dans ses rangs et fermer la porte aux tentatives de *«récupération»* venues de Rome.

Dans les paroisses intégristes de Paris et de la région, on avait battu le ban et l'arrière-ban pour cette conférence publique sous le titre alléchant : «Où en sommes-nous avec Rome ?». Dès le début d'un discours musclé, le successeur de Mgr Lefebvre affirme que l'héritage ne sera pas bradé. Il dénonce le goût du pape pour le dialogue avec les *«païens»* et les *«infidèles»*. Jean-Paul II préfère, dit-il, s'entourer des *«idolâtres»* (comme en 1986 au cours de la réunion d'Assise) et traiter avec *«les fausses religions étrangères»* plutôt que de se consacrer à *«l'unique Eglise du Christ»*.

Ce n'est pas une querelle de messe et de latin, dit l'abbé Schmidberger, qui voit la source de tous les maux dans la fin des *«Etats catholiques»*, dans l'œcuménisme, la liberté religieuse, l'ouverture au monde moderne approuvés par le concile Vatican II (1962-1965). Il cite les papes les plus réactionnaires, fustige les grands théologiens français, égratigne l'archevêque de Paris, qui, au dernier synode des évêques à Rome, aurait dit que *«la nouvelle évangélisation de l'Europe ne devait pas être comprise comme une reconquête»*. *«Alors pourquoi*, s'interroge-t-il, *nos ancêtres se sont-ils battus contre les Turcs, contre les musulmans»*, si c'est pour en arriver là : *«dialoguer»* et non plus *«convertir»*, considérer *«toutes les religions comme des égales»*, annoncer que *«tous les hommes sont rachetés et justifiés»* ?...

Dans les églises aujourd'hui, se lamente l'orateur, *«on prêche pour du social, on prêche contre le chômage, contre le racisme, pour l'étranger»*. *«On embrasse le monde, les francs-maçons, les socialistes.»* A son public, aux anges, l'abbé Schmidberger va tout révéler, y compris les correspondances, des manœuvres du Vatican pour l'approcher, grâce à des personnalités plutôt sympathiques, à Ecône, comme les cardinaux Thiandoum, archevêque de Dakar (dont Mgr Lefebvre occupa le siège), et surtout Oddi, ancien prélat de la Curie, visiteur du séminaire schismatique.

Mais les ponts semblent rompus. *«Une collaboration ouverte et fructueuse est impossible»* dans les conditions actuelles, a répondu le supérieur d'Ecône le 6 janvier au cardinal Oddi, qui souhaitait un geste pour *«normaliser»* les relations. Pour nous, ajoute-t-il en martelant les mots, il n'y a pas de *«marché»* ni de *«diplomatie»* possible. *«Ou on accepte la nouvelle orientation, mais on rejette l'Eglise de toujours. Le choix est clair. Nous choisissons les deux mille ans de l'histoire glorieuse de la Sainte Eglise.»* L'assistance, d'un bond, se lève pour applaudir, puis chanter le *Credo*, chœur un peu surréaliste d'une Eglise schismatique qui vit à contretemps, se plaint du dialogue œcuménique mené à Rome alors qu'il n'a jamais été aussi bas et d'une Eglise réformiste quand ses militants et théologiens de gauche la contestent ou la quittent.

HENRI TINCQ

EN BREF

□ **Un civil nommé directeur du Musée de l'armée.** – M. Jacques Pérot a été nommé directeur du Musée de l'armée, à Paris, en remplacement du général (cadre de réserve) Raymond Boissau. Il est le premier civil nommé à ce poste. Né le 11 avril 1945 et titulaire d'un diplôme d'archiviste-paléographe, M. Pérot a été conservateur en chef du patrimoine, directeur adjoint de l'école du Louvre et de l'école du patrimoine depuis 1988. Il était déjà chargé de mission auprès du président du conseil d'administration du Musée de l'armée.

□ **BOXE : Franck Nicotra champion d'Europe des supermoyens.** – En moins d'une minute, le Dauphinois Franck Nicotra est devenu, vendredi soir 3 avril à Vitrolles (Bouches-du-Rhône), champion d'Europe des supermoyens, en mettant K O (crochet du droit), dès la première reprise, le tenant du titre, le Britannique James Cook. Agé de vingt-six ans, Franck Nicotra a fait ses débuts professionnels il y a cinq ans. Il compte vingt-huit victoires (dont dix-sept avant la limite) en vingt-huit combats.

□ **FOOTBALL : l'OM conforte sa place de leader du championnat de France.** – En match avancé de la trente-quatrième journée du championnat de France de première division, l'Olympique de Marseille a battu, vendredi 3 avril, à Nancy, l'équipe locale (3-1). Cette victoire acquise en présence du président de l'OM, M. Bernard Tapie, nommé ministre de la ville en début de journée, a permis à l'équipe de Jean-Pierre Papin de conforter son avance en tête du classement du championnat de première division avec 51 points.

ENVIRONNEMENT

En dépit de la décision du Conseil d'Etat

La reprise des travaux du port de Trébeurden reste incertaine

Les partisans du port de plaisance de Trébeurden (Côtes-d'Armor) ont marqué un point, en obtenant du Conseil d'Etat l'autorisation de reprendre les travaux interrompus en novembre 1991 à la demande d'associations de défense de l'environnement (*le Monde* du 3 avril). Les opposants ne baissent pas pour autant les bras et les questions financières rendent cette reprise hypothétique.

La tourmente ne s'est pas apaisée dans cette station balnéaire divisée depuis plus de deux ans par la construction du port et par ses multiples rebondissements (*le Monde* du 9 mars). *«On continuera à se battre»*, déclare M. Pierre Delignière, conseiller régional (Génération Ecologie), et opposant au projet. *«Nous ne sommes plus inquiets»*, réplique le maire de Trébeurden, M. Alain Guennec (apparenté PS), pour qui l'arrêt du Conseil d'Etat *«équivaut à une autorisation définitive de construction du port»*.

Le maire souhaite que les travaux reprennent très vite pour que le port soit opérationnel avant l'été. Mais le promoteur-concessionnaire, en l'occurrence la Société du port de plaisance de Trébeurden (SPPT), détenue à 45 % par l'entreprise de travaux publics Campenon Bernard, *«ne garantit pas un achèvement pour l'été 1992»*. Selon l'AFP, M. Arnaud Vercken, président de la SPPT, a également indiqué que la société souhaitait *«passer la main à qui le voudra, avant ou après l'achèvement des travaux»*.

Les retards accumulés ont porté le coût initial du chantier de 45 à 65 millions de francs, a souligné M. Vercken, pour qui cette *«opération est devenue déficitaire»*. La SPPT a d'ailleurs engagé des procédures pour obtenir des indemnités et faire résilier sa concession. Pour M. Delignière, *«la remise en état du site reviendrait beaucoup moins cher»*. L'ancien ministre de l'environnement, M. Brice Lalonde, avait également estimé qu'il ne fallait *«pas hésiter à démolir»*.

Enfin, en marge de cette affaire, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a décidé, jeudi 2 avril, de renvoyer le maire de Trébeurden et trois coïnculpés devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc pour trafic d'influence. M. Guennec est soupçonné d'avoir touché des fonds d'une société chargée d'une étude sur la construction du port.

Le Monde

HEURES LOCALES

Référendum municipal contesté aux Pays-Bas

Appelés à se prononcer sur la circulation automobile dans le centre-ville d'Amsterdam les habitants ont boudé la consultation électorale organisée par le bourgmestre

AMSTERDAM

de notre correspondant

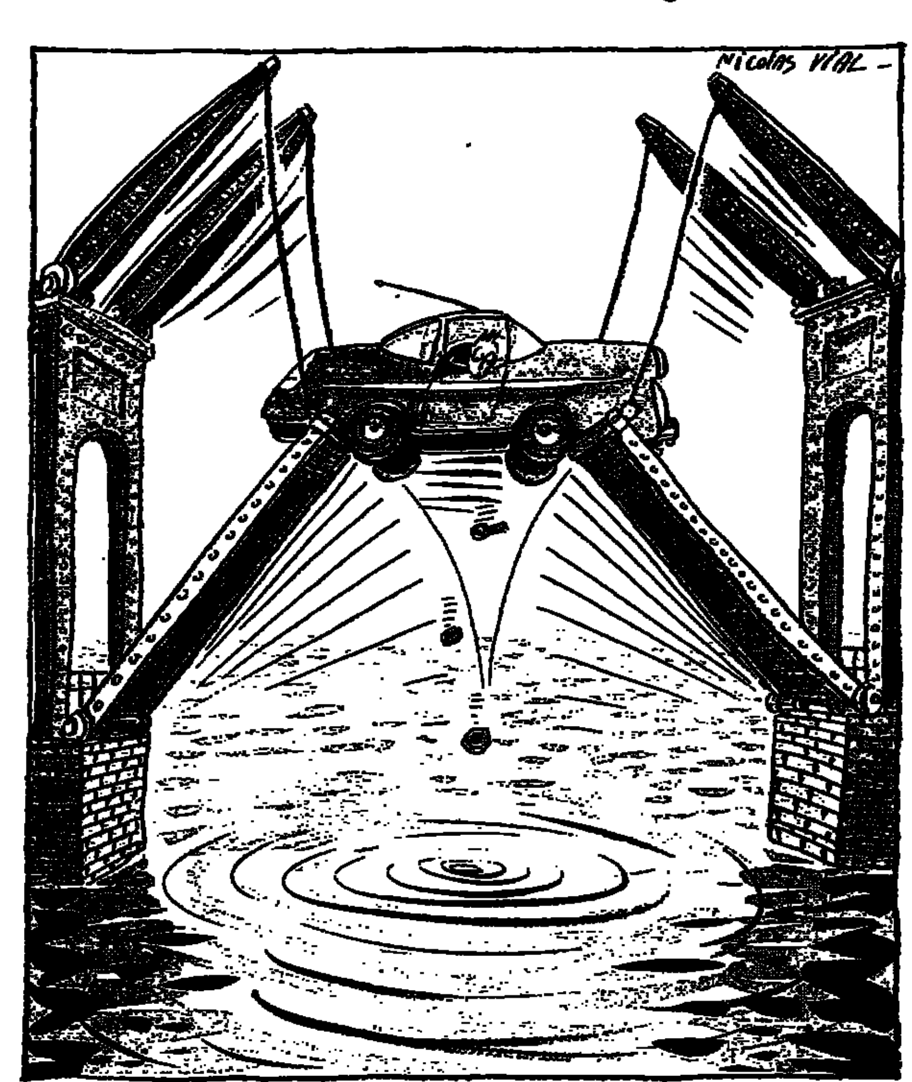
AU même titre que l'élection des maires au suffrage universel (les bourgmestres néerlandais sont toujours nommés par décret royal) ou la réduction de la production de lisier dans les campagnes du pays, le référendum municipal est un serpent de mer de la vie publique aux Pays-Bas. Depuis des années, le sujet fait un incessant va-et-vient entre la surface de l'actualité et les profondeurs de l'indécision. Mais, en bonne capitale qu'elle est, Amsterdam vient de briser ce cercle vicieux en organisant, mercredi 25 mars, une consultation populaire sur un thème qui ne l'est pas moins : la voiture dans le centre-ville.

En l'occurrence, les politiciens locaux comptaient faire d'une pierre deux coups. Ils souhaitaient tout d'abord combler le fossé entre gestionnaires et administrés en offrant à ces derniers l'occasion de s'impliquer directement dans la vie de leur cité. Un électeur sur deux n'avait-il pas boudé le scrutin municipal de 1990 et la désignation consécutive des conseils de quartier n'avait-elle pas intéressé que quatre électeurs sur dix? L'idée d'un référendum s'était donc vite imposée.

Capitale du vélo

Encore fallait-il trouver un thème mobilisateur. La mairie mena alors une enquête, qui a fait apparaître trois sujets principaux de préoccupation : l'insécurité dans la ville et la circulation automobile dans le centre-ville, à égalité, et la pollution des trottoirs par la prolifique gent canine. Au moment de trancher, le conseil municipal retint presque naturellement la problématique des quatre roues. Amsterdam n'était-elle pas la ville que les tout premiers écologistes utopistes avaient voulu réserver à des vélos blancs? A La Haye, le gouvernement n'avait-il pas déclaré la guerre à l'auto (*le Monde* du 19 avril 1991)? Rotterdam et Utrecht ne tentaient-elles pas de dissuader les automobilistes en pratiquant des tarifs d'heure de parking attentatoires au portefeuille ou en fermant carrément leur centre certains jours? Non, Amsterdam procéderait autrement que par diktat et ses élus en profiteraient – deuxième pierre – pour y voir plus clair sur un sujet dont un journaliste local dit qu'il est *«celui sur lequel les habitants n'ont jamais cessé de se voler dans les plumes»*.

Le centre-ville d'Amsterdam a la forme d'une demi-lune délimitée géographiquement par les fameux canaux concentriques, qui donnent à cette Venise du Nord autant de charme que de soucis. Les automobilistes y tournent jusqu'à y perdre la tête, sur des «quais» étroits et encombrés, alors que les bus et les tramways occupent largement le pavé des artères plus larges, mais guère plus roulantes. Quant au stationnement, il relève, dans cette capitale du vélo prisonnière des autos, de calculs simples. Le centre-ville offre 23 000 places légales (et 4 000 illégales) alors que ses habitants possèdent 17 000 véhicules et que 25 000 voitures extérieures se disputent chaque jour son macadam.



C'est donc sur un vrai problème que les quelque 600 000 Amstellodamois de plus de dix-huit ans, habitants des quartiers périphériques et étrangers furent consultés... au moyen d'un faux référendum, de surcroît compliqué. Se retranchant derrière la loi, le conseil municipal avait en effet refusé d'accorder à la consultation populaire aucun caractère contraignant et s'était réservé le droit de dire, dans un délai de quatre semaines après le vote, s'il en récuserait l'issue ou si au contraire il l'endosserait.

Une méthode qui pouvait laisser entendre aux habitants que leur choix pourrait ne pas être respecté, et ôter du même coup beaucoup de sa crédibilité à un exercice de démocratie locale organisé à grands frais (6 millions de francs au total). Les électeurs, apparemment, n'ont pas apprécié. Le 25 mars, le taux d'abstention a atteint la profondeur record de 73 %! *«Ce résultat frise l'échec»*, devait commenter, avec un sens poussé de la litote, le maire de la ville, Ed van Thijn, qui, la veille du scrutin, avait pu prendre connaissance d'un sondage annonçant une participation exceptionnelle de 70 à 80 %. *«Fiasco, catastrophe, gifle»* : le 25 mars au soir, les mots n'ont guère manqué aux commentateurs.

Un autre élément d'explication de cette déroute référendaire semble avoir résidé dans la subtilité de l'alternative proposée aux habitants de la capitale : ce n'est pas tant la situation automobile dans le centre-ville qui était soumise à leur sagacité que la politique de la municipalité. Celle-ci est axée sur une réduction progressive du trafic dans le centre ville à 65 % de son intensité actuelle, grâce à la construction de garages à la périphérie, à la suppression de deux mille places de stationnement en ville, à l'augmentation des tarifs et à la limitation de la durée du parking.

La poursuite de cette politique était au centre de l'option A du référendum, l'option B proposant son accentuation. Dans ce dernier scénario, le trafic des automobiles devait être réduit de 60 % d'ici à l'an 2000 : la moitié des places de stationnement étaient supprimées, celles subsistant ne pouvant être occupées que deux heures par jour et à un tarif tellement exorbitant que même certains habitants auraient été contraints de se défaire de leur véhicule!

Les commerçants mènent la contestation

Ce ne sont pourtant pas eux qui sont montés le plus vite au créneau, mais les milieux d'affaires. Emmenés par la chambre de commerce, les petits commerçants et les entreprises (essentiellement de services) toujours installés au cœur de la ville ont brandi à mots à peine couverts la menace de pertes financières importantes (trois cents millions de francs par an, selon une étude de la mairie), de possibles déménagements et d'éventuelles suppressions d'emplois. Rappelant au passage que la ville avait signé une convention garantissant l'accessibilité des sociétés installées en son sein, la chambre de commerce a affranchi les électeurs sur un point qui aurait pu leur échapper : en cas d'adoption, l'option B ne pourrait pas commencer à être appliquée avant... la désignation du prochain conseil municipal. Sous-entendu : lequel aura peut-être d'autres idées.

Comme si cet ensemble d'incertitudes n'avait pas suffi, l'échevin aux finances – membre d'un parti favorable à l'option A – lança à la veille du vote un cri d'alarme budgétaire : les investissements exigés par l'option B, notamment pour l'extension des transports publics et la construction de garages autour de la ville, se monterait à des centaines de millions de florins que la ville, déjà endettée, aurait bien du mal à rassembler, même en faisant passer l'abonnement du parking en centre-ville à près de 1 000 francs par mois!

Les Amstellodamois, qui ont dans la vie quotidienne le sens de la répartie, ont finalemnt renvoyé la balle dans le camp des politiciens : ceux qui se sont montrés dans l'un des quatre cent cinquante-cinq bureaux de vote ont choisi à 46 % l'option A et à 53 % l'option B, brouillant ainsi définitivement les cartes. L'histoire ne dit pas si le conseil municipal se maudit d'avoir vu dans l'organisation d'un référendum le remède miracle devant doper sa légitimité, mais elle le place dans une bien inconfortable situation, aussi bien à l'égard des 75 % d'abstentionnistes que des 25 % de votants.

Prudents, voire perplexes, les élus d'Amsterdam se sont sagement accordé jusqu'au 15 avril prochain pour réfléchir à une manœuvre qui leur permettrait de sortir de cette voie sans issue.

CHRISTIAN CHARTIER

Le nouveau gouvernement

La « chute » de l'aménagement du territoire

M. MICHEL DELEBARRE reste ministre – et qui plus est ministre d'Etat, – mais l'aménagement du territoire qu'il cumulait avec ses attributions sur la ville a disparu de la liste des postes ministériels de l'équipe de Pierre Bérégovoy. Oubli? Contrainte consécutive à la volonté de resserrer l'équipe gouvernementale? Volonté de marquer que, dix ans après le lancement de la décentralisation, les collectivités locales sont désormais maîtresses des choix d'équipement et de mise en valeur de leur propre territoire?

Sous le gouvernement de M. Michel Rocard, il existait en effet un ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (Jacques Chérèque, placé auprès du ministre de l'industrie ; Roger Fauroux) sous celui de de Mme Cresson, un ministre d'Etat, Michel Delebarre, assisté d'un secrétaire d'Etat, André Laignel, spécialement en charge des «espaces sensibles» et de l'aménagement rural.

A la décharge de M. Bérégovoy, et sous bénéfice d'inventaire plus complet, il faut toutefois remarquer, au-delà des stricts intitulés ministériels, que ni l'équipement, ni l'environnement, ni le cadre de vie, ni la ville n'ont été, évidemment, oubliés. Or l'aménagement du pays, aujourd'hui, s'intègre à l'évidence dans ces préoccupations pressantes des Français. Quant à M. Delebarre lui-même, il aura à mener, sinon en droit du moins dans la pratique, deux politiques spécifiques mais essentielles d'aménagement du territoire : la mise en place des transferts d'administrations et de services publics en province – de l'ENA aux voies navigables et au SEITA – comme responsable de la fonction publique, et l'approfondissement de la décentralisation ainsi que la rénovation de l'organisation territoriale de l'Etat, en tant que ministre des réformes administratives.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Lutter contre l'exclusion

La communauté urbaine de Lille et la région Nord-Pas-de-Calais ont signé avec l'Etat un contrat d'agglomération : façon nouvelle de répondre au mal des banlieues

LILLE

de notre correspondant

C'EST à une introspection qu'invite d'abord le contrat de ville. Il s'agit de repérer ce qui ne fonctionne pas ou mal dans la ville, ce qui exclut, et de tenter d'y porter remède. Le constat sur Lille-Roubaix-Tourcoing a été le fait d'un gros rapport. Celui-ci a fait apparaître les points noirs : des poches de pauvreté et de misère à Roubaix, à Tourcoing, mais aussi à Lille. Il a suggéré un autre regard de la part des politiques les uns sur les autres, et des villes, les unes vers les autres.

Ainsi, on a débouché presque naturellement non sur un contrat de ville, mais d'agglomération groupant quatre-vingt-quatre communes (la communauté urbaine) ou vivent un million d'habitants. René Vandierentonck, premier adjoint à la mairie de Roubaix, l'une des chevilles ouvrières du contrat, s'en réjouit : *«Le premier intérêt de ce document, c'est l'intercommunalité*, explique-t-il, *vécue comme une libération de l'espace.»* Quel sens peut avoir une politique du logement dans la ville-centre quand elle laisse fuir les populations aux revenus moyens ou supérieurs vers les lotissements périphériques ou les banlieues résidentielles? *«Entre les SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de 1972 et de 1992, la population de l'agglomération n'a pas augmenté*, explique M. Vandierentonck. *Dans le même temps, les ghettos se sont renforcés et pourtant l'Etat a versé des millions de francs sous forme de PAP, de prêts conventionnés, de PLA et autres PALULOS. Mais cette politique n'a pesé à aucun moment sur l'évolution. L'Etat a payé les ghettos.»*

Le contrat d'agglomération prévoit aujourd'hui la création d'un observatoire pour voir où on en est. *«Le pavillon HLM peut être aussi un pavillon de complaisance. Il s'agit de savoir qui loge qui»*, avant de définir un plan d'occupation de l'habitat social. Chaque commune devra prendre sa part dans le logement des plus démunis.

De la même façon la réinsertion sociale ne peut se faire sans lien avec l'entreprise. Le contrat prévoit par exemple une pépinière d'entreprises de réinsertion à Wattrelos. La communauté urbaine, grande pourvoyeuse de marchés publics, veillera à orienter des commandes vers ces entreprises et incitera les sociétés classiques à créer des emplois réservés à ces publics particuliers.

L'un des atouts des contrats de ville est d'amener des gens d'horizons divers à se retrouver autour d'une même table. Ce qui donne parfois des cocktails un peu explosifs. Ainsi pour le sport et la culture, qui peuvent aussi être des machines à exclure : les clubs sportifs occupent de larges créneaux horaires dans les salles; sur les terrains ils ont des règles de fonctionnement plutôt strictes. Mais qui alors peut répondre, et sur quelle ligne budgétaire, à la passion des jeunes des quartiers pour le football en salle? De même, les adjoints à la culture ont dû admettre qu'ils faisaient fausse route en cherchant seulement à glaner quelques crédits dans le contrat. La question est plutôt de savoir où un jeune qui a envie de gratter une guitare pourrait le faire? Certainement pas au conservatoire, en tout cas. Pour ces nouvelles formes d'expression populaires, nées au cœur des quartiers, le contrat d'agglomération émet l'idée d'un centre spécial.

Ne pas oublier l'environnement

Pas de politique urbaine sans requalification des quartiers dégradés et des friches : plus de la moitié des fonds prévus au contrat sont affectés à ce chapitre. Certaines «courées», dont le parc est encore important à Lille et qui jouent un rôle social évident, peuvent être réhabilitées. Cela suppose, entre autres, que les tuyaux d'égouts entrent dans les cours, domaine privé, ce qui coûte cher. Des moyens nouveaux seront dégagés pour éviter ce blocage. Parallèlement, s'amplifieront les actions de résorption de l'habitat insalubre.

A côté de la politique traditionnelle de récupération des friches industrielles, on cherchera à réhabiliter des bâtiments industriels encore utilisés mais apparaissant comme des verrues dans la ville. Objectif : en faire, à l'inverse, des «signaux urbains». Un volet important, enfin, est consacré à l'environnement, à la valorisation des sites naturels. On retiendra l'idée de repenser le canal de Roubaix, qui alimentait hier les usines textiles en charbon, comme un élément de reconquête urbaine et celle de verdir les berges des voies ferrées et des autoroutes.

Signé pour trois ans, le contrat d'agglomération représente une enveloppe de 1,5 milliard de francs, dont 600 millions consacrés directement à la lutte contre les exclusions et 800 à l'environnement et à la qualité urbaine. L'Etat apporte 600 millions de francs, la communauté urbaine et les communes 800 millions, la région 44, divers partenaires 50. Seul absent, de taille, le département, qui était attendu pour 22 millions, et qui a préféré rester en dehors. Le cap sera tenu assure, malgré tout, M. Vandierentonck.

JEAN-RENÉ LORE

Le rural se prend en charge

Merlieux (Aisne), 170 habitants : comment éviter la mort d'une commune ?

LAON

de notre correspondant

LORSQUE, en 1983, Daniel Corcy (divers gauche) est élu à la mairie de Merlieux-et-Fouquerolles, près de Laon, l'avenir est loin d'être rose. *«A l'époque, 40 % de la population avait moins de vingt ans et 80 % moins de quarante ans*, se souvient le maire. *Cela signifiait, avec l'exode des jeunes, que Mérieux était condamné à être rayé de la carte dans les dix ou quinze années suivantes.»*

Cette commune rurale de cent soixante-dix habitants ne possédait ni école, ni commerce, ni même de site touristique. Seul le Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE), aujourd'hui présidé par M. Jacques Pelletier, ancien ministre, et complété par une ferme pour enfants, apportait un semblant d'activité avec les cars qui y déversaient régulièrement des élèves de classes du département.

Mobiliser la population

Un an après son élection, le maire engage une réflexion sur l'avenir de la commune. En 1986, deux architectes, les élus et des habitants se retrouvent au sein d'un groupe de travail mis en place grâce à la procédure «Chantier libre», initiée par le ministère de l'équipement. L'objectif : accueillir des familles nouvelles en leur offrant des équipements qui peuvent bénéficier à la commune tout entière.

En 1987, une nouvelle initiative du ministère de l'équipement «pour habiter interactif» attire l'attention du groupe de travail car l'idée de développer des produits domotiques, associée à la notion de services, s'adapte parfaitement au projet communal. L'année suivante le dossier de Merlieux est accepté, il constituera la seule opération rurale du programme national. Il comportait une salle polyvalente, douze logements locatifs, un centre de télétravail, un atelier communal et municipal.

Aujourd'hui, la salle polyvalente est construite, de même que la moitié des logements. Le centre de télétravail est géré par une entreprise de communication de Saint-Quentin, qui a créé quatre emplois. L'atelier communal sera incessamment ouvert à la population pour les travaux de bricolage domestique sophistiqués. L'ensemble a été édifié autour d'une place qui constitue un nouveau lieu de vie au village. L'Etat, le conseil régional de Picardie, le conseil général de l'Aisne, la Caisse d'allocations familiales et la commune, se sont associés pour financer les opérations (près de 6 millions de francs).

Lire la suite page 14

JEAN-PIERRE BIARROTTE

REPERES

BRETAGNE

Les difficultés de l'aéroport de Saint-Brieuc

INAUGURÉ en 1985 par Charles Josselin, président (PS) du conseil général des Côtes-d'Armor, qui était à l'époque secrétaire d'Etat aux transports, l'aéroport de Saint-Brieuc a bien du mal à attirer les voyageurs. La compagnie TAT a abandonné la seule ligne régulière qu'elle exploitait entre Saint-Brieuc et Paris, en janvier 1991, devant la concurrence du TGV. Une société de Morlaix, Brit'Air, avait alors signé une convention avec le conseil général des Côtes-d'Armor et les collectivités de la périphérie briochine qui s'engageaient à couvrir le déficit d'exploitation (en 1991 *il s'est élevé à plus de 6 millions de francs*).

Brit'Air estimait à dix-huit mille le nombre des passagers nécessaire pour faire vivre la ligne. Quatorze mille cinq cents voyageurs ont été enregistrés en 1991. Poursuivre l'expérience avec un appareil de trente places n'avait pas d'issue. Depuis le 1er avril, Régional Airlines, une compagnie nantaise, prend la succession avec un avion plus petit. Cette nouvelle compagnie (fusion d'Air Vendée et d'Air-Lec) doit mettre en service, toujours avec le soutien du département, un avion de dix-neuf places. Elle compte également prolonger sa ligne Saint-Brieuc-Paris vers Jersey. Une tentative de diversification qui permettra peut-être à l'aéroport de Saint-Brieuc Armor d'attirer les passagers et au conseil général ainsi qu'à la chambre de commerce de Saint-Brieuc de rentabiliser leurs lourds investissements.

LIMOUSIN

La capitale régionale réhabilite son centre

LE tissu historique de Limoges a été ravagé au siècle dernier par la révolution industrielle et aussi par plusieurs incendies dramatiques. Ses monuments, trois églises gothiques, et ses quartiers anciens, comme le quartier médiéval de la Boucherie, ont été noyés dans une urbanisation informe. La ville déçoit ses visiteurs. Il s'agit, selon le maire, M. Alain Rodet (PS), de donner une *« vue d'ensemble »* à la réhabilitation et à l'aménagement l'un *« centre-ville complexe »*.

Après avoir consulté des urbanistes, la municipalité se prépare à mettre en chantier un *« projet d'envergure »*. Une exposition a été organisée, dans un ancien réservoir d'eau souterrain du dix-neuvième siècle, pour sensibiliser la population à ce pari et lui expliquer l'importance des investissements : 15 millions de francs par an dans les trois prochaines années. Il s'agit, pour la municipalité, de *« transformer ses visiteurs en touristes urbains »*, voire en *« ambassadeurs »* de la ville qu'ils viennent de traverser. Et donc d'*« inverser l'image terne, actuellement véhiculée en France, pour convaincre que Limoges est une ville à vivre »*. Bref de changer le sens du verbe « limoger ».

NORD-PAS-DE-CALAIS

Une école de communication à Tourcoing

UNE école supérieure d'art et de communication doit être construite à Tourcoing par l'architecte franco-suisse Bernard Tschumi. Après le parc de La Villette et le musée d'art du Queens, entre les aéroports Kennedy et de la Guardia à New-York, cet architecte a imaginé un projet qui englobe un immense bâtiment à rénover, ancien lieu de spectacles à Roubaix-Tourcoing avant la dernière guerre.

Cet établissement, à la fois artistique et pédagogique, doit recruter des étudiants de niveau bac + 4, issus de tous les pays. Des jeunes intéressés par une formation basée sur la production audiovisuelle en grandeur réelle et qui acceptent le croisement des disciplines, qu'il s'agisse du spectacle, des arts contemporains et de l'audiovisuel.

Les travaux doivent débuter au mois d'octobre, et la première rentrée est prévue pour 1994. Le coût des travaux est estimé à 102 millions de francs. La région et les collectivités locales en financeront une partie, et l'Etat participera à hauteur de 40 millions de francs.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Georges Chatain (Limoges), Patrick Le Nen (Saint-Brieuc) et Georges Sueur (Lille).

Une étude de Démoscopie sur les critères de délocalisation

Les entreprises en quête d'un nouveau site privilégient la qualité des routes et celle des communications

LES maires et les présidents des conseils généraux n'ont pas attendu les lois de décentralisation pour s'intéresser à la vie économique de leur commune ou de leur département. Mais leur action a longtemps été limitée par la nécessité où ils étaient de respecter strictement la liberté du commerce et de l'industrie. Jusqu'aux années 60, les uns et les autres se sont donc cantonnés dans des opérations « d'animation », en utilisant et dirigeant les aides multiples distribuées par l'Etat, en construisant des zones d'activités industrielles et artisanales, en créant des sociétés d'économie mixte.

Pour la première fois, la loi de mars 1982 va reconnaître clairement une compétence économique aux collectivités locales : aux communes, aux départements et aux régions nouvellement créées. Même si cette reconnaissance de principe s'accompagne de nombreuses limitations de fait, il s'agit d'une véritable révolution : les collectivités ne se contentent plus d'administrer ; elles gouvernent. Elles ont non seulement la possibilité mais les moyens – c'est-à-dire qu'elles disposent d'un budget pour cela – d'intervenir directement dans ce qui, la crise survenant, devient pour eux une préoccupation obsédante : le maintien de l'emploi. D'où cette véritable chasse aux entreprises qui va s'organiser un peu partout en France.

Il n'est pas de commune de quelque importance, de ville moyenne ou grande, de département ou de région qui ne s'attache à s'équiper pour accueillir au mieux ces entreprises dont elles ont tant besoin et qui, au même moment, éprouvent le besoin de se moderniser, de s'agrandir, de quitter pour cela des agglomérations trop encombrées – et trop chères. Remue-ménage sympathique mais parfois un peu désordonné. Les collectivités, dans les argumentaires qu'elles adressent aux futurs investisseurs, travaillent souvent à l'intuition : elles mettent en valeur leurs avantages dans l'ordre où elles supposent que les apprécieront leurs supposés clients. Au risque de se tromper...

D'où l'intérêt que présente une étude comme celle que vient de réaliser Démoscopie à l'occasion du Salon S'implanter qui est organisé les 16,17 et 18 juin, à Paris. Intérêt double.

Cette enquête permet d'abord d'apprécier l'importance de ce que l'on pourrait appeler le marché des délocalisables. Celui-ci est important : dix-sept entreprises environ sur cent envisagent de bouger dans les trois ans à venir, quinze l'ont fait en 1989 et 1990, surtout dans le secteur de la haute technologie, des services aux entreprises, du transport. Et, dans le même ordre d'idée, on verra ci-dessous qu'il est possible de préciser pour quelles raisons ont été ou vont être décidés ces mouvements, ce qu'ils risquent d'apporter en termes de création d'emplois, dans quels secteurs, avec quelle qualification.

Les enquêteurs de Démoscopie ont en outre retiré de leurs entretiens des informations qui mériteront d'être analysées avec soin par les responsables locaux. Car beaucoup pourront leur apparaître surprenantes.

« Voici des éléments qui ont pesé (pourront peser) de manière significative dans le choix du lieu de votre implantation. Pour chacun de ces éléments, pouvez-vous nous dire s'il est primordial, important ou peu important pour une entreprise comme la vôtre ? », telle était la question posée aux chefs d'entreprise. Le traitement de leurs réponses a permis de classer par ordre d'importance les trente et un critères qui sont jugés prépondérants pour les entreprises qui délocalisent. Ce palmarès dérange, on le verra, quelques idées reçues. Lorsqu'une entreprise change de site ce n'est pas, par exemple, la desserte aérienne ou la notoriété des universités et des centres de recherche, ni même la desserte ferroviaire ou le coût de la main-d'œuvre qu'elle place en tête de ses préoccupations mais plutôt la qualité des routes et des télécommunications ou l'importance du marché qu'elle espère trouver sur place. Réactions compréhensibles, dira-t-on, pour peu qu'on y réfléchisse ; encore n'était-il pas inutile de les remettre en lumière à l'intention de tous ceux qui militent pour le développement de leur territoire.

LES INFRASTRUCTURES
(Résultats en pourcentage)

	Primordial	Important	Peu important
– Desserte	48	41	11
– Existence de bâtiments répondant à vos besoins	39	34	27
– Infrastructure de télécommunication (Numéris-Transpac-Services)	35	43	22
– Existence d'une zone industrielle équipée	17	37	46
– Desserte rail	11	32	57
– Desserte aérienne	10	23	67

Base : 1 003 répondants.

LA VIE DANS LA RÉGION
(Résultats en pourcentage)

	Primordial	Important	Peu important
– Qualité de la vie	20	58	21
– Image globale de la région	18	57	25
– Dynamisme des personnalités politiques	14	34	49
– Qualité de l'environnement scolaire et universitaire	12	44	43

Base : 1 003 répondants.

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL
(Résultats en pourcentage)

	Primordial	Important	Peu important
– Importance du potentiel de marché	41	34	25
– Niveau du développement économique	26	48	25
– Densité du tissu industriel	21	37	41
– Dynamisme des milieux économiques	20	57	22
– Présence de partenaires ou de sous-traitants	17	39	43
– Efficacité des structures d'accueil aux entreprises	13	47	38
– Environnement de services aux entreprises	13	46	39
– Notoriété des performances de certaines entreprises régionales	12	39	49
– Qualité de l'offre de services internationaux	9	25	64
– Notoriété des universités et des centres de recherche	6	26	67

Base : 1 003 répondants.

Un millier d'établissements passés au crible

DEPUIS plusieurs années, la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) ainsi que des collectivités locales cherchent un moyen pertinent pour connaître les raisons qui poussent les entreprises à se délocaliser ou à changer de site. Des études nationales, voire internationales, ont été menées pour savoir ce qui guide les entreprises dans leurs choix.

Membre du groupe COFREMCA, l'Institut français de démoscopie participe à ce travail. En mettant au point le Système d'observation des critères de localisation des entreprises (SOCLE), cette société a tenté de répondre à la demande des villes et des régions à la recherche d'arguments pour vanter la qualité de leurs sites ou les avantages de leur situation géographique.

« L'important était de trouver un échantillon d'entreprises significatives. D'entreprises représentatives, par leur taille et leur activité, de celles qui souhaitent créer ou déplacer un établissement », explique Mme Denise Vaubrun, directeur d'études à Démoscopie. La recherche de cette base de données, essentielle pour analyser les comportements des chefs d'entreprise n'a pas été facile. Les grands organismes publics comme les instituts spécialisés ne possédaient pas cet instrument précieux. D'où l'idée de le constituer en adoptant une démarche originale.

Par l'intermédiaire de l'INSEE, Mme Denise Vaubrun a cherché à recenser les entreprises qui s'étaient déplacées, à l'intérieur d'un champ d'étude limité aux entreprises de plus de 10 salariés, appartenant aux secteurs non liés à la distribution (selon les vœux de la DATAR, qui voulait exclure les secteurs soumis à une contrainte excluant tout choix alternatif). *« L'INSEE peut fournir des adresses d'établissement ayant eu un nouveau numéro SIRET au cours d'une période donnée*, précise-t-elle. *Toutefois, ce nouveau numéro peut aussi bien être la conséquence d'un changement d'adresse que d'un changement de nom ou de structure juridique ou financière. D'où la nécessité de procéder à des filtrages pour assurer l'éligibilité de l'échantillon étudié. »*

La démarche des chercheurs a donc été de demander à l'INSEE un *« tirage aléatoire d'adresses »* d'établissements théoriquement créés ou déplacés en 1989 et en 1990. Ensuite, des enquêteurs ont contacté ces établissements pour les interroger, et tout d'abord valider le fait qu'ils avaient bien été créés ou déplacés au cours des dernières années. *« La réponse à cette question nous a permis d'attribuer un taux de véracité aux données fournies par l'INSEE »*, résume Mme Denise Vaubrun. Sur le millier de noms de sociétés fournis par l'Institut, seulement quelque 500 se sont révélés utilisables pour les besoins de l'enquête. C'est ainsi qu'a pu être déterminé un taux global de 46 %.

A partir de cette donnée, il était possible de calculer le nombre d'établissements créés ou déplacés en 1989 et en 1990. Il suffisait de multiplier le chiffre théorique fourni par l'INSEE par le taux de véracité constaté par sondage. C'est ainsi que l'on obtient le chiffre de 10 225 établissements. On pouvait ensuite calculer le nombre de créations ou de déplacements pour cent entreprises en divisant le chiffre précédemment obtenu par le nombre d'entreprises de l'univers concerné. On obtient alors ce taux de 15 %.

Une autre enquête, menée de façon parallèle auprès du fichier DIANE des entreprises françaises, lié au système fiscal, a permis de recenser les projets de création ou de déplacement d'un établissement pour les trois ans à venir. A partir de contacts téléphoniques, cinq cents sociétés ont été sélectionnées. Ce sont elles, plus les cinq cents répertoriées précédemment grâce au fichier de l'INSEE, qui ont donné cette population d'un millier d'entreprises, laquelle a servi de base aux interrogations des enquêteurs. *« La concordance entre les deux populations nous a incité à les mettre ensemble pour analyser les motivations qui poussent les chefs d'entreprise à bouger »*, note Mme Denise Vaubrun. De longs interrogatoires qui ont permis de cerner un peu plus les critères qui entrent en compte lorsque des responsables d'entreprise choisissent un nouveau lieu d'implantation.

Le rural se prend en charge

Suite de la page 11

Les intervenants sont conscients que l'opération ne saurait être rééditée dans chacun des villages de France placés dans la même situation, mais Merlieux constitue désormais une référence pour développer d'autres initiatives. *« Les financements existent, encore faut-il avoir des idées et monter des projets pour en bénéficier »*, explique Daniel Corci.

A Merlieux, l'espace multifonctionnel, avec ses bâtiments neufs et ses équipements technologiques, symbolise cette dynamique. Il n'est pas le seul. C'est ainsi que l'école a été réouverte à partir d'une idée originale : *« En 1988, nous avons proposé à l'inspection académique de créer, dans le cadre de la formation des maîtres, une école d'application d'instituteurs en milieu rural, renforcée par un centre rural de lecture et de documentation ouvert à toute la population »*, commente le maire. Cinquante-six bénévoles du village se sont associés pour assister les corps de métier dans la restauration du vieux bâtiment qui accueille désormais deux classes et trente enfants.

Cette faculté de mobilisation de la communauté autour d'un projet concret s'est encore manifestée lorsqu'il s'est agi de résoudre le problème de la qualité des eaux, crucial dans une région agricole polluée par les nitrates : *« Nous avons commencé à travailler sur ce dossier il y a huit ans et nous avons trouvé une solution collective*, poursuit Daniel Corcy. *Aujourd'hui, les habitants javellisent deux fois par semaine le réservoir à tour de rôle. Bilan : c'est nous qui vendons notre eau au village voisin. »*

Pour ce partisan de l'habitat autogéré, le sauvetage du village eût été impossible sans les aides de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi sans la volonté et la participation de tous les habitants. Mais le bénévolat a ses limites : *« J'en suis conscient. Dans un village comme Merlieux nous pourrions créer cinq emplois. Mais comment faire avec une capacité d'investissement de 120 000 francs par an ? Sinon en nous y mettant tous ? »*

JEAN-PIERRE BIARROTTE

Pourquoi bougent-elles ?

L'ÉTUDE menée auprès des entreprises sélectionnées a permis de mieux appréhender les raisons qui ont motivé certains responsables à envisager une nouvelle implantation pour leur établissement. Une série de questions leur ont ainsi été posées afin de déterminer les facteurs à l'origine de leur décision.

1) Pour quels motifs avez-vous décidé de vous délocaliser ?

Dans 20 % des cas étudiés, la raison invoquée est une nécessité d'augmenter la capacité de production. Ce motif est d'autant plus mis en valeur que l'entreprise appartient au secteur industriel (particulièrement l'agro-alimentaire et les biens d'équipement) et que la taille de l'établissement implanté est plus importante.

Pour 19 % des personnes interrogées, il s'agit de se rapprocher de nouveaux marchés. Ce motif est plus particulièrement avancé par les entreprises de services aux entreprises (25 %) et celles de biens intermédiaires (27 %).

On constate par ailleurs que cette logique de proximité est plus particulièrement celle des petits établissements : 34 % pour les implantations de 1 à 5 salariés, 25 % pour 6 à 9 salariés.

Enfin, dans 16 % des cas, il s'agit de mettre en œuvre une décision stratégique qui a été souhaitée par la direction du groupe, pour améliorer la productivité.

2) S'agit-il d'une création ou d'un transfert d'activité ?

Les résultats de l'étude montrent qu'il s'agit plus souvent d'un transfert d'activité (63 %). En fonction de la taille de l'implantation, donc du nombre de salariés, on constate que le transfert l'emporte dans le cas d'entreprises de 50 salariés et plus. Inversement, ce sont les établissements les plus petits (moins de 9 salariés) qui correspondent à des créations.

3) Combien de salariés emploierez vous dans votre nouvelle implantation ?

Pour la moitié des entreprises étudiées, la nouvelle implantation emploie ou emploiera de 10 à 49 salariés. Selon 22 % des interrogés le chiffre peut atteindre 50 salariés et plus. L'étude présente des résultats contrastés selon les secteurs d'activités et la nature des implantations.

4) Les salariés sont-ils, ou seront-ils, recrutés sur place ou transférés ?

On constate que les salariés sont d'autant plus souvent recrutés sur place que la taille de l'implantation est moins importante. Il en est de même si le niveau de formation requis par la nouvelle implantation est moins élevé.

Dans 63 % des cas en moyenne, il s'agit d'un transfert de personnel. Le transfert est d'autant plus fréquent que la taille de l'établissement est plus importante et qu'il s'agit d'une implantation d'un siège social, d'un service administratif, d'un centre de recherches.

Les cas de *création* (35 %) sont plutôt le fait de petites établissements (principalement des petites unités de production, agences commerciales, plates-formes logistiques).

5) De quel genre d'implantation s'agit-il principalement ?

Dans 31 % des cas, en moyenne, les transferts sont le fait des unités de production. Ils sont particulièrement importants pour les entreprises industrielles et notamment dans l'agro-alimentaire (65 %), le secteur des biens intermédiaires (64 %), des biens de consommation (49 %) et des biens d'équipement (47 %). Ces transferts concernent aussi les plus gros établissements implantés (36 % pour 10 à 49 salariés, 35 % pour plus de 50 salariés).

Dans 29 % des cas, l'établissement transféré est une agence commerciale ou une succursale commerciale. Tendance qui est particulièrement forte dans le secteur high-tech (35 %) et celui du service aux entreprises (45 %).

Dialogues autour d'une ligne de banlieue

La SNCF mène, à Viroflay, une campagne inédite de communication pendant les travaux de construction d'une nouvelle liaison

FAIRE fonctionner le jour, et souvent la nuit, de bruyants engins. Acheter des terrains (essentiellement des espaces verts) pour y construire une voie nouvelle. Provoquer des nuisances en faisant circuler une ligne qui n'apportera strictement rien à la commune. La SNCF est engagée, depuis juin 1991, à Viroflay (Yvelines), dans une délicate opération. Elle a pour cadre une ville paisible, quelques kilomètres à l'ouest de Paris. Et surtout un quartier aux pavillons coquets et aux immeubles cossus, qui vivait jusqu'alors au rythme régulier des trains de la ligne de Versailles à Rive-Droite-Paris-Saint-Lazare, et qui se trouve plongé, depuis neuf mois, au cœur d'un énorme chantier.

Fin 1989, une procédure d'enquête d'utilité publique est lancée pour préparer la construction d'une liaison entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Défense. La SNCF se rend compte immédiatement qu'il va lui être difficile de faire admettre aux 14 000 habitants de Viroflay que la nouvelle ligne va traverser leur commune sans même s'y arrêter. Ce projet, promis aux habitants de la ville nouvelle de Saint-Quentin dès sa création, il y a une vingtaine d'années, doit permettre d'éviter la «rupture de charge» qui oblige chaque matin des milliers de voyageurs à descendre à la gare Viroflay Rive-Gauche. Ils quittent alors les trains qui circulent sur les voies du réseau Paris-Montparnasse, pour monter dans des autocars qui les conduisent à la gare Viroflay Rive-Droite, où ils prennent une correspondance à destination de la Défense et de Paris-Saint-Lazare. Un transfert d'un quart d'heure certes pénible, mais que certains médias ont eu le tort d'opposer à la *«vie paisible»* de la population de Viroflay, maladroitement décrite comme essentiellement composée de retraités.

Alors que les enquêtes d'utilité publique de ce type ne provoquent en général qu'une poignée d'observations (trois pour la ligne D du RER), celle-ci a suscité près de quatre cents remarques. Quatre-vingt-dix trains chaque jour vont utiliser une ligne qui n'était fréquentée que par de rares convois de marchandises. Ils vont emprunter un viaduc de raccordement qui enjambe la RN 10 en plein centre de Viroflay. Un tunnel est actuellement en cours de construction pour faire passer ces nouveaux trains sous les lignes Paris-Versailles avant leur raccordement. Des travaux rendus difficiles en raison de la présence de terrains argileux où prennent naissance de nombreuses sources.

Ecouter les récriminations

La municipalité de Viroflay, comme l'association de défense des riverains qui s'est constituée à la suite de la réunion d'information de la SNCF, le 2 octobre 1990, ont présenté au cours de l'enquête d'utilité publique un contre-projet. Il permettrait selon eux d'éviter le *«saute-mouton»*, ce passage d'une voie sous une autre qui se substitue à un croisement. *«Non seulement ces travaux vont provoquer des nuisances mais ils vont coûter cher. Et Viroflay va perdre de surcroît un certain nombre de dessertes»*, explique M. Daniel Cacaut, conseiller municipal délégué aux problèmes de transports.

La déclaration d'utilité publique est cependant prononcée le 10 juin 1991. La municipalité de Viroflay dépose un recours devant le Conseil d'État. Tout de suite, M. Jacques Gavelle, chef du groupe travaux de la SNCF chargé de cette liaison, constate la vigueur de l'opposition au projet : *«Des gens furieux se manifestaient, et il n'y avait aucune structure comparable à celles que nous mettons en place sur les tracés des TGV pour les recevoir et les écouter.»* Sur les 450 millions de francs (1) que doit coûter l'opération, 800 000 francs ont été prévus pour des actions de communication. Ils permettent d'installer dès juin 1991, un kiosque d'information en plein centre de Viroflay. L'état des chantiers en cours y est présenté et expliqué.

Pendant l'été 1991, les premiers travaux, souvent nocturnes, provoquent une énorme émotion chez les riverains. La décision est donc prise d'embaucher, en dépassement du budget initial, une professionnelle de la communication. Mme Virginie Bayoux est d'abord chargée d'assurer une permanence dans le kiosque les jeudis et samedis, jours de marché. Elle écoute les récriminations. *«Nous avions le sentiment que les riverains évacuaient une partie de leur difficulté à vivre le chantier en venant parler»*, explique-t-elle. Une réunion d'information est ensuite organisée chaque mois avec la mairie de Viroflay, où M. Gavelle avait pourtant été *«interdit de séjour»* pendant six mois. Des aménagements comme un nouveau passage piéton souterrain sont proposés par la SNCF. Une lettre d'information, tirée à 7 000 exemplaires, est distribuée tous les deux mois aux riverains. Toutes ces actions présentent l'évolution des travaux et annoncent les phases successives. *«Les nuisances sont plus facilement acceptées par les riverains quand ils obtiennent des explications techniques»*, constate M. Gavelle.

L'une des associations de riverains, l'UUDP (Union urbaine de défense et de protection), admet l'intérêt d'une liaison ferrée entre banlieues, qui permettra peut-être d'éviter le passage de l'A 86, et affiche avant tout des préoccupations écologiques. Le RUR (Rassemblement des usagers et des riverains), qui regroupe plus de trois cents personnes, se montre au contraire très hostile au projet lui-même. Cette association regrette que le recours devant le Conseil d'Etat ne soit pas suspensif. *«Nous avons cependant décidé dès la déclaration d'utilité publique de nous montrer responsables et nous voulons être les interlocuteurs privilégiés de la SNCF»*, explique M. Dominique Chasseguet, vice-président de l'association. Le RUR intervient auprès de M. Gavelle à chaque fois qu'un problème se pose. Le mur anti-bruit qu'il est prévu de construire à l'intersection des voies doit ainsi être prolongé au-delà de ce qui était initialement prévu.

Les riverains craignent aujourd'hui, après l'achat à l'amiable du dernier terrain par la SNCF, que celle-ci ne respecte pas ses engagements. Les travaux doivent se poursuivre pendant plus de deux ans, et ils veulent vérifier que l'établissement public a bien décidé de faire de l'opération Viroflay une expérience-pilote de communication, dont elle tirera des enseignements pour de prochains chantiers.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) 140 millions de francs de l'Etat, 190 millions de francs du conseil régional et 50 millions de francs du conseil général et de 70 millions de francs de la SNCF sur un prêt à taux bonifié de la région.

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **La décentralisation illustrée.** – Une centaine de dessinateurs français et allemands, parmi lesquels notre collaborateur Jean Plantu, participent à l'exposition intitulée «La revanche des régions, kein schöner Land», organisée par le Goethe Institut, centre culturel allemand, à Paris, jusqu'au 22 mai.
▶ **Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, 75016 Paris.**

□ **Développement en zone de montagne.** – A l'occasion du Salon international d'aménagement en montagne, qui a lieu du 8 au 11 avril à Grenoble, les ministères de la ville et de l'agriculture, l'Association des élus de la montagne (ANEM) et divers organismes internationaux organisent un colloque ayant pour thème «Les ressources naturelles et le développement montagnard». Samedi 11 avril, des conférences et des débats doivent permettre d'évoquer les enjeux économiques et écologiques de la montagne européenne.
▶ **Renseignements : Anne-Marie Uvietta, CEMAGREF de Grenoble, BP 76, 38402 Saint-Martin-d'Hères. Tél. : (16) 76-76-27-23.**

□ **Transports publics en villes moyennes.** – Dans le cadre du programme Thermie de la direction générale de l'énergie des Communautés européennes, l'agence Poitou-Charentes Energie-déchets-eau (APCDE) organise, mardi 7 avril à La Rochelle, un séminaire sur les innovations technologiques pour *améliorer les transports urbains* dans les villes moyennes.
▶ **APCDE. Conseil régional Poitou-Charentes. 15, rue de l'Ancienne-Comédie. BP 575. 86021. Poitiers Cedex. Tél. : (16) 49-41-71-36.**

NOMINATION

□ **Nouveau secrétaire général à Soissons.** – M. Claude Lipmann a été nommé secrétaire général de la ville de Soissons (Aisne), le 1er février 1992, en remplacement de M. Raymond Himber.

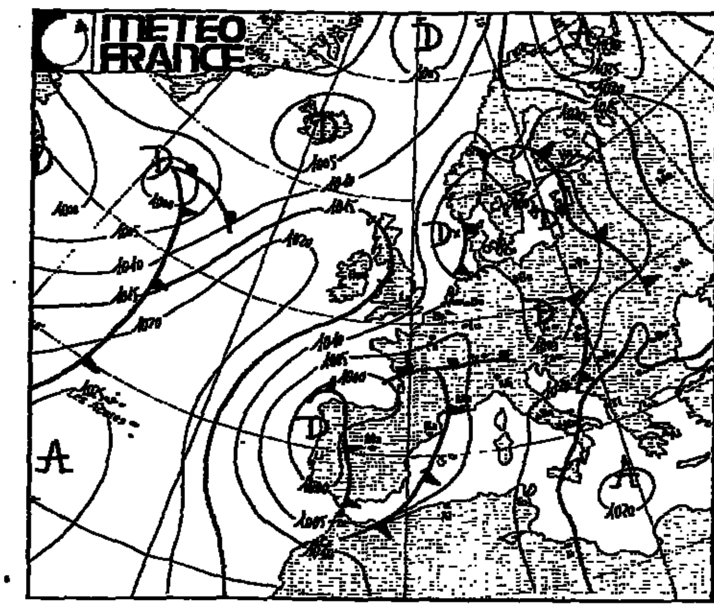
[Agé de trente-cinq ans, titulaire d'une maîtrise de gestion des entreprises (spécialité gestion publique), M. Lipmann occupait jusqu'au mois de janvier 1992 les fonctions de secrétaire général de la ville des Mureaux, dans les Yvelines].

FISCALITÉ

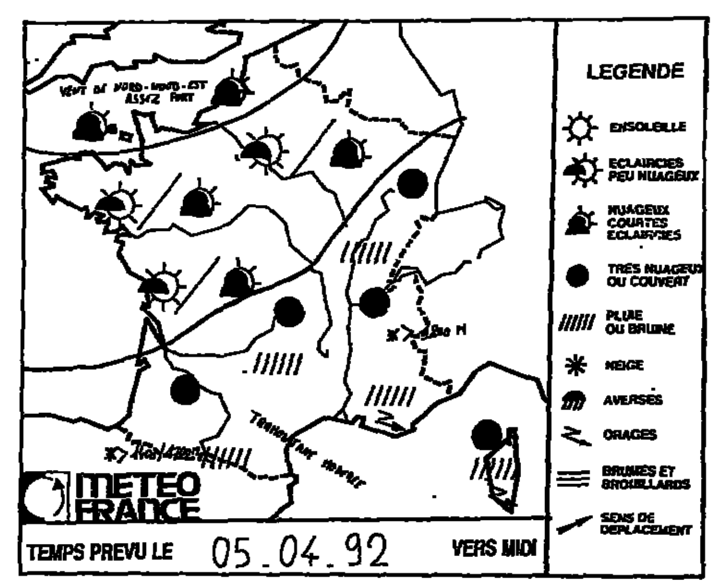
□ **Fiscalité locale.** – Deux universitaires, M. Guy Gilbert, directeur du Groupement de recherches sur l'administration locale (GRAL), et M. Alain Guengant, directeur de recherches au CNRS, expliquent l'origine de l'impôt local dans un ouvrage intitulé la Fiscalité locale en question. Ils s'interrogent sur le partage de l'impôt local.
▶ **154 pages, 60 francs. Editions Montchrestien, collection «les Clés de l'économie», 26, rue Vercingétorix. 75014 Paris.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 AVRIL A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 5 AVRIL 1992

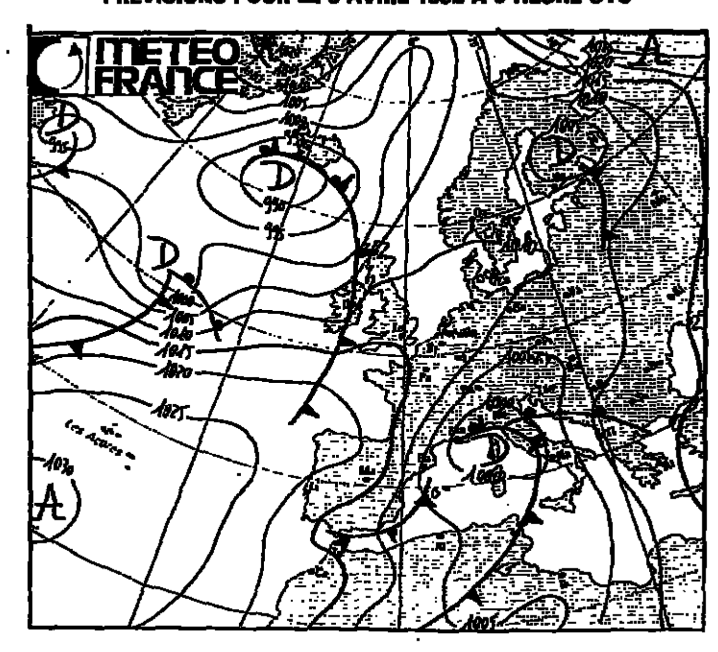


Dimanche : moitié nord-ouest, frais, assez ensoleillé ; moitié sud-est, pluvieux. – Sur la moitié nord-ouest du pays, au nord d'une ligne Bordeaux-Nevers-Metz, le ciel sera une alternance de nuages et de belles éclaircies. Cependant, les nuages seront plus nombreux sur les régions côtières de la Manche. Le vent de nord-est, frais, sera faible à modéré. Les températures minimales seront voisines de 0 degré, et les maximales de 9 degrés à 11 degrés.

Sur la moitié sud-est, le ciel sera très nuageux à couvert et souvent pluvieux. La neige tombera au-dessus de 1 800 mètres sur les Alpes et le Massif Central, et 1 600 mètres sur les Pyrénées. Les pluies seront parfois orageuses sur la Côte d'Azur et la Corse. La tramontane soufflera en rafales à 70 kilomètres/heure et donnera quelques éclaircies sur le Languedoc-Roussillon.

Les températures minimales seront comprises entre 3 degrés et 7 degrés, localement sur le pourtour méditerranéen 8 degrés à 10 degrés. Les températures maximales seront voisines de 9 degrés à 13 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 6 AVRIL 1992 A 0 HEURE UTC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 3-04-1992 à 18 heures UTC et le 4-04-1992 à 6 heures UTC — le 4-04-1992

FRANCE			
AJACCIO	19	12	C
BIARRITZ	19	9	C
BORDEAUX	19	9	P
BOURGES	10	7	C
BREST	9	4	C
CAEN	9	3	C
CHERBOURG	8	4	N
CLERMONT-FER.	12	5	D
DIJON	7	5	P
GRENOBLE	18	9	C
LILLE	9	1	N
LIMOGES	13	8	B
LYON	16	6	N
MARSEILLE	19	13	P
NANCY	10	5	C
NANTES	8	6	C
NICE	14	11	C
PARIS-MONTS.	10	4	N
PAU	14	5	C
PERPIGNAN	23	9	C
RENNES	11	3	D
ST-ETIENNE	17	3	D
STRASBOURG	11	6	P
TOULOUSE	18	6	C
TOURS	8	5	C
POINTE-A-PITRE	31	21	D
ÉTRANGER			
ALGER	28	8	N
AMSTERDAM	9	2	C
ATHÈNES	18	9	D
BANGKOK	36	27	D
BARCELONE	19	10	C
BELGRADE	20	11	D
BERLIN	11	8	C
BRUXELLES	9	4	N
LE CAIRE	26	12	N
COPENHAGUE	12	3	N
DAKAR	24	18	D
DELHI	29	17	D
DJERBA	27	12	D
GENEVE	10	7	C
HONGKONG	19	18	A
ISTANBUL	16	8	D
JÉRUSALEM	20	5	D
LISBONNE	16	10	C
LONDRES	9	2	C
LOS ANGELES	22	16	D
LUXEMBOURG	9	3	D
MADRID	14	6	A
MARRAKECH	21	9	N
MEXICO	24	13	C
MILAN	9	7	P
MONTRÉAL	3	-4	N
MOSCOU	12	1	D
NAIROBI	27	18	C
NEW-YORK	7	2	N
OSLO	-1	-2	*
PALMA-DE-MAJ.	18	10	C
PÉKIN	23	10	D
RIO-DE-JANEIRO	-	-	-
ROME	17	14	C
SINGAPOUR	34	25	N
STOCKHOLM	11	0	D
SYDNEY	24	17	N
TOKYO	20	11	C
TUNIS	27	13	D
VARSOVIE	11	4	N
VENISE	13	9	P
VIENNE	17	7	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 4 avril

TF 1

20.50 Variétés : *Sébastien c'est fou !*
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.45 Magazine : Formule sport.
1.05 Journal et Météo.

A 2

20.50 Magazine : *La Nuit des héros.*
22.45 Magazine : Double jeu.
0.00 Journal et Météo.

FR 3

— *De 20.00 à 1.30 La Sept* —

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : *Meurtres contre remboursement.*
22.00 ▶ Documentaire : *Amours, cris et claques.*
22.45 Flash d'informations.
22.55 Sport : Boxe.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : *Un tempérament de feu.* Film américain classé X, de Paul Thomas (1990).

LA 5

20.50 Série : Commissaire Schimanski.
22.25 Série : Deux flics à Miami.
23.20 Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.
0.10 Journal de la nuit.

M 6

20.40 Téléfilm : *Sans domicile fixe.*
22.25 Téléfilm : *Un sacré parcours.*
0.10 Musique : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

20.05 *Histoire parallèle* (v.o.).
21.00 Téléfilm : *The Twilight Murders.*
22.40 Le Courrier des téléspectateurs.
22.45 Soir 3.
23.00 Magazine : Cinéma de poche.
0.00 Mégamix.

Dimanche 5 avril

TF 1

14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Disney Parade.
18.05 Magazine : Téléfoot.
18.55 Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : *Les Trois Jours du Condor.* ■■
22.50 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : *Le Petit Monde de Don Camillo.* ■
0.50 Journal et Météo.

A 2

14.55 Série : Mac Gyver.
15.50 Dimanche Martin
17.30 Documentaire : *L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde.*
18.15 1. 2. 3. Théâtre.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : *La Passerelle.* ■
22.25 Magazine : Bouillon de culture.
23.45 Documentaire : *Un regard de lumière.*
0.45 Journal et Météo.

FR 3

14.45 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : *De nouveaux habits pour les contes défaits.*
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : *Le Plus Grand Chapiteau du monde.*
22.00 Magazine : Le Divan. Invité : Philippe Caubère.
22.25 Journal et Météo.
22.50 Sport : Voile.
22.55 Cinéma : *Sodom und Gomorrha.* ■■

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : *La Rose noire.*
15.25 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.20 Documentaire : *Les Cathédrales d'argile des termites.*
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.30 Cascades et cascadeurs.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 ▶ Téléfilm : *Chien et chat.*
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme...?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : *Aux yeux du monde.* ■
22.00 Flash d'informations.
22.10 L'Equipe du dimanche.
0.10 Cinéma : *Calendrier meurtrier.* ■

LA 5

14.30 Série : Simon et Simon.
15.20 Série : Soko, brigade des stups.
16.10 Série : Frog Show.
16.30 Magazine : Le Club F1.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : *Les Seins de glace.* ■
22.45 Magazine : Reporters.
23.40 Magazine : Top chrono.
0.30 Journal de la nuit.
0.40 Le Club du télé-achat.
1.05 Série : Tendresse et passion

M 6

14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : *La Mémoire fracturée.*
22.20 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : *Les Désaxées.* □
0.25 Six minutes d'informations.
0.30 Magazine : Sport 6.
0.40 Magazine : Métal express.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

15.15 Flash d'informations (et à 16.15, 17.50, 18.50, 19.20, 19.55).
15.20 Le Salon littéraire de l'Europe. 5. Joyce.
16.20 Téléfilm : *Jackpot.*
17.55 Documentaire : *L'Amérique perdue et retrouvée.*
18.55 Documentaire : El Lissitzky.
19.25 Documentaire : Domela.
20.00 Documentaire : *Le Métier de créer.*
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Cinéma : *L'Esclave de l'amour.* ■■■
22.05 Le Dessous des cartes.
22.10 Cinéma : *Le Monocle noir.* ■■
23.40 Court métrage : *La Première Nuit.*

CARNET DU *Monde*

Fiançailles

– M. et Mme Philippe JUSSEAUME,
M. et Mme Jacques PESTEL
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Eve et Hugues,

le 4 avril 1992.

11, rue d'Entraigues,
37000 Tours.
39, rue des Vignes,
75016 Paris.

Décès

– M. Roger Baudouï,
Sylvie Guérin et Rémi Baudouï,
Gervaise et Jean-Marie Baudouï,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jeanine BAUDOUÏ,
née David-Breysse.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Aliette Olivar,
Carol Olivar, Mary-Anne Olivar,
Joan Olivar, Jean-Claude Polack
et leur fils Joachim,
Isolde Gornemann,
Ainsi que les familles Cohen, Greene, Benzaquen, Cohen-Olivar et Misrahi,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Michael OLIVAR,

survenu accidentellement le samedi 28 mars 1992, au Malawi, à l'âge de trente-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le lundi 6 avril, à 10 h 30, cimetière du Montparnasse, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons au bénéfice des démunis du Malawi peuvent être versés à la famille, 5, rue Hippolyte-Mulin, 92210 Montrouge.

– M. et Mme Michel Roche,
et leur fille Anne,
Mme Nicole Villard,
M. et Mme Gilles Naudet,
et leurs enfants Claire, Jean-Baptiste et Hélène,
M. Xavier Delannoy,
Sa famille,
Et ses amis,
font part du décès de

Roger, Jean SEILER,

survenu le 2 avril 1992.

Selon son désir un office religieux sera célébré en l'église des Joncs-Marins au Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne), le lundi 6 avril, à 10 h 30.

21, rue des Provenceaux,
77300 Fontainebleau.

– Mme Henri Bruneau,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils, frère et oncle.

Yves BRUNEAU.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 7 avril 1992, à 10 h 30, en l'église de Saissac (Aude).

– Arçais (Deux-Sèvres).

Les familles Duthoit, Imbert, Menard, Brimont, Savinel et Huglo, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Albert DUTHOIT,
née *Marie Imbert*,

leur mère, sœur, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 2 avril 1992, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 4 avril, en l'église d'Arçais (Deux-Sèvres).

L'inhumation se fera au cimetière de *Lille-Est, le lundi 6 avril, à 15 h 30.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les familles remercient par avance toutes les personnes qui s'associeront à leur deuil.

Anniversaires

– A l'occasion du 5 avril 1992, deuxième anniversaire du rappel à Dieu de

M. René ANASTAZE,
directeur international
de Thomson-CSF,

une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

De la part de
Mme Renée Anastaze,
Guy et Henri Anastaze.

– Le 5 avril 1987

Philippe AYDALOT

nous quittait.

En ce cinquième anniversaire, une pensée est demandée à ceux qui l'on connu et aimé.

Laïli,
son épouse,
Marion,
sa fille,
Ses parents.

– Pour le dixième anniversaire du décès de

Jacques HÉLIE,

une pensée est demandée.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5751

HORIZONTALEMENT

I. Champignons au fromage. Couple au dodo. – II. Il n'est pas dans son assiette après l'apéritif. Va au fond des choses. – III. Ne quitte pas le front à l'heure de la retraite. Sans aucune recherche. Préfixe. – IV. Peut être étouffé avec un mouchoir. Il y a entre eux d'excellents rapports. Donne toujours quelque chose à gratter. – V. Plante. Abréviation. Deux régnèrent en Roumanie. – VI. Il est « roulant » avec des « trucs ». Commande. – VII. Après un Saint. Promet pas mal de gouttes quand il est noir. Fait partie d'une société choisie. – VIII. Points. Fit école. Sur d'anciens écus. – IX. Provoque une sortie. Morceau de bœuf. N'ont plus rien à perdre à la « roulette ». – X. L'arme au pied. Carrée, quelle que soit sa forme. Patronne. – XI. Est sablée par des gens qui ont l'habitude d'arroser. Peut être habillé pour le dîner. Préfixe. – XII. Tient donc moins de place. Précise une désignation. Paraît en chemise dans un repas. – XIII. Vieilles planches. Leurs nourrissons les courtisent. Ancien. – XIV. Ni battu ni rebattu. Fut bien vue par un dieu. Discrètes quand elles sont sourdes. – XV. Ce peut être une paire de petits mocassins.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II												■			
III					■								■		
IV				■							■				
V		■					■			■					
VI									■						
VII					■						■				
VIII			■									■			
IX				■			■								■
X						■						■			
XI	■						■				■		■		
XII					■			■						■	
XIII				■						■					
XIV						■			■						
XV		■												■	

VERTICALEMENT

1. Petite règle à calculer. On ne peut le toucher sans l'avoir déjà tenu. – 2. Descendant du Prophète. Les dingos y sont libres. – 3. Il se met entre autres la ceinture quand les vacances sont finies. On y voit des roses (pluriel). – 4. Baie. En Allemagne. Est poussé au cours de certaines courses. Article. – 5. Quartier de Nice. De mauvais goût. A sa place à Rome. Il a la jambe forte. – 6. Met bas. Partiellement éculés. – 7. Des minutes le sont à l'étude. D'un auxiliaire. Continent. – 8. Un qui fait la loi. Faux jupon. – 9. Se roulent par terre quand ils sont menacés. Des œufs sur le plat. – 10. Dans l'Essonne. Baisse de tension. Pronom. – 11. Préfixe. Devant un total. Orientation. Mit les voiles. – 12. Dérouté. Tel un cuir. – 13. Entourent les graines de l'if. Sculpteur, peintre et architecte. – 14. Fait les demandes et les réponses. Terme musical. – 15. Séparées de leurs guides. Est utilisé en guise de « montre ».

Solution du problème n° 5750

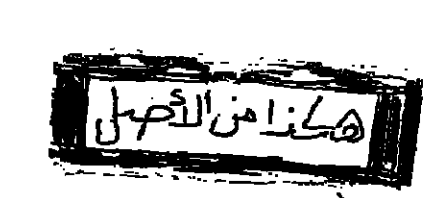
Horizontalement

I. Pourboire. – II. Biarrot. – III. Smash. Ou. – IV. Toc. Utile. – V. Il. Stases. – VI. Cèpe. Rets. – VII. Raml. Té. – VIII. Ebène. Feu. – IX. Ur. Tuba. – X. Sac. Laine. – XI. Ès. Fermée.

Verticalement

1. Pasticheuse. – 2. Môle. Bras. – 3. Ubac. Pré. – 4. Ris. Séant. – 5. Bahut. Meule. – 6. Or. Tarl. Bar. – 7. Iroise. Faim. – 8. Roulette. Né. – 9. Et. Esseulée.

GUY BROUTY



PHOTOGRAPHIE

Les laissés-pour-compte du thatchérisme

Un document quasi clinique de Nick Waplington sur la vie familiale en milieu ouvrier

« Quel que soit l'auteur de cette photo, il a découvert son œil. Il y a une œuvre complète qui est inscrite dans cette photo, l'œuvre complète d'un artiste doué d'originalité et de puissance. » Invité par une école d'art de Londres, le grand photographe américain Richard Avedon réagit avec enthousiasme devant une des images d'étudiants étalées sur une table. Ce n'est pas son genre. Alors une voix retentit au fond de la salle : *« C'est de moi, Waplington, il y en a d'autres dans la boîte. »* Avedon fait alors défiler les images entre ses doigts, *« aussi puissantes et aussi sûres que la première ».*

Il est pire démarrage comme carrière de photographe. Depuis, Nick Waplington, un passionné de *skateboard* de vingt-six ans, a remporté le prix Kodak Européen en 1990 et celui de la Fondation Gandolfi. Sa série *Living Room* a été exposée en Suisse, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis et se trouve aujourd'hui à la FNAC des Halles. A la vue de ces images aux couleurs glauques représentant deux familles modestes de Nottingham, on se dit d'abord que Waplington en rajoute un peu dans le sordide, que les femmes ne sont pas obligées de dépasser les 100 kg ni de porter des chaussons en forme de lapin, que les hommes ne sont pas tenus d'exhiber les tatouages de leur ventre rond, de se balader le torse nu ou la braguette ouverte, que le cendrier ne déborde pas toujours sur la moquette à côté du bébé en couche-culotte.

Mais à y voir de plus près les photos racontent autre chose : comment une société comme celle-là peut tenir ? Elle tient parce que les laissés-pour-compte du thatcherisme se recréent un bonheur en vase clos. Ces familles ne vivent pas dans une pauvreté extrême. Le père dîne avec ses filles à même le sol de la cuisine, mais les assiettes sont pleines. Le mari palpe les fesses de sa femme devant les enfants, mais elle n'a pas l'air mécontente. Les photos perturbent parce qu'elles ne sont pas « convenables », traduisent le refus des bonnes manières, d'une certaine forme de dignité, mais aussi des attitudes dites esthétiques (jambes écartées, bouches ouvertes, langue dans l'assiette, personnages vautrés). Comme si cette société britannique ne faisait plus la différence entre l'homme et l'animal.



Des photos pas « convenables » qui traduisent le refus des bonnes manières, d'une certaine forme de dignité.

Les photos de Waplington tiennent parce que le photographe reste toujours au cœur de la mêlée. L'objectif est bousculé par un bras ou un visage, mais il arrive à traduire ce nouveau chaos par des cadrages d'une extrême complexité – plongées, contre-plongées, imbrication de personnages, flou au premier plan – sans jamais perdre le contrôle de son appareil. Et sa couleur, qu'on a rarement vue aussi nécessaire, – ne prend jamais le pas sur le sujet.

Waplington est crédible, car il n'a rien à dénoncer, ne fait pas « du social » – les gens semblent heureux, – ne cherche pas à émouvoir. Mais il joue au reporter impliqué – quatre ans de travail avec ces deux familles – pour nous donner un document clinique sur les stéréotypes quotidiens de la *lower class* britannique. Waplington prouve surtout qu'un travail sur la réalité peut déboucher sur la plus originale des créations. Le cinéma anglais ne dit pas autre chose depuis cinq ans, imprégné d'un réalisme critique. Les images de Waplington sont à rapprocher des films de Stephen Frears, Terence Davis, David Leland, du *Life is Sweet* de Mike Leigh ou du *Riff-Raff* de Ken Loach. Et s'il est *a priori* absurde de vouloir définir une photographie nationale, ce jeune auteur vient s'ajouter à la liste des Britanniques qui travaillent dans la même veine réaliste – Chris Killip, Martin Parr, Paul Graham, Jo Spence, John Davies. Comme si dix ans de thatcherisme avaient cristallisé la création des cinéastes et photographes.

MICHEL GUERRIN

► « Living Room », de Nick Waplington. FNAC Forum, porte Lescot. 5, Grand Balcon. Tél. : 40-41-40-00. Jusqu'au 16 mai. L'exposition sera ensuite présentée à la FNAC de Rennes du 26 mai au 18 juillet. Tél. : 99-31-79-79.

CINÉMA

Circuits en guerre

Suite de la première page

Mais le plus gros distributeur « indépendant » français, AMLF, numéro un en 1991, entretient des liens étroits avec Pathé depuis le rachat de la firme au coq par Jérôme Seydoux. Celui-ci était déjà actionnaire à 50 % de la société-sœur d'AMLF, Renn Production, animée par Claude Berri et Paul Rassam – au point que le soupçon revient de plus en plus souvent de la constitution d'une « major informelle » issue de la synergie Pathé/AMLF/Renn.

Viennent ensuite les filiales de distribution des majors hollywoodiennes (Warner-Disney, Columbia, Fox, Paramount et Univeral réunis chez UIP), puis quelques sociétés de taille moyenne, comme la « mini-major » MK2, Bac Film, Paneuropéenne, AFMD, Forum, Pyramide qui vient de s'allier avec Ariane, auxquelles on ajouterait AAA si elle n'était au bord du dépôt de bilan (1). Enfin une nébuleuse d'une cinquantaine d'artisans aux structures (et aux marges) ultra-légères.

L'épreuve du lundi

En principe, chaque salle indépendante ou chaque réseau de salles est alimenté en films loués aux distributeurs selon le jeu de l'offre et de la demande. En fait interviennent dans ce jeu trois hommes-clés, les programmateurs des grands circuits, qui choisissent les films pour la totalité des écrans appartenant à leurs sociétés, et aussi pour un certain nombre de salles « indépendantes » liées par un accord de programmation. Ces trois décideurs tendent évidemment à peser de tout leur poids pour réserver les meilleurs films à leurs salles, les meilleures salles à leurs films. Et devenir les interlocuteurs privilégiés des Américains détenteurs des titres les plus prometteurs.

Face à ce risque, toujours en principe, deux types de protection, l'une de droit général, le Conseil de la concurrence, l'autre spécifique au cinéma, la Commission de la diffusion. Mais, hormis le cas rarissime d'auto-saisine, il est en pratique extrêmement périlleux pour un petit distributeur (ou un petit exploitant, ou un petit producteur) d'affronter des grosses entreprises.

La situation est devenue encore plus tendue depuis le mois de janvier, avec l'échange d'actifs entre Pathé et Gaumont, qui aboutit pour l'essentiel à ce que Gaumont possède désormais les salles Pathé à Paris, et inversement en province. Un rapprochement d'autant plus remarqué que M. Jack Lang avait fait de la dissolution d'une entente de programmation entre les deux sociétés, le fameux GIE Pathé-Gaumont, l'acte fondateur de son action politique dans le cinéma lors de son installation rue de Valois.

A Paris, cet échange signifie que M. Christian Caillo, programmateur de Gaumont, contrôle désormais les 44 salles appartenant déjà à Gaumont, les 52 salles programmées par ce circuit, et les 24 salles cédées par Pathé, soit un total de 120 écrans. Son confrère d'UGC, M. Pierre Edeline, programme, lui, les 107 salles appartenant à son circuit et les 11 qui en dépendent, soit 118 écrans. A eux deux, ils ont ainsi la haute main sur 75 % des salles parisiennes, qui représentent une part de marché encore supérieure, les salles en question étant souvent les plus « porteuses ». Les 85 autres salles se présentent à « l'épreuve du lundi » en ordre dispersé.

C'est en effet le lundi matin, soit seulement quarante-huit heures avant la sortie des films, que sont décidés les attributions de salles, le maintien, le déplacement ou l'éviction des films déjà sortis. On imagine l'ambiance, avec un délai aussi proche, face à cette chaîne des puissants, dans la bande désunie des petits distributeurs, la flottille dispersée des petits exploitants.

Une « stratégie de l'araignée », selon le mot de René Bonnel (2), dans laquelle le tandem Pathé-Gaumont joue un rôle encore plus central qu'il n'y paraît. Outre les liens de famille entre leurs dirigeants (Nicolas Seydoux est le PDG de Gaumont, son frère Jérôme celui de Pathé), et les relations étroites entre Pathé et AMLF, Gaumont occupera une place encore plus forte lorsqu'entrera en vigueur, le 1er janvier 1993, son accord de co-distribution avec Disney.

L'« affaire » du rapprochement Pathé-Gaumont aurait sans doute fait moins de remous si elle n'était survenue alors que les entrées continuent à baisser, et tendent à se concentrer sur un nombre de titres de plus en plus réduit. La semaine du 18 mars illustre clairement les conséquences : sur 94 titres à l'affiche, trois films américains (*Bugsy*, *les Nerfs à vif* et *Une lueur dans la nuit*) occupaient le tiers des salles parisiennes... et enregistraient 43 % des entrées.

Cette même semaine devait sortir *Border Line* de Danièle Dubroux, distribué par l'indépendant Richard Magnien (Amorces Diffusion). Un film d'auteur bien accueilli par la critique, et pour lequel la publicité était déjà en place. Un film qui a tenté de s'imposer « en force » sur le marché. Verdict des programmateurs (comme d'ailleurs des salles indépendantes) : pas de salle à Paris. Il devra attendre une semaine pour pouvoir sortir, risquant de perdre le bénéfice de son lancement. Grâce à la qualité du film – et à la personnalité de son distributeur, qui est aussi président du Syndicat des distributeurs indépendants – il a au contraire déclenché un joli tintamarre médiatique, qui a le mérite de porter les problèmes au grand jour.

« Il n'est pas acceptable que des œuvres d'art subissent une censure économique, martèle Jack Lang, *nous ne resterons pas les bras croisés. »* Mais il n'envisage pas, pour l'instant d'intervention réglementaire. En attendant, son conseiller pour le cinéma, Marc Nicolas, annonce une « surveillance rapprochée » des relations entre Pathé et Gaumont pour vérifier qu'ils ne contreviennent pas à la réglementation sur la concurrence.

Rue de Valois comme rue de Lübeck, siège du Centre national du cinéma, on annonce comme première mesure l'institution dans les faits (elle est théoriquement obligatoire) du contrat écrit entre distributeurs et exploitants, au lieu de l'actuel pratique du coup de téléphone plus ou moins conclusif – *« une mesure de salubrité »*, affirme Dominique Wallon, directeur général du CNC.

Il envisage également la remise à l'étude du mécanisme d'aide automatique à la distribution, qui profite pour l'instant surtout aux grosses sociétés, et la saisine éventuelle de la Commission de la diffusion sur des cas d'entente illicite concernant certains secteurs géographiques, puisqu'à Paris par exemple le remplacement des cinémas de quartier par les quartiers de cinéma a rendu stratégiques quelques zones très limitées (Champs-Elysées, Montparnasse, Halles).

La France moins sinistrée

De toutes parts on appelle à la concertation et au débat, mais Marc Nicolas, par exemple, ne manque pas de rappeler que si les indépendants, déjà largement subventionnés, ont des droits, ils ont aussi des devoirs, avant de les inciter à passer entre eux des alliances. Un appel repris par le Groupement des salles de recherche, qui réunit 350 salles indépendantes, lors d'un récent colloque au ton combatif.

Surtout, au ministère comme au CNC, on ne manque pas de rappeler que s'il convient de veiller au respect du pluralisme, la France est le seul pays en Europe à disposer encore de sociétés de taille internationale, qu'elles constituent les forteresses de la survie économique d'une cinématographie moins sinistrée que dans le reste du monde (où Hollywood règne pratiquement sans partage), et qu'il n'est pas question de les affaiblir inconsidérément.

C'est bien sûr la base de l'argumentation chez les majors. La démonstration de Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont, repose sur la nécessité absolue d'investissements lourds dans les salles : *« Depuis que le cinéma a perdu le monopole de l'audiovisuel, depuis que le même produit (les films) arrive gratuitement et à domicile chez les gens, la taille de l'écran, la qualité du son et le confort du spectateur sont les seuls moyens de convaincre que le cinéma c'est mieux que la télévision, et de donner aux gens l'envie de sortir de chez eux.*

» Or chaque fois qu'il y a trop d'intervenants sur un même secteur, aucun n'est assez fort pour procéder aux investissements sans lesquels nous allons simplement tous disparaître. De plus, la multiplicité des concurrents sur un quartier de cinéma ou dans une ville moyenne n'entraîne pas la diversification des titres mais au contraire leur concentration : chacun veut sa part des films commercialement les plus prometteurs – les superproductions américaines, parfois françaises –, alors que si ces salles sont programmées par le même circuit elles peuvent devenir complémentaires, ce qui est évidemment plus favorable aux « petits » films. »

Chez UGC (qui, pour ne pas être distancé dans la capitale, a racheté seize écrans aux Halles et sur les Champs-Elysées à Pathé lors de son échange d'actifs avec Gaumont), le son de cloche n'est guère différent. Alain Sussfeld, directeur général de la major concurrente de Gaumont mais vouée à une stratégie similaire, plaide également la nécessité d'investissements lourds pour préserver la santé du marché.

Concentration en entreprises puissantes, capacité d'investir : rien à redire dans la plupart des secteurs industriels. Il n'en va pas forcément de même dans le cinéma, souvent défini comme une « industrie de prototypes ». Le cinéma ne fabrique pas des produits de série mais des objets singuliers, et c'est justement leur singularité qui fait leur valeur.

Cette cause vient d'être plaidée par Serge Toubiana, directeur des *Cahiers du cinéma* et président de la Commission d'aide à la distribution, dans une tribune publiée par *Libération*. Il souligne que jamais les grands groupes n'effectueront, en tout cas n'effectueront entièrement, le travail de défrichage et de découverte des nouveaux talents. Seules la multiplicité et la diversité des indépendants assurent cette *fonction de « laboratoire de recherche »*, qui a permis, par exemple, que 34 premiers films français soient tournés en 1991. La vitalité du cinéma repose sur cet échange permanent entre ce que le producteur Marin Karmitz appela un jour *« la marge et le centre »*. Le cinéma ne peut se permettre un trop grand affaiblissement ni de l'un ni de l'autre. Outre les aménagements évoqués plus haut, une planche de salut existe pour les indépendants, mais leur est pour l'instant interdite. Alors que l'économie des gros opérateurs repose désormais pour une large part sur la télévision, à la fois coproductrice et acheteuse, *celle-ci restera fermée au cinéma* « difficile », tant que le système des quotas limitera les achats des chaînes aux films grand public destinés au *primetime*. L'ouverture de fenêtres hors quotas offrirait un débouché capital aux « petits ».

Mais Jack Lang s'y oppose. Après avoir échafaudé, avec les difficultés que l'on sait, le dispositif complexe de protection de l'audiovisuel – toujours mal accepté au moins par les chaînes privées –, il rechigne à l'écorner lui-même, au risque de voir l'ensemble du dispositif remis en cause. Un souci d'ailleurs compréhensible, alors qu'il a besoin de léguer un système aussi solide que possible à un successeur éventuel... et éventuellement moins attaché que lui à la défense de la création française et européenne dans l'ensemble du secteur.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) On s'attend, en revanche, à l'arrivée de nouveaux acteurs de poids, tels que Polygram et Ciby 2000, la société de Francis Bouygues.

(2) Dans *la Vingt-Cinquième Image* (Gallimard-Femis, 1988), qui demeure l'ouvrage de référence sur l'ensemble du

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. Dépressions verbeuses : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). L'Autre Face : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). La Lettre en souffrance d'un homme de peine : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). A Marat, David : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Du geste de bois : 20 h 30, dim. 16 h.
BERRY (40-38-93-63). Lettres persanes : 20 h 30, dim. 17 h.
BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Septième Ciel : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Emmanuel et ses ombres, le Piège : 19 h, dim. 16 h. La Peau et les Os : 19 h, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Théâtre traditionnel vietnamien : 20 h 30.
CENTRE MATHIS (40-34-50-80). Chemin d'exils : 17 h.
CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). La Force de tuer : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : 21 h.
CITÉ INTERNATIONAL UNIVERSITAIRE (45-67-87-74). Tous les démons ne sont pas de l'autre monde : 21 h.
CITÉ INTERNATIONALE (MAISON VICTOR-LYON) (45-67-87-74). Minna von Barnhelm : 20 h 30, dim. 15 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Kreacja : 20 h 45, dim. 16 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41).Dim. Bernard Mabille : 15h30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20 h 30.Dim. Le roi s'amuse : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Couacl le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Rôdeur : 20 h, dim. 17 h. Mélodie pour elle : 21 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Les Carabiniers : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Théâtre à une voix : 16 h. Salle I. Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Premier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.
LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : 20 h 30, dim. 16 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. Comme une légère angoisse : 20 h. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Trakl, le vertige des jumeaux : 20 h 30, dim. 16 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Le Troisième jour : 20 h 30. Savage Love : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 18 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 21 h, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 16 h 30.
MUSÉE D'ORSAY (AUDITORIUM) (40-49-48-14). Théâtre d'ombres : 15 h.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). R, P, ... I.E.R.T.Q.C.I : 18 h. Aliénor ou L'aigle se réjouira : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 19 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Riaboukine : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Le Silence de Molière : 20 h 30, dim. 15 h.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
PROCRÉART (42-06-59-91). Don Juan ou l'Homme de cendres : 20 h 30, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30, dim. 17 h. Gardi Hutter dans Jeanne d'Arpo : 21 h, dim. 15 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Macbeth assassine le sommeil : 20 h 45, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Fou de bassan : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). La Passion à Ménilmontant : 17 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un coeur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Cycle de lectures espagnoles et latino-américaines : 20 h 30. Petite salle. Les Videurs : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45. Le Libertinage : 22 h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Lisbeth est complètement pétée : 16 h et 21 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-ill : 20 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Teatr : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45, dim. 17 h. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Ces dames aux chapeaux verts : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Théâtre ambulant Chopalovitch : 20 h 30, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48).Dim. Les Rendez-vous : 17h.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Pedaços : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ATHIS-MONS (CENTRE CULTUREL) (60-48-46-18). Léonce et Léna : 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Mort de Pompée : 20 h 30, dim. 16 h.
BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE (40-51-84-53). Les Plaies ivres : 20 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Pandora : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Une sale histoire : 21 h, dim. 16 h.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Les Caprices de Marianne : 20 h 30. Kind Ness : 21 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor ; la Croisière oubliée : 20 h 30, dim. 16 h.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. L'Amant de coeur : 16h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03).Dim. L'Amant de coeur : 16h.
FONTENAY-LE-FLEURY (THÉATRE) (34-60-20-65). La Contrebasse : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Je suis Hiroshima, 100 000 degrés de plus que toi : 20 h 30, dim. 17 h. Quatre heures à Chatila : 20 h 30, dim. 17 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 6 AVRIL

« Les passages couverts (deuxième parcours), exotisme et dépaysement assurés », 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Le palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Clodion, sculpteur français du dix-huitième siècle », 14 h 15, Musée du Louvre, sous la Pyramide, accueil des groupes (G. Marbeau-Caneri).

« L'Unesco, ensemble architectural des années 50 » (groupe limité à trente personnes), 14 h 30, devant les grilles, place Fontenoy (Monuments historiques).

« Les appartements du duc du Maine et du maréchal de La Meilleraie à l'Arsenal. La bibliothèque du comte d'Artois », 14 h 30, métro Sully-Morland (I. Hauller).

« L'Arsenal de Sully et les appartements de la maréchale de La Meilleraie. Salons et appartement de Charles Nodier » (groupe limité à vingt personnes), 14 h 30, métro Sully-Morland, sortie boulevard Henri-IV (E. Romann).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Historique du parc Montsouris. Sculptures et cités d'artistes », 14 h 30, métro Cité-Universitaire (Paris, capitale historique).

« Les souterrains du couvent des Bernardins » (lampe de poche), 14 h 30, angle du boulevard Saint-Germain et de la rue de Poissy (S. Rojon-Kern).

« Le Val de Grâce », 14 h 30, rue Saint-Jacques, devant l'église (A nous deux, Paris).

« Belleville d'hier et d'aujourd'hui », 14 h 45, métro Télégraphe (V. de Langlade).

« De l'hôtel industriel de Dominique Perrault au chantier de la Bibliothèque de France », 15 heures, RER Masséna, au pied de l'escalier (P.-Y. Jaslet).

« Peinture française au Louvre. Le dix-huitième siècle : Chardin, Greuze, etc. », 14 h 45, devant le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (Tourisme culturel).

« Du Cirque d'hiver à l'hôtel d'Hallwil restauré, de N. Ledoux », 15 heures, devant le Cirque d'hiver (M. Hager).

« Le nouveau Musée du tabac et l'exposition « La grimace napolitaine » au Carré Seita », 15 heures, 12, rue Surcouf (Approche de l'art).

« Les Lautrec de Lautrec » à la Bibliothèque nationale », 15 h 30, entrée de l'exposition, 58, rue de Richelieu (Paris et son histoire).

« Art contemporain : Supports-surfaces », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le pouvoir de l'Etat et le pouvoir des entreprises », par J. Lesourne (Académie des sciences morales et politiques).

Salons de l'Inalco, 2, rue de Lille, 19 heures : « Tchernobyl : une catastrophe. Quelques éléments pour un bilan », avec R. Belbeoch (Association des anciens élèves des Langues orientales).

Ecole Cathédrale, 8, rue Massillon, 20 h 45 : « Parents seuls : quelle mission ? » (témoignage), avec C. Jacquin Robert (Institut de la famille).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Les Sept Samouraïs (1954, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 20 h.

DIMANCHE

Cendres et Diamant (1958, v.o. s.t.f.), de Andrzej Wajda, 18 h 30 ; l'Avventura (1960, v.o. s.t.f.), de Michelangelo Antonioni, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : A l'Est d'Eden (1955, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 14 h 30 ; Comédie érotique d'une nuit d'été (1982, v.o. s.t.f.), de Woody Allen, 17 h 30 ; le Grand Sommeil (1946, v.o. s.t.f.), de Howard Hawks, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : la Corde (1984, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 14 h 30 ; les Conquérants (1939, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; la Fureur de vivre (1955, v.o. s.t.f.), de Nicholas Ray, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Voisins, voisines : L comme locataires : D'après Maria (1987) de Jean-Claude Robert, l'Impossible Monsieur Pipelet (1955) d'André Hunebelle, 14 h 30 ; B comme bohème : Par habitude (1923) d'Hervé Diamant-Berger, la Bohème (1987, v.o.) de Luigi Comencini, 16 h 30 ; S comme solitude : la Machine à parler d'amour (1961) de Jean-Baptiste Rossi, l'Intrus (1984) d'Irène Jouannet, 18 h 30 ; H comme huis clos : Bande annonce : Jeux d'artifices (1987) de Virginie Thévenet, les Enfants terribles (1949) de Jean-Pierre Melville, 20 h 30.

DIMANCHE

Voisins, voisines : T comme tapage : le Groupe Téléphone chante Ca (1982), Boléro (1982) de Jean Boyer, 14 h 30 ; B comme bohème : Chambres de bonne (1970) de Jean-Pierre Moulin, Edouard et Caroline (1950) de Jacques Becker, 16 h 30 ; S comme solitude : le Haricot (1962) d'Edmond Séchan, Gros Câlin (1979) de Jean-Pierre Rawson, 18 h 30 ; T comme tapage : Uhloz (1989) de Guy Jacques, le Locataire (1976) de Roman Polanski, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AFFUT (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

AMOUREUSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

AU SUD DU SUD (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BARTON FINK (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BETTY (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

BORDER LINE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

BUGSY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LE CERCLE DES INTIMES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA DAME DE COEUR (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

DANZON (Mex., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DEAD AGAIN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DELICATESSEN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE DERNIER SAMARITAIN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06)..

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DOCTEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES DOORS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE FESTIN NU (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46).

FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

GRAND CANYON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23)

LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18)

HAMLET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

JFK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

KAFKA (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09)

LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LUNE FROIDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MATADOR (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86).

MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES NERFS A VIF (A., v.o.) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

NIKITA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NORD (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OLIVER ET OLIVIA (Dan., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

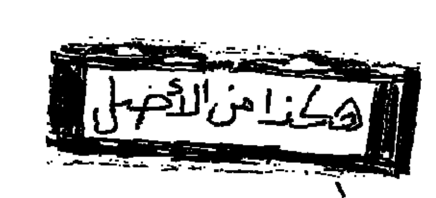
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-48).

LES FILMS NOUVEAUX

CÉLINE. Film français de Jean-Claude Brisseau : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HOOK. Film américain de Steven Spielberg, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DERNIÈRES



BILLET

Entre public et publicité

L'une meurt à Paris, l'autre renaît à la Réunion. Des milliers de kilomètres séparent La Cinq et Télé Free-DOM. Mais les deux témoignent, à leur façon, des contradictions de l'audiovisuel français, en quête d'un improbable équilibre depuis qu'il s'est lancé en 1985 dans l'aventure de la télévision commerciale. A l'époque, le président de la République – et l'auteur du rapport Bredin après lui – rêvait de dizaines de télévisions enracinées localement, deuxième vague de la liberté des ondes après les radios de 1981.

Mais sur cette vague n'ont guère surfé que MM. Berlusconi, Hersant, Lagardère, jusqu'à la chute brutale de La Cinq sur le récif de la réalité économique. C'est que l'épisode libéral de 1986-1988 avait entraîné l'équivalent d'un raz-de-marée, TF 1 brisant à son tour les amarres du secteur public pour prendre le large, avec, à son bord, vedettes et audience.

Pendant ce temps, à la Réunion, le bon docteur Sudre s'enflammait pour sa télévision «libre» et populaire. Libre de tous les règlements, assurément. Mais libre aussi de ses paroles, alors qu'en 1988 c'est un voyage de M. Mitterrand à la Réunion, honteusement couvert par la télévision d'Etat RFO, qui scellera définitivement le sort de la CNCL. Ni l'establishement de l'île, ni la CNCL, ni le CSA qui lui succède, ne réussiront à canaliser le fougueux Camille Sudre, dont les antennes seront saisies. Las ! son public vient de le porter triomphalement à la présidence du conseil régional de l'île, avec pour programme... la reprise des émissions. Free-DOM, c'est, bien sûr, l'aventure d'un homme un peu flibustier, un peu démagogue. Mais c'est aussi l'échec – dans le contexte particulier des DOM – de l'ouverture légale de l'audiovisuel à d'autres groupes que ceux qui arrivent chéquier à la main.

A l'inverse, La Cinq, c'est l'échec des gros chèques. La conjoncture et les erreurs des dirigeants sont responsables des milliards engloutis. Mais aussi les règlements qui veulent tout couler dans un même moule, au risque de ne s'adapter à aucun besoin. Le cadre actuel est trop étroit pour les chantres de la télévision commerciale, comme pour les porte-parole de l'expression libre. Entre les droits du public et les exigences de la publicité, l'équilibre n'a pas encore été trouvé.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

La chaîne devant cesser d'émettre au plus tard le 12 avril

La Cinq et ses filiales sont mises en liquidation

Le tribunal de commerce de Paris a placé, vendredi 3 avril, La Cinq et ses filiales en liquidation judiciaire, autorisant toutefois la chaîne à émettre jusqu'au 12 avril à minuit.

La situation était *«irrémédiablement compromise»* et le passif, approchant les 4 milliards de francs, ne laissait aucune chance de succès à *«quiconque voudrait continuer cette société»*. La jugement du tribunal de commerce de Paris, présidé par M. Michel Rouger, ne laisse pas planer de doute : La Cinq, c'est fini.

Réunis vendredi 3 avril, les juges ont écouté les actionnaires, les personnels, les créanciers et l'administrateur judiciaire, Me Hubert Lafont. Ils ont aussi entendu M. Jean-Claude Bourret, venu proposé de continuer l'exploitation au nom de l'Association de défense de La Cinq (*le Monde* du 4 avril). Mais ils ont jugé qu'aucun projet viable – celui de M. Pascal Jeandet *«ne répond pas au caractère de sérieux exigé par la loi»* – ne pouvait sortir la chaîne de sa *«totale déconfiture»*, due à *«une accumulation de défaillances dont les responsabilités seront établies en temps utile»*. Les filiales de La Cinq (Ciné-Cinq, La Cinq droits audiovisuels, Régie-Cinq) sont donc mises en liquidation judiciaire immédiatement. La Cinq elle-même, en liquidation, obtient toutefois un dernier sursis. Elle pourra émettre jusqu'au 12 avril au plus tard, notamment pour récupérer quelque argent sur les derniers programmes à diffuser (ainsi, le Grand Prix de formule 1 dimanche, dont quasiment tous les frais sont payés) et permettre de *«compléter les actifs liquides»* sans aggraver le passif.

Le tribunal a tenu compte de la situation des créanciers. Il a notamment indiqué que le groupe Hachette s'était engagé, par lettre du 31 mars, à *«favoriser le rachat des créances par un tiers, et à trouver un accord avec les producteurs sous le contrôle du juge»*. Aussi deux juges commissaires suppléants sont-ils nommés pour surveiller l'exécution de ces engagements dans un délai de six semaines pour le premier, de six mois pour le second.

Prévisible dès janvier, quand La Cinq avait dû déposer son bilan, la décision finale du tribunal de commerce était quasi certaine depuis que M. Silvio Berlusconi avait dû renoncer à présenter son plan de continuation.

Le PDG de La Cinq, M. Yves Sabouret, a fait état d'une *«immense tristesse presonnelle et collective»*. Le personnel, lui, n'entend pas s'avouer tout de suite vaincu. L'avocat du comité d'entreprise, Me Tiennot Grumbach, entendait faire appel de la décision et demander un sursis à exécution dès lundi. Les salariés ne veulent pas *«éteindre la lumière»*, selon le mot de l'un deux. Ils estiment que la trésorerie de la chaîne peut lui permettre de tenir au moins un mois, le temps d'explorer les dernières chances de trouver un repreneur.

L'Association de défense de La Cinq, présidée par M. Jean-Claude Bourret, a annoncé qu'elle se maintiendrait et serait candidate à un futur appel d'offres pour l'utilisation du réseau de la chaîne. Quant au CSA, qui peut maintenant à tout moment suspendre l'autorisation de La Cinq, il attendra vraisemblablement qu'elle arrête d'elle-même ses émissions. Dans un communiqué, le CSA a constaté *«la disparition d'une chaîne qui, si elle n'a jamais réussi à assurer son assise économique, avait trouvé un public et contribué au pluralisme de l'information et à la diversité des programmes»*. Il annonce une vaste concertation et se donne quelques semaines pour se prononcer sur le sort du réseau.

M. C. I.

Saluant le programme d'aide à la Russie

M. Attali s'inquiète des perspectives financières de l'ancienne URSS

En l'absence de réformes structurelles, les besoins de financement extérieur des Etats de l'ex-URSS pourraient doubler en 1993 pour atteindre quelque 40 milliards de dollars, a laissé entendre, jeudi 2 avril à Paris, M. Jacques Attali, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), lors d'une conférence sur le commerce international.

Cinquante millions de chômeurs

Saluant le programme d'aide pour la Russie, *« esquissé »* selon lui par plusieurs pays du groupe des Sept (*le Monde* du 3 avril), il a souligné que les pays de l'ancienne Union soviétique n'avaient pas besoin uniquement d'un soutien à leurs balances de paiement, mais également de réformes structurelles et d'investissements étrangers.

Selon M. Attali, la moitié orientale de l'Europe, à quelques exceptions près, reste sous la menace de *« quelque chose comme 50 millions de chômeurs »*, un déficit global de balance de paiement de l'ordre de 40 milliards de dollars dès 1993, une *« impossibilité de financer les budgets »* ainsi qu'une *« désagrégation de l'ensemble de l'appareil de l'Etat et des perspectives de croissance »*.

Pour rattraper le retard en équipements

Le gouvernement espagnol lance un plan de modernisation des télécommunications

Le gouvernement espagnol a approuvé, vendredi 3 avril, un plan national de télécommunications représentant un investissement total de 7 000 milliards de pesetas (375 milliards de francs) d'ici à 2002. Les trois quarts de cette somme iront à l'entreprise semi-publique Telefonica.

Ce plan vise à améliorer la qualité des services de télécommunications afin d'atteindre la moyenne communautaire. L'Espagne devrait disposer de 56 lignes téléphoniques courantes pour 100 habitants avant l'an 2002 (de l'ordre de grandeur du réseau français actuel) au lieu de 34,4 pour 100 en 1991. L'attente moyenne pour l'installation d'une ligne téléphonique devrait être réduite à un mois au lieu de plusieurs mois en 1991.

Le projet prévoit des investissements de 145 milliards de pesetas pour l'entité publique de télévision Retevision, 96 milliards de pesetas pour le satellite de communication Hispasat et 55,4 milliards pour les postes et la télégraphie.

Le Bundesrat rejette le projet de réforme de la Bundesbank

Le Bundesrat, la chambre haute du Parlement allemand où les régions sont représentées, a demandé, vendredi 3 avril, le recours à une commission de conciliation, après avoir rejeté le projet de loi de réforme de la Bundesbank.

Cette commission, composée de membres du Bundesrat et du Bundestag (chambre basse), devra régler le conflit qui oppose gouvernement fédéral et régions à propos de la structure de la Bundesbank.

Le projet de loi du gouvernement prévoit une réduction des représentants des régions au sein de la direction (*«conseil central»*) de la Bundesbank. Le Bundestag a déjà adopté ce projet mais le Bundesrat, où l'opposition social-démocrate est majoritaire, s'est prononcé contre.

Le FMI soutient le programme d'austérité polonais

Le représentant en Pologne du Fonds monétaire international (FMI), M. Mark Allen, a apporté, vendredi 3 avril, son soutien au programme d'austérité du premier ministre, M. Jan Olszewski, critiqué par une partie de la Diète (Chambre basse), réunie en session plénière à Varsovie. M. Allen a indiqué que la Pologne avait le droit de rompre ses accords avec le FMI. Mais, *«si la Pologne n'a pas d'accord avec le FMI, elle aura alors plus de difficultés à trouver des ressources financières pour la restructuration de son économie»*, a déclaré le représentant du Fonds.

La Pologne a jusqu'à présent bénéficié de crédits du FMI et de la Banque mondiale à hauteur de 1,2 milliard de dollars (6,6 milliards de francs) pour la réalisation de programmes économiques précis.

Le 42e congrès de la centrale syndicale

La CFDT à l'âge de raison

Le quarante-deuxième congrès de la CFDT, qui se déroulera à Paris du 7 au 10 avril, doit confirmer la volonté de la centrale d'œuvrer en faveur d'un «syndicalisme capable de construire de nouvelles règles du jeu pour le changement social». Ouvertement réformiste sans pour autant abandonner ses «ambitions transformatrices», la confédération entend aussi approfondir sa stratégie fondée sur le renforcement des convergences entre les organisations syndicales.

En quatre ans, la CFDT s'est assagie. Elle a perdu son côté *«chien fou»* du syndicalisme. Régulièrement agitée par des controverses sur l'autogestion, le droit de grève ou les rapports avec le pouvoir politique, balançant entre anticapitalisme et transformation progressive de la société, elle paraît avoir atteint l'âge de raison.

Les coups d'éclat de M. Edmond Maire entretenaient la CFDT dans un état d'ébullition quasi permanent, souvent fécond mais préjudiciable à sa cohésion interne. Quitte à donner le sentiment d'affadir la personnalité de son organisation, M. Jean Kaspar, cinquante ans, élu secrétaire général en 1988 au congrès de Strasbourg, a imprimé un style plus posé. Il est vrai que le numéro un de la CFDT, qui devrait être confirmé dans ses fonctions, recueille les fruits de l'obstination de son prédécesseur qui fut le premier à imposer, dès 1979, la nécessité d'un vaste effort de *«resyndicalisation»*. Toutefois, si la CFDT assume désormais pleinement ses options réformistes et si la courbe de ses effectifs s'est redressée depuis trois ans (1), son quarante-deuxième congrès devra se pencher sur les deux principaux handicaps qu'elle n'est pas encore parvenue à surmonter.

«Dépasser le patriotisme d'organisation»

Le premier concerne sa difficulté de tenir un discours qui soit tout à la fois clair et mobilisateur sans verser dans la contestation systématique ou la crispation sur la *«défense des acquis»*. Porteuse d'un *«projet autogestionnaire»* qu'elle n'assimile plus au socialisme, la CFDT veut *«transformer la réalité»* en modernisant les rapports sociaux au-delà de l'entreprise et en privilégiant la lutte pour l'emploi. Elle considère que la négociation doit, autant que possible, primer sur la loi, que la lutte pour l'emploi est une priorité absolue et que le meilleur moyen de redonner aux salariés le goût de l'action collective passe moins par la mise en avant des conflits sociaux que par la valorisation des accords conclus avec le patronat ou la prise en compte de l'aspiration à *«changer le travail»*.

Or la faiblesse du syndicalisme français – et le fait que la plupart des dirigeants d'entreprise s'en accommodent fort bien – interdit trop souvent de prêcher par l'exemple en s'appuyant sur des réalisations tangibles. D'où l'impression de *«flou»* qu'inspire parfois la CFDT, qui admet d'ailleurs que *«la visibilité de* [ses] *objectifs et la valorisation de* [ses] *résultats restent encore insuffisantes»*. Les opposants traditionnels à la ligne confédérale aideront peut-être la direction sortante à mieux préciser ses options...

Le second handicap tient aux obstacles que continue de rencontrer la CFDT pour se faire totalement accepter dans le paysage syndical. De la CGT à la CFTC, on l'accuse encore, pour reprendre l'expression de M. André Bergeron, d'être un *«parti syndical»* suspect de *«connivences»* avec les socialistes (bien que ces derniers aient le plus souvent préféré traiter avec FO, voire la CGT). *«Est-ce notre faute si toute une série de nos propositions, comme la contribution sociale généralisée (CSG) ou l'expression des salariés, ont gagné du terrain dans les milieux politiques?»*, plaide Mme Nicole Notat, numéro deux de la confédération.

L'an passé, la CFDT est cependant parvenue à s'entendre avec les autres organisations réformistes pour accéder à la présidence des caisses de Sécurité sociale et elle a largement contribué au lancement d'une *«action à quatre»* (CFTC, CFDT, CFE-CGC, FEN) sur l'emploi.

En revanche, sa stratégie fondée sur le développement des *«convergences»* intersyndicales (à l'exclusion de la CGT) irrite ses partenaires et inquiète parfois à l'intérieur de la CFDT. Lors de ce congrès, M. Kaspar n'en est pas moins décidé à confirmer sa volonté de *«dépasser le patriotisme d'organisation»*. Ainsi, le document d'orientation souligne que *«le renouveau du syndicalisme et son efficacité passent par des rapprochements intersyndicaux»*. *«Si l'on s'en tient aux raisons lourdes qui ont fondé l'existence de FO, de la CFDT, de la CGC et de la FEN, des autonomes et le maintien de la CFTC, rien de fondamental n'apparait actuellement justifier la pérennité de la situation actuelle»*, ajoute ce document qui, cependant, prend soin de préciser que *«l'hypothèse d'une organisation unique n'est pas pour demain, ni forcément pertinente en France»*.

Lors de ce quarante-deuxième congrès, une réforme de certaines structures de l'organisation sera engagée. Outre une réduction des échelons intermédiaires entre la base et le sommet, sera constituée l'association «Turbulence CFDT», structure spécifique destinée aux jeunes de 16 à 25 ans dont *«moins de 5 % travaillent en situation stable dans des entreprises où peut exister une section CFDT»*. Les débats porteront aussi sur la protection sociale et sur une réforme des institutions représentatives du personnel susceptible de contribuer à résorber *«le déficit de relations des militants et élus syndicaux avec les salariés»*.

Enfin, ce congrès ne devrait pas se traduire par des changements importants dans les instances dirigeantes. MM. Noël Mandray et Jean-Paul Jacquier quitteront la commission exécutive. MM. Jacky Bontemps (union régionale Ile-de-France) et Gérard Dantin (métallurgie) devraient leur succéder.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) En 1990, derniers chiffres connus, la CFDT revendiquait 558 449 adhérents sur la base de huit timbres par an, soit une progression de 3,65 % en un an.

► «Le Monde de l'économie» daté 7 avril publie un dossier sur la CFDT.

Le problème des «secrétaires techniques» au groupe Hersant

Désaccord entre le Syndicat de la presse parisienne et les syndicats de journalistes

La réunion entre le Syndicat de la presse parisienne (SPP) et les syndicats nationaux de journalistes, hostiles à l'accord entre la direction du *Figaro* et de *France-Soir* et le Syndicat du livre CGT sur la création de trente-huit postes de «secrétaires techniques» destinés aux ouvriers du livre s'est achevée vendredi 3 avril sur un *«constat de désaccord»*.

Selon le compte-rendu du SPP, présidé par M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*, *«les syndicats de journalistes ont fait valoir qu'ils considèrent que cet accord* [conclu le 27 mars] *est en contradiction avec l'accord régional de septembre 1986 et son avenant d'avril 1988 sur l'introduction d'un nouveau système rédactionnel dans l'entreprise»*.

Le SPP a proposé de créer un groupe de travail paritaire comprenant cinq représentants de chacune des parties, *«qui devrait, dans les plus brefs délais, vérifier que l'accord du 27 mars 1992 respecte les textes régionaux. Les organisations syndicales de journalistes n'ayant pas donné suite à cette proposition, les parties se sont séparées sur un constat de désaccord»*. Pour leur part, les syndicats de journalistes SNJ, CFDT, CGT, CGC et FO, dans un communiqué commun, *«déplorent le refus du SPP, assorti de propositions dilatoires»* de constater cette *«contradiction évidente»* et maintiennent leur demande : *«Tout accord d'entreprise doit être conforme aux protocoles de 1986 et 1988, et le SPP doit y veiller.»*

□ **Déficit réduit pour l'AFP.** – Le conseil d'administration de l'Agence France-Presse, réuni jeudi 2 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1991, dont le résultat net négatif (–36 millions de francs) – marque cependant une amélioration tant par rapport à l'exercice 1990 (50 millions de francs de déficit) que par rapport au budget prévisionnel. Le conseil d'administration a aussi approuvé la vente de 16 % du capital de la filiale commune Polycom à son autre actionnaire, FCR (groupe France Télécom), qui en détiendra désormais 66 %.

INDICATEURS

JAPON

● **Hausse de 74 % de l'excédent commercial.** – La balance des comptes courants du Japon a affiché en février un excédent de 10,8 milliards de dollars (60 milliards de francs), en hausse de 77,3 % par rapport à février 1991, et plus de trois fois supérieur à celui de janvier. Calculé sur la base de cette balance des paiements, l'excédent commercial japonais s'est élevé quant à lui à 12,3 milliards de dollars (68 milliards de francs), en augmentation de 74 % en un an.

ALLEMAGNE

● **Léger recul du chômage en mars.** – La situation de l'emploi s'est légèrement améliorée en Allemagne en mars avec un léger recul du taux de chômage tant à l'Ouest qu'à l'Est (ex-RDA). A l'Ouest, le taux de chômage par rapport à la population active a atteint 5,8 % en mars contre 6,1 % en février. A l'Est, il s'établissait à 15,5 % contre 15,9 % le mois précédent. Dans l'ouest du pays, le nombre de demandeurs d'emploi s'est élevé en mars à 1,768 million de personnes, soit 95 600 personnes de moins qu'en février mais 36 900 de plus qu'en mars 1991. Dans l'ancienne RDA (y compris la partie est de Berlin) le nombre de chômeurs s'est réduit de 70 200 personnes pour atteindre 1,220 million de sans-emploi.

ÉTATS-UNIS

● **Taux de chômage stable à 7,3 %.** – Le taux de chômage américain est demeuré stable à 7,3 % en mars, son plus haut niveau en six ans et demi, et l'économie a continué de créer des emplois à un rythme modéré (19 000 postes), a annoncé le vendredi 3 avril le département du travail. Pour mars, les experts tablaient dans l'ensemble sur un taux de chômage inchangé et 63 000 créations d'emplois. Au total, 9,2 millions de personnes restent sans travail, soit 2,5 millions de plus qu'en juillet 1990 lorsque l'économie est entrée en récession.

Pour non respect des tarifs

Vingt médecins parisiens déconventionnés

La caisse primaire d'assurance-maladie de Paris ainsi que les instances régionales de la Mutualité sociale agricole et des caisses d'assurance-maladie des professions indépendantes viennent de *«décider la suspension pendant un mois de vingt médecins parisiens»*. Cette mesure de «déconventionnement» frappe des généralistes qui, bien qu'appartenant au secteur 1 (stricte application des honoraires de la sécurité sociale), ont dépassé les tarifs conventionnels (90 francs par consultation).

La caisse primaire de Paris, qui indique avoir accordé un délai d'un mois aux contrevenants pour qu'ils se mettent en conformité avec leurs obligations, dénonce le *«détournement systématique des dispositions tarifaires»*. *«Certains*, précise-t-elle dans un communiqué, *ne facturaient plus aucun de leurs actes au tarif conventionnel et appliquaient des tarifs allant jusqu'à 140 francs.»*

Les représentants parisiens des trois syndicats médicaux CSMF, FMF et MG-France ont protesté contre les sanctions; la caisse primaire de Paris, estime que les dépassements d'honoraires *«sauvages»* constituent *«une pratique déloyale à l'égard des assurés»*. Depuis octobre, le syndicat MG-France a invité les praticiens du secteur 1 à facturer unilatéralement cent francs pour une consultation afin de protester contre la non-revalorisation des honoraires conventionnels.

□ **Préavis de grève à Air Inter.** – Les trois syndicats de pilotes et mécaniciens navigants d'Air Inter ont déposé un préavis de grève pour le mercredi 8 et le jeudi 9 avril car, selon eux, alors que *«l'accident du mont Sainte-Odile devrait avoir mis en évidence les conséquences de la politique délibérément mise en œuvre par la direction d'Air Inter et son encadrement du personnel navigant technique. (...). Aucune leçon utile n'en a été tirée et ce, au détriment de la sécurité des vols»*.

□ **Rectificatif.** – Dans l'article sur *«les retouches apportées à l'épargne-logement»* (*le Monde* du 3 avril), il fallait lire que le plafond des prêts d'épargne logement était porté de 400 000 à 600 000 francs et non de 300 000 à 600 000 francs comme il était écrit.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 30 MARS AU 3 AVRIL 1992

PARIS

Le suspense de Matignon

INDICE CAC 40

+1 %

Mieux qu'un roman policier, le suspense autour de la nomination du Premier ministre aura tenu en haleine toute la place, lui faisant un moment oublier la conjoncture économique française et internationale. Dans cette semaine, qui s'achève sur un gain de 1 %, les séances ont évolué au rythme des spéculations.

Lundi, au lendemain du second tour des cantonales et après la déroute socialiste, la place attendait avec une certaine impatience le départ de Mme Edith Cresson. Les investisseurs cachaient mal leur satisfaction de voir partir de l'hôtel Matignon celle qui avait osé dire dix mois plus tôt qu'elle n'avait *«rien à cirer»* de la Bourse. Et ce d'autant plus qu'ils espéraient secrètement le maintien de M. Pierre Bérégovoy dans le futur gouvernement aux finances et pourquoi pas sa nomination au poste de premier ministre. Un regain d'activité permettait à l'indice CAC 40 de s'apprécier de 1,05 %. Mardi, ne voyant rien venir, les intervenants demeuraient sur la réserve (– 0,07 %). Les certitudes se transformaient en doute mercredi 1er avril. *«Et si Edith Cresson était renouvelée à son poste?»*, commençait-on à entendre dans les salles de marchés. *«Et si elle était remplacée par Jack Lang?»*. Rien de tel pour saper le moral des gestionnaires et faire perdre aux valeurs 0,72 %...

Jeudi, la nomination de M. Bérégovoy comme chef du gouvernement soulagea nombre d'intervenants et les valeurs françaises se mirent à se redresser effaçant les pertes de la veille (+ 0,74 %). Différentes rumeurs circulaient sur le nom du futur ministre des finances, avec un moment celui de M. Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France. Il avait été reçu la veille à l'Elysée pour remettre son rapport... Mais, au fil des heures, les gestionnaires accordaient moins d'importance au nom du futur grand argentier car, pour eux, il ne sera qu'un simple exécutant du premier ministre.

Vendredi, rassurés par la composition de l'équipe gouvernementale, les gestionnaires retournaient à leurs affaires. Avec prudence cependant en raison de la mauvaise tenue du marché obligataire allemand et de l'attente de la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis. L'indice CAC 40, qui perdait 0,26 % à l'ouverture, finissait la journée dans le calme (+ 0,04 %) malgré la déception provoquée par les statistiques sur les créations d'emplois outre-Atlantique, inférieures aux prévisions.

Déception et consolidation

Les différents bureaux d'analyse de la place ne sont pas d'un optimisme débordant pour les séances prochaines. *«La tendance est morte, elle n'a plus de feu»*, indiquent MM. Arnaud Bricout et Michel Jollant, responsables des études chez Meeschaert-Rousselle, société de bourse du groupe Axa. Pour eux, *«très clairement, l'espoir de voir se poursuivre l'essai initié par la reprise de l'indice depuis le début de l'année est contredit par les faits»*. Outre le fait d'avoir surestimé les effets de la reprise conjoncturelle et celle d'une baisse des taux, *«la plus forte déception parait ailleurs : dans les conditions annoncées de la mise en place du Plan épargne en actions. Quels que soient les fondements de cette initiative, à l'évidence elle ne sait pas séduire les professionnels»*.

Même morosité chez Dupont Denant, filiale du Crédit national. *«Le marché a perdu de sa force et de sa vigueur. Il a testé à plusieurs reprises, mais en vain, la zone de résistance des 1930/1935. Il est probable que, durant les prochains jours, il continue à se montrer hésitant et qu'il demeure dans une fourchette assez étroite, sans véritable direction»*, lit-on dans leur livraison hebdomadaire.

De son coté, la banque Indosuez dans sa revue *Perspectives* d'avril constate le mouvement de consolidation de la place française tout en précisant : *«Avec une valorisation historique toujours modérée, la Bourse française conserve un potentiel de hausse important par rapport aux autres pays. Cependant, l'attrait relatif des actions est limité par le niveau toujours élevé des taux à court terme et la remontée récente des rendements obligataires, qui a réduit la prime de risque* [NDLR : écart de rendement entre les actions et les obligations] *offerte par les actions.»*

La semaine aura été marquée par la reprise des cotations de Perrier, lundi, et les cours se sont hissés au niveau de 1 700 F, prix retenu pour l'OPA de Nestlé et Indosuez. Ces derniers détiendraient déjà 66 % des titres. A l'inverse, des titres comme Eurotunnel et Hachette ont été vivement attaqués. Le premier s'est déprécié après la décision du comité d'arbitrage l'obligeant à verser 500 millions de francs par mois aux constructeurs du tunnel sous la Manche. Quant au second, il cédait du terrain après l'annonce selon laquelle l'ardoise de La Cinq pourrait coûter au groupe de M. Jean-Luc Lagardère environ 3,5 milliards de francs. Le paiement d'une amende de 105 millions de francs, infligée par Bruxelles au groupe maritime SCAC Delmas Vieljeux (SDV) pour entrave à la concurrence, a entraîné une chute de Bolloré, firme propriétaire du groupe.

Les cotations de Remy Cointreau (vins et spiritueux), suspendues le 30 mars, reprendront le 6 avril, le groupe ayant entre-temps placé avec succès les 20,84 % de son capital détenus en autocontrôle au prix de 200 F l'action, pour un dernier cours de 188 F. Enfin, le Conseil des bourses de valeurs (CBV), organisme chargé de la réglementation boursière vient de remplacer deux de ses membres en nommant M. Patrick Duverger responsable de la direction des marchés de la Société générale, et M. Joseph Thouvenel, délégué CFTC du personnel. Ce conseil se réunira le 8 avril pour renouveler à sa présidence M. Bruno de Maulde, président du Crédit du Nord, et adopter les textes réglementant les OPA.

DOMINIQUE GALLOIS

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	3-4-92	Diff.
AGF	507	+ 3
AXA (ex-Cie Midi)	936	+ 2
Bail Equipement	132,60	– 1,5
Bancaire (Cie)	465,50	– 9,5
Cetelem	825	– 14
CCF	184,30	+ 1,30
CFF	972	+ 18
CFI	300,50	+ 2,50
Chargeurs	1 176	– 2
C. Local de France	231	+ 3,50
CPR	271,80	– 4,20
Eurafrance	1 605	– 50
GAN	1 880	– 22
Locindus	715	– 5
Paribas	385,60	+ 0,40
Schneider	688	+ 33
Société générale	512	inch.
Sovac	827	+ 8
Suez (Cie fin.)	338,20	+ 11,20
UAP	530	– 9

Filatures, textiles magasins

	3-4-92	Diff.
Agache (Fin.)	970	– 10
BHV	794	+ 5
Damart	3 000	inch.
DMC	313,50	+ 6,50
Gal. Lafayette	1 871	+ 31
Nouv. Galeries	579	+ 19
Printemps	765	– 4
La Redoute	5 620	+ 130
SCOA	18,35	– 0,55

Métallurgie, construction mécanique

	3-4-92	Diff.
Alspi	311,50	+ 1,20
Dassault Aviation	348,90	+ 3,70
De Dietrich	1 500	– 28
Fives-Lille	395	+ 19
Peugeot	714	– 7
SAGEM	1 694	– 75
Strafor. Facom	780	+ 9
Valeo	742	+ 11
Vallourec	258	– 1

Pétroles

	3-4-92	Diff.
BP-France	115	– 3
ELF-Aquitaine	356,90	– 0,10
Esso	830	+ 50
Primagaz	715	inch.
Sogerap	414	+ 2
Total (div. par 4)	232	– 2,50
Exxon	305	– 9,20
Petrofina	1 713	– 16
Royal Dutch	427	– 0,30

Produits chimiques

	3-4-92	Diff.
Institut Mérieux	6 390	– 110
Roussel-Uclaf	2 175	– 25
Synthélabo	1 283	+ 84
BASF	823	– 2
Bayer	1 002	– 10
Hoechst	877	+ 11
Imp. Chemical	119,10	– 3,40
Norsk Hydro	134,30	+ 1,80

Mines d'or, diamants

	3-4-92	Diff.
Anglo-American	188	+ 0,50
Amgold	331,40	+ 2,40
Buf. Gold M.	36,60	– 1,40
De Beers	137,80	+ 1,50
Drief. Cons.	61	– 1,90
Gencor	17,10	+ 0,20
Harmony	28,75	– 1,25
Randfontein	23,50	+ 0,10
Sainte-Helena	33,90	Inch.
Western Deep	155 80	+ 1 80

Valeurs diverses

	3-4-92	Diff.
Accor	787	+ 7
Air liquide	769	– 16
Bic	733	+ 53
Bis	341	+ 3,60
CGIP	1 214	– 12
Club Méd.	534	+ 8
Elf Sanofi	1 159	– 18
Essilor	407,80	+ 17,20
Euro Disney	149,80	– 2,30
Europe 1	995	– 44
Eurotunnel	40,50	– 2,80
Groupe Cité	530	+ 10
Hachette	151,50	– 13,50
Havas	495,10	+ 1,10
Marine Wendel	327	– 8
Navigation mixte	1 169	+ 19
Nord-Est	114,60	– 2,40
L'Oréal	837	+ 48
Saint-Gobain	570	+ 30
Saulnes Châtillon	238	+ 2
Skis Rossignol	785	+ 29

Alimentation

	3-4-92	Diff.
Béghin-Say	616	+ 7
Bongrain	2 900	– 4
BSN	1 118	+ 21
Carrefour	2 628	+ 70
Casino, G., Per.	168,50	+ 4,50
Guyenne-Gasc.	1 739	+ 65
LVMH	4 463	+ 46
Olipar	185	Inch.
Pernod-Ricard	1 545	+ 5
Promodès	3 475	+ 5
Saint-Louis	1 255	– 25
Source Perrier	1 700	Inch.
Nestlé	35 380	– 20

Matériel électrique

	3-4-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	600	+ 1
CSEE	390	+ 56
Générale des eaux	2 279	– 10
Intertechnique	820	– 20
Labinal	729	+ 9
Legrand	4 363	+ 168
Lyon. des eaux	521	+ 22,50
Matra	169,80	– 0,70
Merlin-Gerin	542	+ 2
Moulinex	181,50	– 1,50
Radiotechnique	630	inch.
SEB	2 150	+ 15
Sext.-Avionique	234,90	+ 1,90
Thomson-CSF	161	+ 3
IBM	457	– 15,10
ITT	357,40	– 12,60
Schlumberger	302	– 15,50
Siemens	2 290	+ 2

Bâtiment, travaux publics

	3-4-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 019	+ 13
Bouygues	617	+ 6
Ciments français	350	+ 4
GTM	388	+ 26,8
Immob. Phénix	142,10	– 5,9
J. Lefebvre	969	+ 19
Lafarge-Coppée	364,50	+ 7
Poliet	540	– 9
SGE-SB	241	+ 4,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Source Perrier	1 891 575	3 215 678 275
Saint-Gobain	814 550	454 224 540
Alc.-Alsthom	678 810	409 231 410
Suez (Cie de)	1 135 190	371 599 222
Peugeot SA	474 035	341 530 740
BSN	296 150	331 902 960
Elf-Aquitaine	803 400	286 318 590
LVMH	62 850	277 867 260
Eurotunnel	6 719 500	274 865 325
Société gén.	440 630	228 556 730
Gle des Eaux	98 560	226 105 510
Euro Disn. SCA	1 496 800	222 100 460
Oréal (L')	248 340	200 834 340
Laf. Coppée	524 575	189 415 418

(*) Du vendredi 27 mars 1992 au jeudi 2 avril 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
CSEE	+ 17	Hachette	– 13,5
CICA	+ 13,3	Klepierre	– 8,8
Sommer Allibert	+ 8,8	Via Banque	– 6
Fromageries Bel	+ 8,1	CCMC	– 5,5
Legrand	+ 8	Eurotunnel	– 5,4
Esso	+ 7,6	MMB	– 5,3
SPEP	+ 7,3	Rochette	– 5,1
Bic	+ 7,3	Bail Equipem.	– 4,9
Colas	+ 7,1	CGP	– 4,8
Nouv. Galeries	+ 6,9	Immob. Phénix	– 4,7
Synthelabo	+ 6,9	Bolloré	– 4,6
Centrest	+ 6,8	Nordon	– 4,5
Sodexho	+ 6,7	Simco	– 4,1
SAT	+ 6,5	Saupiquet	– 3,9

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 3 avril 1992
Nombre de contrats : 86 292 environ.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 92	Septembre 92	Décembre 92
Premier	107,30	107,50	107,66
+ haut	107,58	107,68	107,68
+ bas	107,22	107,46	107,66
Dernier	107,58	107,68	107,68
Compensation	107,56	107,74	107,90

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	27-3-92	30-3-92	31-3-92	1-4-92	2-4-92
RM	2 355 668	3 359 256	3 942 123	2 652 020	2 530 784
Comptant					
R. et obl.	10 186 789	5 468 068	11 840 034	20 926 078	10 552 215
Actions	214 880	272 052	168 132	65 143	74 547
Total	12 757 337	9 099 376	15 950 289	23 643 241	13 157 546

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	111,4	112,4	112,4	111,9	112,6
Etrangères	102,3	102,2	102,1	101,7	101,6

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	30-3-92	31-3-92	1-4-92	2-4-92	3-4-92
Indice gén.	522,9	529,4	526,1	528,6	527,9
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 943,75	1 942,43	1 928,07	1 941,95	1 942,73

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 27-3-92	Cours 3-4-92
Or fin (kilo en barre)	61 800	60 700
– (kilo en lingot)	61 950	61 000
Pièce française (20 fr.)	357	361
• Pièce française (10 fr.)	448	444
Pièce suisse (20 fr.)	388	351
Pièce latine (20 fr.)	348	381
• Pièce tunisienne (20 fr.)	353	350
Souverain	453	449
• Souverain Elizabeth II	485	480
• Demi-souverain	348	352
Pièce de 20 dollars	2 110	2 060
– 10 dollars	1 070	1 020
• – 5 dollars	690	690
– 50 pesos	2 340	2 280
• – 20 marks	438	425
– 10 florins	376	361
• – 5 roubles	256	258

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Indécise

INDICE DOW JONES

+ 0,55 %

Wall Street a finalement enregistré une légère progression (+ 0,55 %) au cours des cinq séances, tout en se montrant indécise, à la recherche de nouveaux éléments d'orientation. La chute de l'indice Nikkei, principal indicateur de la Bourse de Tokyo, et la baisse des principales Bourses européennes ont eu un effet passager sur la place américaine, qui s'est rapidement remise.

Les statistiques économiques de la semaine ont été dans l'ensemble positives. Les chiffres du chômage en mars ont traduit une stabilité du taux à 7,3 % et seulement 19 000 créations d'emplois. Toutefois, selon les experts, cela ne remettrait pas en cause la reprise. Les statistiques de l'emploi sont en effet généralement les dernières à repartir en hausse à la sortie d'une récession.

La grande Bourse new-yorkaise a été dominée par des vagues d'achats et de ventes sur programme informatique qui se sont alternées en cours de semaine, inversant souvent les tendances de la journée. Les analystes tablent dans l'ensemble sur un maintien de l'Indice Dow Jones au-dessus du plancher 3 200 points. Ils prévoient aussi un mouvement de capitaux se déplaçant du marché obligataire vers la Bourse. Plusieurs spécialistes continuent à se demander si la reprise ne sera pas moins rapide que prévu initialement. Les prix sur le marché obligataire ont nettement progressé, entraînant ainsi une baisse des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, considérés comme principale référence, se sont établis vendredi à 7,87 % contre 7,93 % une semaine plus tôt.

Indice Dow-Jones du 3 avril : 3 249,11 (c. 3 231,44).

	Cours 27 mars	Cours 3 avril
Alcoa	70 7/8	68
ATT	40 3/8	42
Boeing	43 5/8	45 1/4
Chase Man. Bank	23 7/8	22 3/8
Du Pont de Nemours	48	46 5/8
Eastman Kodak	40 5/8	40
Exxon	55 1/8	55 7/8
Ford	38 1/4	39 3/4
General Electric	76 1/8	74 7/8
General Motors	36 5/8	36 1/4
Goodyear	65 3/4	67 1/2
IBM	83 1/4	81 3/4
ITT	65 3/8	64 1/2
Mobil Oil	59 7/8	60 1/8
Pfizer	68 3/8	70 1/2
Schlumberger	55 3/8	54 1/2
Texaco	56 5/8	59
UAL Corp. (ex-Allegis)	144 1/8	139 1/8
Union Carbide	24 5/8	24 1/4
United Tech.	52	52 1/8
Westinghouse	19	18 1/4
Xerox Corp	73	73 5/8

TOKYO

Sous la barre des 19 000 points

INDICE NIKKEI

– 5,5 %

Pour la cinquième semaine consécutive, la Bourse de Tokyo a terminé en baisse. En finissant sous la barre des 19 000 points – à 18 559,71 – l'indice Nikkei est revenu à des niveaux atteints il y a exactement cinq ans et trois mois. Cette chute hebdomadaire a dépassé les 1 000 points (1 077,71 points, soit un recul de 5,5 %).

Ce vif repli s'est effectué en dépit d'une réduction du taux d'escompte et de l'annonce de mesures de relance gouvernementales. Vendredi à la mi-séance, le Nikkei est même tombé à 17 898,23 yens, sous la barre des 18 000, pour la première fois depuis le 27 novembre 1986. Les échanges ont continué d'être faibles, avec un volume quotidien moyen de 280 millions de titres, au lieu de 268,4 millions la semaine précédente.

Le marché avait ouvert la semaine en légère hausse, le Nikkei gagnant 0,16 %. Mais, mardi, il s'est détérioré sous l'effet de ventes sporadiques, et l'indice a décliné de 1,64 %. Mercredi, le Nikkei a enregistré une forte chute de 3,95 %, les investisseurs ignorant la baisse du taux d'escompte annoncée peu avant l'ouverture. Tendance identique le lendemain (– 1,6 %).

Vendredi, après une matinée faible, l'indice Nikkei rebondissait l'après-midi à la suite de rumeurs sur l'intention du ministère des finances de demander aux principales maisons de courtage, avec à leur tête Nomura Securities, de relancer le marché. Selon certains analystes, les actions redeviendront attractives pour les acheteurs, leurs prix ayant touché des planchers. Cependant, d'autres experts, plus pessimistes, estiment qu'il existe des signes laissant présager une plus grande tension sur le marché des investissements.

Indices du 3 avril : Nikkei, 18 559,71 (c. 19 636,99); Topix, 1 320,65 (c. 1 428,13).

	Cours 27 mars	Cours 3 avril
Akai	490	420
Bridgestone	1 110	1 100
Canon	1 290	1 300
Fuji Bank	1 930	1 500
Honda Motors	1 560	1 530
Matsushita Electric	1 270	1 290
Mitsubishi Heavy	590	574
Sony Corp.	4 000	4 110
Toyota Motors	1 370	1 370

LONDRES

Approche des élections – 2,6 %

Les pertes se sont poursuivies au Stock Exchange de Londres pour la cinquième semaine consécutive (– 2,6 %), au rythme de la publication de sondages pré-électoraux confirmant l'avance des travaillistes sur le Parti conservateur en place depuis treize ans. Les investisseurs ont aussi profité des dernières séances du dernier terme boursier avant les élections de jeudi prochain pour faire le ménage dans leurs portefeuilles d'actions.

Le reste de la semaine a vu la cote s'enfoncer, surtout le jour du «mercredi rouge» après la publication de sondages donnant pour la première fois une majorité absolue au parti travailliste à la Chambre des Communes.

Indices du 3 avril : 100 valeurs, 2 382,7 (c.2 447,9); 30 valeurs 1 851,4 (c.1 914,9); fonds d'Etat 85,18 (c.86,06); mines d'or 118,1 (c.119,6).

	Cours 27 mars	Cours 3 avril
Bowater	7,35	7,01
BP	2,54	2,42
Charter	4,86	4,74
Courtaulds	5,38	5,11
De Beers	13,93	14,09
Glaxo	7,75	7,65
GUS	19,25	18,82
ICI	12,51	12,25
Reuters	11,22	11,06
Shell	4,39	4,41
Unilever	9,02	9,01
Vickers	1,48	1,33

FRANCFORT

Sans relief + 0,47 %

La Bourse de Francfort a peu évolué cette semaine, s'appréciant de 0,47 %. Cette absence de tendance nettement marquée s'est expliquée par l'attentisme des investisseurs institutionnels.

D'un côté les gestionnaires ont vu apparaître une sensible amélioration sur le front du chômage, avec un recul du taux de sans-emploi tant à l'Est qu'à l'Ouest; de l'autre, ils sont confrontés à un regain d'inflation avec une hausse des prix sur douze mois qui atteint 4,7 %. Jeudi était annoncée une embellie du commerce extérieur mais la balance des opérations courantes reste déficitaire. Le lendemain, le ministère de l'économie indiquait que la production industrielle avait progressé en février par rapport à janvier mais que la hausse en glissement annuel reste limitée à seulement 1,8 %.

Indices du 3 avril : DAX 1 719,63 (c. 1 711,45); Commerzbank 1 982,4 (c. 1 969,3).

	Cours 27 mars	Cours 3 avril
AEG	217,50	218,10
BASF	242,90	244,00
Bayer	296,70	294,20
Commerzbank	254,80	255,00
Deutschebank	711,50	712,00
Hoechst	258,50	261,80
Karstadt	653,80	646,00
Mannesman	278,50	285,10
Siemens	670,90	675,60
Volkswagen	351,00	369,40

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La rémunération des intermédiaires financiers

Le changement de gouvernement en France, ceux qui s'annoncent en Italie et en Grande-Bretagne, trouvent certes leurs répercussions sur le marché international des capitaux, de même que la crise dans laquelle se débat le Danemark. Mais, fondamentalement, les milieux financiers ont des sujets de préoccupation beaucoup plus graves que les événements politiques européens. On prête davantage d'attention à la conjoncture américaine, à savoir ce qu'il en est vraiment de la reprise tant attendue. Et on se soucie bien autrement de ce qui se passe au Japon. La chute de la Bourse de Tokyo s'est poursuivie ces derniers jours de façon inquiétante, en dépit d'une réduction importante du taux de l'escompte.

Dans un environnement aussi pesant, les discussions ont tout naturellement repris sur la rentabilité des intermédiaires financiers. Une émission nouvelle a servi de prétexte à un débat qu'il convient d'évoquer dans ses grandes lignes, car il a le mérite de mettre en évidence de nombreux aspects de l'euromarché. L'emprunt en question a été émis mercredi dernier pour le compte de la Banque européenne d'investissement. D'un montant de 400 millions d'écus et d'une durée de douze ans, il porte intérêt au taux de 8,50 % l'an. Au prix d'émission officiel (100,66 %), le rendement se situe à 8,41 %.

Lorsqu'on indique un prix d'émission de ce genre, il n'est valable que pour des achats de titres en petit nombre, tels que ceux auxquels procèdent des particuliers par exemple. Les investisseurs professionnels, qui prennent de grands montants, obtiennent des ristournes qui augmentent le rapport que leur procurent les obligations. Les banques elles-mêmes, lorsqu'elles dirigent un nouvel emprunt, et qu'elles garantissent son placement, chargent au débiteur des commissions qui accroissent d'autant le rendement.

Pour un établissement qui cherche à maintenir ou à accroître sa part de marché, il peut être tentant de s'assurer un mandat en suggérant à l'emprunteur des conditions particulièrement favorables qui reviennent en fait à lui proposer de travailler gratuitement. Cela ne se fait pas aussi ouvertement car il existe un barème de commission qu'il faut respecter, à moins de se mettre au ban de la communauté financière. Mais, en pratique, si d'emblée une banque calcule au plus juste le coup de l'emprunt et prévoit, dès le départ, de rétrocéder aux investisseurs des ristournes correspondant au montant total des commissions, le résultat sera le même que si elle n'avait rien exigé de l'emprunteur. Elle n'aura rien gagné. Elle n'aura peut-être rien perdu non plus. Mais le tout, finalement, ressemblera fort à un exercice bien inutile.

La concurrence incite à travailler gratuitement

Comme sous la pression de la concurrence, ce genre de pratique avait tendance à se généraliser, plusieurs des principales eurobanques avaient imposé, il y a près de deux ans, une méthode en vigueur sur le marché américain consistant, en gros, à respecter, pendant un certain temps, au tout début de la période de placement, lorsqu'on s'adresse aux investisseurs institutionnels, un prix minimal de vente. Ce prix devait assurer à tous les participants une juste rémunération. Ce système exige une grande discipline, mais il a assez bien fonctionné jusqu'au début de cette année. Il ne s'applique bien sûr que dans les cas où un certain nombre de banques se regroupent sous la conduite d'un chef de file pour assurer le placement de la transaction. C'est la façon de faire la plus courante.

Lorsqu'un établissement est tout seul à s'occuper d'une affaire, il n'est pas possible de savoir s'il respecte la règle, s'il travaille gratuitement ou non. Or, ces derniers mois, les opérations réalisées en un seul bloc, par une seule banque, ont eu tendance à se multiplier. Il semble bien que dans plusieurs cas cette évolution ait correspondu à une intention très nette. Celle d'échapper aux règles instituées par les banques elles-mêmes comme une sorte de garde-fou pour assurer la rentabilité de leurs transactions.

Beaucoup ont reproché à la Deutsche Bank, à qui était confié le soin de diriger la dernière opération de la Banque européenne d'investissement, d'avoir réuni un groupe de banques pour placer les titres, mais de n'avoir pas fixé des prix de vente minimal. On l'a accusée de remettre en cause tous les efforts accomplis depuis deux ans et de revenir à la situation ancienne où chacun pouvait, sans crainte d'être montré du doigt, rétrocéder aux investisseurs l'ensemble des commissions. L'accusation est sans doute exagérée car le placement des titres pourra certainement s'accomplir tout en permettant aux banques de réaliser un bénéfice.

L'affaire n'aurait peut-être pas eu un retentissement aussi grand si elle n'avait pas vu le jour au terme d'une procédure inhabituelle. L'emprunteur, qui avait fait un appel d'offres, a, dans une première étape, lundi dernier, refusé toutes les propositions des banques qui concouraient pour le mandat. Il trouvait non pas qu'on lui faisait des offres trop coûteuses, mais, au contraire, qu'elles étaient trop bon marché et que donc elles ne garantissaient pas un placement satisfaisant. Il est très rare qu'une telle attitude soit affichée aussi ouvertement. La Banque européenne est le plus gros emprunteur de l'euromarché. Elle cherche naturellement à obtenir les meilleures conditions, mais elle ne veut pas être le jouet de la rivalité des banques et risquer un échec en acceptant un rendement irréaliste.

Le débiteur est prestigieux. Son crédit est le plus grand qui soit et, en outre, le revenu de ses obligations internationales bénéficie d'un traitement de faveur en Italie. Les investisseurs de ce pays peuvent compter recevoir l'intérêt dans sa totalité alors que le fisc italien prélève une retenue à la source sur la plupart des autres titres.

Il reste que, pour les partisans du marché de l'écu, cette transaction est particulièrement bien venue. La publicité qui court renforce l'impression que la Deutsche Bank, son chef de file, fait tout pour démontrer son soutien à l'écu. Comme il s'agit de la plus puissante des banques d'outre-Rhin, cela contre balance les dénigrements des autorités de son pays qui ne cessent de décrier ce panier de monnaie et son utilisation pour libeller des emprunts internationaux.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc « Béré »

Tout va très bien pour le franc français. Sa tenue envers le mark, seule référence valable dans un système de dollar flottant, était déjà très remarquable à la veille de la désignation du nouveau gouvernement ; elle s'est encore améliorée après l'annonce de la désignation de M. Pierre Bérégovoy comme premier ministre. Dès cette annonce, le cours du mark a glissé sous le seuil des 3,39 francs pour revenir à 3,3870 francs à la veille du week-end, au plus bas depuis la fin juin 1991. Cette amélioration de la tenue du franc s'effectue, certes, vis-à-vis de la devise d'un pays qui rencontre certaines difficultés – déficit budgétaire important et inflation trop forte – mais elle s'est maintenue en fin de semaine malgré le redressement du mark face au dollar.

On observera, également, que les cours du franc, depuis un certain temps, épousent des variations régulières tout au long de l'année, comme le relève M. Philippe Sigogne, directeur du département de diagnostics de l'OFCE, dans sa lettre du 28 février, en fonction de l'évolution du dollar face au mark et au yen. Ainsi, la devise française, après une chute vis-à-vis de la monnaie allemande, à l'approche de la fin de l'année, se redresse à l'approche du printemps pour faiblir à l'automne : pour l'instant, nous sommes dans la phase ascendante. On peut noter aussi que pour les échéances de fin d'année, assez difficiles en Allemagne, les taux d'intérêt se tendent, ce qui fait monter le mark et donc baisser le franc. En tout cas, la devise allemande valait près de 3,42 francs en décembre 1991, et pourrait, selon M. Sigogne, fléchir à 3,37 francs en juillet. Toutes ces variations correspondent à un cours moyen de 3,39 francs, comme le prévoyait, la semaine dernière, M. Chevallier, de la BFCE. A ce propos, une erreur de transmission a transformé, dans notre chronique de la semaine dernière, en « effet de reprise » « l'effet de surprise » provoqué par l'attitude de la Banque de France, qui n'a pas profité du raffermissement du franc depuis quelques semaines pour abaisser ses taux directeurs.

Les incertitudes sur l'échéancier de la reprise de l'économie américaine et, notamment, sur l'évolution du chômage, ont pesé sur les cours du dollar. Ainsi, 19 000 emplois seulement ont été créés en mars, au lieu des 50 000 prévus, et encore faut-il noter que 39 000 emplois ont été créés dans la fonction publique, ce qui signifie une réduction dans l'industrie et le commerce. Si on ajoute la forte contraction de la masse monétaire au 23 mars (– 10,2 milliards de dollars pour M2 et – 14,9 milliards pour M3 – 2,9 soit le bas de la fourchette (2,5 %-6,5 %) retenue par le FED), on comprendra que les cours du dollar aient été ramenés de 1,65 DM à 1,6250 DM et de 5,59 francs à 5,52 francs.

En Europe, la livre sterling a faibli à l'approche des élections législatives britanniques, bien que le ministre des finances « fantôme » d'un gouvernement travailliste éventuel, M. Smith, ait affirmé que les parités de la devise anglaise seraient maintenues. De même, la lire a dû être soutenue par la Banque d'Italie à l'approche d'un scrutin national dont le résultat ne devrait guère faciliter la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus stricte.

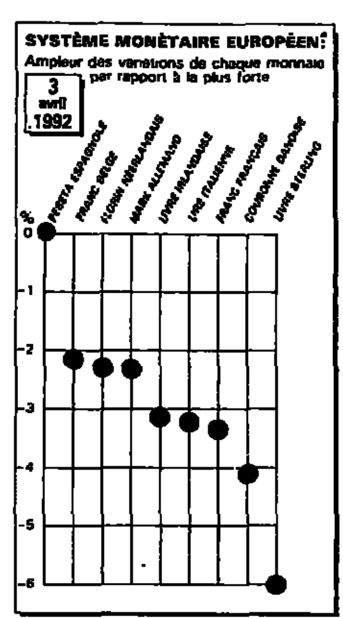
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 30 MARS AU 3 AVRIL 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7380	–	18,0635	66,9344	61,1995	2,9761	54,3478	0,0008
	1,7325	–	17,8794	66,6222	60,6428	2,9455	53,8502	0,0008
Paris	9,6215	5,5360	–	370,5488	338,8004	16,4761	300,8695	4,4862
	9,6898	5,5930	–	372,6182	339,1752	16,4742	301,1847	4,5032
Zurich	2,5965	1,4940	26,9869	–	91,4320	4,4464	81,1956	1,2106
	2,6004	1,5010	26,8371	–	91,0248	4,4212	80,8292	1,2085
Francfort	2,8398	1,6340	29,5158	109,3708	–	4,8630	88,8043	1,3241
	2,8568	1,6490	29,4832	109,8600	–	4,8571	88,7991	1,3276
Bruxelles	58,3968	33,60	6,0693	22,4899	20,5630	–	18,2608	2,7228
	58,8183	33,95	6,0700	22,6182	20,5882	–	18,2821	2,7334
Amsterdam	3,1979	1,8400	33,2369	1,2315	112,6070	5,4761	–	1,4910
	3,2172	1,8570	33,2022	1,2371	112,6137	5,4698	–	1,4951
Milan	2144,692	1234	222,9046	825,9705	755,2019	36,7261	670,6521	–
	2151,765	1242	222,0632	827,4483	753,1837	36,5832	668,8206	–
Tokyo	232,1968	133,60	24,1329	89,4243	81,7625	3,9761	72,6086	0,1082
	230,942	133,30	23,8333	88,8074	80,8368	3,9263	71,7824	0,1073

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 avril, 4,1437 F contre 4,1958 F le vendredi 27 mars 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le Brésil favorable aux quotas sur le café

A la veille de la réunion à Londres du conseil de l'Organisation internationale du café (OIC), du 6 au 10 avril, les professionnels s'attendaient à voir enfin le Brésil adopter une position plus conciliante en matière de quotas d'exportation. Depuis leur suspension en juillet 1989, les cours du café sont tombés de 1,2 dollar la livre (le plancher alors défendu vaille que vaille par l'accord international) à quelque 69 cents début avril. Courant février, on a même vu les prix toucher leur plus bas niveau de ces quinze dernières années, à 52,96 cents.

Premier producteur mondial de café arabica, le Brésil – et plus précisément le secteur privé – refusait, depuis de longs mois, une revitalisation de l'accord de stabilisation, fondé sur un système de quotas d'exportation. Les Brésiliens se rangeaient, semble-t-il, derrière les arguments très libéraux des Etats-Unis, prônant le démantèlement des accords internationaux. En outre, ils craignaient qu'une redistribution des quotas se traduise par une limitation de leur part de marché face aux nouveaux producteurs (centro-américains et asiatiques). Ils redoutaient aussi de voir les consommateurs faire prévaloir leur point de vue en matière de qualité de café. Le précédent accord laissait la part trop belle aux arabicas du Brésil et de Colombie, au détriment des variétés dites *« autres doux »* d'Amérique centrale, jugées nettement supérieures par la torréfaction.

Les prochaines discussions de Londres permettront-elles de réunir les conditions d'un nouvel accord ? Le réchauffement de la position brésilienne peut en tout cas préfigurer une reprise moins houleuse du dialogue entre producteurs et consommateurs, mais aussi entre les producteurs eux-mêmes. Le réchauffement remonte au mois dernier lorsqu'à Carthagène, pendant la huitième cession de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Colombie avait appelé solennellement à l'organisation d'une grande conférence internationale consacrée aux matières premières. A la même époque, le Brésil s'était montré plus souple quant à la possibilité de rétablir les fameux quotas. Le président, M. Fernando Collor de Mello, a encore été plus clair la semaine passée, en annonçant que son pays soutiendrait le principe des contingents d'exportation pour l'ensemble du marché mondial.

Sur le dos de l'Afrique

Mais depuis la levée des quotas, il y a presque trois ans, le monde du café a changé. Plus précisément, il s'est élargi. Les nouveaux venus, comme l'Indonésie, la Thaïlande ou le Vietnam, viennent ajouter leur production aux « origines » traditionnelles, et chacun se demande comment seraient distribués d'éventuels futurs quotas. D'autant que certains gros producteurs, comme la Colombie, ont profité de la disparition des plafonds d'exportation pour accroître sensiblement leurs récoltes et leurs ventes au cours des dernières années.

On peut aussi s'interroger sur la compatibilité entre un accord international sur le café et les liens commerciaux nouveaux créés, par exemple, entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique dans le cadre de l'accord de libre-échange. Mexico limitera-t-il ses exportations de café à destination de Washington, au nom d'un accord de régulation des prix ? Autre question : comment distinguera-t-on les fèves mexicaines des fèves du Guatemala, sachant que ces dernières transitent en chemin de fer par le Mexique ?

« Si les discussions aboutissent, un nouvel accord se fera sur le dos de l'Afrique », estimait, en fin de semaine, un professionnel. Une réflexion qui traduit le peu d'audience du continent noir, essentiellement producteur de café robusta, dans le concert international. Il n'est qu'à regarder les rayons « café » de la grande distribution pour constater l'écart de traitement entre les beaux paquets noirs à lettres d'or, vantant les bienfaits du 100 % arabica, et les paquets aux couleurs ternes et grisâtres, mentionnant à peine, comme à regret, la qualité « robusta ». Il est probable que la mauvaise image dont souffre le continent africain rejaillit sur sa production caféière, même si la France importe encore aujourd'hui davantage de robusta que d'arabica (conséquence notamment de son passé colonial).

L'Afrique souffre aussi d'un manque de professionnalisme dans ses filières de ramassage et de sélection du café, les fèves de mauvaise qualité n'étant pas rigoureusement écartées des circuits d'exportation. Dans un contexte de pléthore, qui se poursuit depuis plusieurs campagnes, les stocks chez les producteurs et les consommateurs atteignant au moins dix millions de sacs de 60 kilos, les discussions de Londres devraient donner quelque respiration au marché. Les professionnels n'attendent pas cependant de reprise spectaculaire, seulement un frémissement.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 3/4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 317 (+ 14) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 325 (+ 21) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 500 (+ 95) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	274,7 (+ 6,2) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	885 (+ 45) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	968 (– 28) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	366 (– 18) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	260 (–10) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	174,2 (+ 3,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'ombre de l'Allemagne

Une certaine amélioration du climat à Paris avec l'accession de M. Pierre Bérégovoy à Matignon, des rumeurs pessimistes à Francfort, et des rumeurs optimistes à New-York : les situations étaient très constrastées sur les marchés à la veille du week-end.

Après la nomination de M. Bérégovoy, un très vif soulagement était observé à Paris et à l'étranger, surtout à Londres où les maisons américaines Salomon et Morgan Stanley, très actives sur le MATIF, se sont réjouies de la priorité donnée à la continuité. *« Mitterrand aurait même pu nommer un huissier à la tête du ministère des finances, cela n'aurait inquiété personne du moment que Bérégovoy coiffait le tout à Matignon ! »*, s'exclamait, en plaisantant à peine, un opérateur étranger. Le spectre d'un changement brutal de politique étrangère étant donc écarté – la signature du traité de Maastricht, disait-on, impose la rigueur, – le marché pouvait réagir librement aux influences de l'extérieur.

Jeudi, par exemple, après une forte remontée des cours sur le MATIF, de 107,30 à 107,90, un vif repli était enregistré en raison de la dégradation du climat en Allemagne, où le rendement du Bund dix ans atteignait 8,05 %, après l'accélération de l'inflation, en mars, + 0,3 % sur février et + 4,7 % sur mars 1991, soit la plus forte hausse en glissement annuel depuis dix ans. En outre, M. Ottmar Issing, membre du directoire de la Bundesbank, menaçait : *« La stabilité de la politique actuelle de la Banque ne devait pas être perçue comme de l'inaction. »* Le vice-président de la Banque, M. Tietmeyer, de son côté, mettait à nouveau en garde contre l'inflation, que le ministre de l'économie, M. Möllemann, juge *« nettement trop élevée »*.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que des rumeurs de relèvement des taux directeurs de la Bundesbank aient couru, jeudi, avant la réunion du conseil d'administration de l'établissement qui s'est achevée sans aucune décision dans ce sens. Certains analystes n'excluent pas, toutefois, un relèvement dans la semaine à venir.

Aux Etats-Unis, la faiblesse persistante de l'emploi *(voir en rubrique Devises et or)* milite en faveur d'une nouvelle diminution des taux directeurs de la Réserve fédérale, ce qui a poussé à la hausse (107,77) le cours de l'échéance juin sur le MATIF, compte tenu également de la poursuite des rachats de vendeurs à découvert. A cette occasion, les analystes sur graphiques de la Société générale se montrent moins pessimistes et, bien que la tendance à court terme reste baissière, ils estiment *qu'« il est possible, maintenant, d'espérer une amélioration »*.

Au Japon, enfin, la Banque centrale a ramené de 4,50 à 3,75 son taux d'escompte, quatrième diminution, et la plus importante depuis juillet 1991, date à laquelle ce taux culminait à 6 %. Cette mesure n'a eu qu'un effet sur le yen, qui a baissé, une journée.

Un succès d'EDF

Sur le marché obligataire, où le rendement de l'OAT dix ans s'établissait en fin de semaine à 8,70 % environ, au lieu de 8,75 % huit jours auparavant, avec un écart de 0,71 point avec le Bund dix ans, le climat s'est un peu amélioré *in fine*, en liaison avec le redressement du MATIF. L'adjudication mensuelle du Trésor en a souffert, au départ du moins, et les rendements offerts aussi, puisque, sur les 10,55 milliards de francs adjugés, la tranche à dix ans a valu 8,71 % au lieu de 8,46 % un mois auparavant. La tranche à trente ans rapporte 8,69 % au lieu de 8,45 % en mars. En fin de semaine, profitant de l'embellie, les spécialistes en valeurs du Trésor souscrivaient, en supplément, 1,64 milliard de francs. Ledit Trésor émettra le 8 avril, par adjudication « à la hollandaise », 400 à 500 millions d'écus d'obligations assimilables à la ligne 8,50 % 2002.

Les turbulences de la première moitié de la semaine ont rendu plus difficile la souscription de l'emprunt de 1,5 milliard de francs de Finansder (pour le compte des SDR) en deux tranches à 8,60 % et 9 %, avec garantie de l'Etat. La Poste, en revanche, a placé très aisément, dans ses guichets et à l'extérieur, son emprunt de 1 milliard de francs à 9,20 % nominal et 8,96 % réel, sa signature gardant un caractère « magique » notamment aux yeux du grand public. Pour les quinze prochains jours sont annoncées des émissions de la CRH, de la SNCF (2 à 3 milliards), du Crédit local de France (2 milliards), du Crédit agricole (2 à 2,5 milliards) et de la BFCE.

M. Emmanuel Hau, directeur financier d'EDF, et ses collaborateurs étaient très satisfaits à la veille du week-end : leur seconde offre publique d'échange (OPE), lancée avec le concours de la Caisse des dépôts, sur seize emprunts totalisant 32 milliards de francs, a été un succès puisque environ 50 % des titres ont été offerts à l'échange (15,6 milliards de francs en nominal et 16,6 milliards de francs en valeur boursière) contre 40 % pour l'OPE d'avril 1991, d'un montant de 25,5 milliards de francs. M. Hau tablait sur 7 à 8 milliards de francs, peut-être 11, et se montre donc ravi. Du coup, EDF va disposer de la plus forte « ligne », soit plus de 16 milliards, des titres admis dans le système SVP (spécialistes en valeurs du secteur public), ce qui constitue une référence de poids auprès des investisseurs institutionnels à la recherche de « gisements » dotés d'une bonne liquidité.

On notera que sur les 65,4 milliards de francs de titres à taux variable à références courtes (PIBOR trois mois) le taux d'échange a été exceptionnel (78 %), les lignes correspondants faisant l'objet de maigres transactions. La maigreur était moindre sur les titres à taux variable à références longues (TMO, TRA), mais le pourcentage d'échange a, quand même, été fort : 69 %. La liquidité se montrait plus acceptable sur les titres à taux fixe, d'où la faiblesse relative du pourcentage d'échange (24 %).

En conclusion, les investisseurs institutionnels sont attirés par la liquidité et, probablement, escomptent une baisse des taux longs d'ici une douzaine de mois. D'où le souci de garder du papier à taux fixe, qui se valorise avec la baisse de rendement, et celui de se débarrasser des titres à taux variable, pour la raison inverse. On notera enfin que les non-résidents ont été très nombreux à échanger, et que le nouveau gisement constitué par l'OPE 8,60 % avril 2004 a été, déjà, très travaillé, l'écart de son rendement avec celui de l'OAT de durée correspondante revenant de 0,40 point au lancement à 0,37 point.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Le Portugal se rapproche de ses partenaires de la CEE

Lisbonne annonce l'entrée de l'escudo dans le SME

Créant la surprise générale sur les marchés financiers, le Portugal a annoncé, vendredi 3 avril, son intention d'adhérer au système monétaire européen (SME). Cette décision signifie que, dès lundi 6 avril, le taux de change de l'escudo, la monnaie portugaise, sera lié à celui des dix autres monnaies appartenant au SME. Selon le premier ministre, M. Anibal Cavaco Silva, le Portugal a demandé à ses partenaires que sa monnaie bénéficie d'une marge de fluctuation élargie à 6 % de part et d'autre du cours de change «pivot» défini par le SME. *«Cette décision historique va entraîner une baisse plus rapide des taux d'intérêt et elle est fondamentale pour que le Portugal continue sa marche vers l'union économique et monétaire et puisse recueillir tous les bénéfices de la monnaie unique, comme cela a été décidé à Maastricht»*, a conclu le ministre.

Actuellement, toutes les monnaies des pays de la Communauté, à l'exception de la drachme grecque, font partie du mécanisme de change. L'Espagne (en juin 1989) et la Grande-Bretagne (en octobre 1990) ont été les derniers pays à avoir adhéré au SME. Tous deux bénéficient aussi d'une marge de fluctuation élargie à 6 %, contre 2,25 % pour les autres.

Vendredi 3 avril, les cambistes exprimaient leur étonnement après l'annonce du gouvernement portugais, qui a visiblement choisi de profiter des six mois de présidence portugaise de la CEE (jusqu'au 1er juillet). Dans les salles de marché, les spécialistes s'inquiétaient quelque peu du niveau très élevé des taux d'intérêt portugais (17 % environ sur le court terme), susceptibles de tirer à la hausse les cours de l'escudo et de mettre en péril l'équilibre du système. Un tel phénomène s'était produit au premier semestre de 1991 à propos de la peseta ; atttirés par les rémunérations attrayantes offertes sur les placements en pesetas, les opérateurs avaient opéré des achats massifs, et le raffermissement de la monnaie qui en avait découlé avait contraint les banques centrales de plusieurs Etats, notamment la Banque de France, à vendre des réserves de change afin de préserver l'écart maximum autorisé par le système.

Une nette appréciation

Au Portugal, les entrées et les sorties de capitaux restent étroitement contrôlées, le pays ayant reçu une dérogation à la libre circulation des capitaux, entrée en vigueur au 1er juillet 1990. Compte tenu des importantes entrées de capitaux enregistrées au cours des deux dernières années, provoquées notamment par l'afflux de capitaux étrangers, l'escudo a subi une nette appréciation.

En raison du niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation (la hausse des prix de détail a atteint 10,2 % en rythme annuel en février, soit 5 points de plus environ que la moyenne européene), les autorités portugaises ont proposé de fixer un taux de change relativement élevé, de 180 escudos pour un écu (soit 25,7 escudos pour un franc), contre 176 escudos vendredi 3 avril, avant l'entrée dans le SME. Le même jour, 100 escudos valaient 3,9340 francs à la cotation officielle de Paris.

Tout comme ce fut le cas avec la Grande-Bretagne, l'adhésion du Portugal au SME devrait aider les autorités du pays à mettre en œuvre une politique de désinflation, et à se rapprocher des résultats économiques du reste de l'Europe. Actuellement, le Portugal ne respecte aucun des cinq critères (inflation, déficit budgétaire, endettement, niveau des taux d'intérêt, appartenance à la marge de fluctuation étroite du SME) retenus à Bruxelles pour mesurer, dans le cadre de la préparation de l'union économique et monétaire (UEM), les performances des douze membres de la Communauté.

F. L.

□ **M. Jacques de Larosière plaide pour un marché des changes «actif».** – Le gouverneur de la Banque de France, M. Jacques de Larosière, a plaidé, vendredi 3 avril, en faveur du maintien d'un *«marché des changes actif»* à Paris et la création de *«conditions favorables au développement de l'écu»*, dans la perspective de l'union économique et monétaire. Devant l'assemblée générale des associations de cambistes, M. de Larosière a souligné qu'environ *«45 % des transactions courantes de la France avec l'étranger étant réglées en devises européennes, le passage à la monnaie unique soustraira mécaniquement au marché des changes une part substantielle de son chiffre d'affaires»*.

La coopération militaire en Europe

M. Joxe a invité en France plusieurs ministres de la défense de pays de l'Est

M. Pierre Joxe, ministre français de la défense, et M. Lubos Dobrovsky, son homologue tchécoslovaque, ont signé, vendredi 3 avril, à Paris, un accord de coopération militaire qui prévoit, notamment, des échanges entre les deux pays en matière de formation des cadres et dans le domaine de l'armement avec la création d'une commission mixte appelée à se réunir régulièrement dans les capitales des deux pays.

Du 1er au 4 avril, M. Dobrovsky devait visiter les forces stratégiques (à Taverny), le 4e régiment de Dragons (à Mourmelon), la force aérienne tactique et la 1re armée (à Metz). Il a demandé à son interlocuteur français que le groupe Matra-Défense – dont il a visité des installations – soit autorisé à donner *«certaines informations»* qu'il n'a pas davantage précisées mais qui pourraient être utiles, a-t-il expliqué, à l'industrie d'armement tchécoslovaque.

Cette rencontre entre dans le cadre d'une large réflexion entamée en France sur l'avenir de la sécurité en Europe et elle précède une série de visites à Paris, d'ici à juin, du maréchal Evgueni Chapochnikov, commandant en chef des forces armées de la Communauté des Etats indépendants (CEI), puis des ministres hongrois, polonais et bulgare de la défense.

Le 1er avril, à Bruxelles, les ministres de la défense de seize pays membres de l'OTAN et leurs homologues de dix-neuf pays de l'Europe de l'Est et de la CEI se sont réunis dans le cadre du Conseil de coopération créé, au siège bruxellois de l'Alliance atlantique, pour analyser les problèmes de leur sécurité commune. La France, qui ne fait plus partie de la structure militaire intégrée depuis 1966, a refusé d'être présente, en dépit de remarques de son propre ministre de la défense qui s'est lui-même étonné (*le Monde* du 4 décembre 1991) de rester *«le dernier ministre de la défense de toute l'Europe à ne pas participer aux réunions de l'OTAN»*.

En pratiquant la politique de la chaise vide, la France, qui privilégie la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) comme forums de la sécurité Est-Ouest, risque de s'isoler du nouveau contexte européen. M. Joxe, en organisant des rapports bilatéraux avec ses homogues est-européens sur le modèle des contacts qu'il vient d'avoir avec M. Dubrovsky, donne l'impression de vouloir nouer un dialogue direct avec eux. Le ministre tchécoslovaque, du reste, a indiqué qu'il avait entendu à Bruxelles *«beaucoup de mots pour déplorer l'absence de la France»* à une réunion qui *«achevait une période d'inimitié»* entre les anciennes alliances.

J. I.

La délégation générale pour l'armement envoie des missions dans la CEI

Sous l'autorité de l'ingénieur général Paul-Ivan de Saint-Germain, la direction des recherches, études et techniques (DRET), qui dépend de la délégation générale pour l'armement (DGA), est chargée, en accord avec les ministères de la défense et de la recherche, de lancer des actions en direction de la Communauté des Etats indépendants (CEI) pour coordonner la coopération entre chercheurs et valoriser le potentiel scientifique de l'ancienne Union soviétique. Dans ce but, la DRET disposera d'un budget de 50 millions de francs.

A l'heure actuelle, selon la revue *Info-DGA* d'avril, une centaine de chercheurs de la CEI travaillent dans des laboratoires français et une dizaine d'entre eux sont même employés dans des centres d'études sous contrat avec la DGA. Les collaborations avec l'Est représentent actuellement un engagement financier de l'ordre de 150 millions de francs.

«La difficulté que vit la recherche russe, écrit la revue, *avec l'aggravation des difficultés économiques et des restructurations en cours, constituent une perte pour la recherche mondiale et, surtout, font craindre une dissémination non-contrôlée des connaissances sensibles»*.

La DRET a donc décidé d'envoyer des missions dans la CEI pour explorer et recenser les domaines d'une coopération, sous des formes diverses comme des contrats d'études, des achats de licences et jusqu'à des transferts de technologie.

Il ne s'agit pas de dépouiller la CEI de son potentiel de recherche, mais d'apprendre aux spécialistes de la CEI à travailler selon des normes de sécurité et de qualité qui leur sont inconnues. Les actions de la DRET seront complétées – pour le compte de la DGA – par des missions sur place du service central des affaires industrielles (SCAI), que dirige l'ingénieur général Jean-Paul Gilybœuf, et de la délégation aux relations internationales (DRI), animée par M. Gérard Chauvallon.

Plusieurs sujets de coopération entre la France et les diverses Républiques de la CEI ont été retenus, comme l'espace, la «remotorisation» des avions gros-porteurs, les sytèmes de régulation de l'espace aérien, l'ergonomie, les matériaux nouveaux, la métallurgie, la propulsion hypersonique, l'optique et l'optronique (en particulier les lasers de puissance), la détonique et la sécurité des pilotes.

La valse, entre banlieue et Haïti

Que peut-on faire un dimanche après-midi dans Paris désert? Danser. La rue de Lappe, version dancing rétro, a fait son temps. Aujourd'hui, on écoute du raï dans les cafés, on savoure les tempos latinos ou du zouk antillais, et le musette a toujours mauvaise presse, même si une poignée d'inconditionnels essaient à tout prix d'en effacer l'image de ringardise. Paname tropical – l'accordéoniste et pianiste Antoine Larcher et six comparses qui allient l'amour du blues à celui du Brésil ou des Antilles – marie le tout en poussant la chansonnette, sans prétention, mais avec accordéon, saxos, guitare, percussions et harmonica. Petite java rock, jolie valse en velouté de jazz, ce Paname tropical s'est trouvé une nouvelle alliée en la personne d'Emeline Michel, chanteuse haïtienne qui gagne en simplicité au contact des garçons.

Haïti a aussi de jolies valses à son répertoire, Emeline en compose, et la chanson française des banlieues mélangées d'aujourd'hui a emprunté à chacune des communautés qui la peuplent. Le guitariste Jean-Philippe Claverie a accompagné les Brésiliens de l'immigration des années 70 et appris les arcanes de la musique nordestine sans jamais avoir vu Recife. Vincent Bucher joue de l'harmonica *«comme aux States»* et Antoine Larcher navigue depuis longtemps (*«Bien avant les Négresses vertes»*) entre orgue de barbarie, accents musette et jazz sans complexe. L'arrivée d'Emeline Michel dans ces tropiques imaginaires n'a surpris aucun des musiciens de Paname tropical. Elle avait besoin d'un peu plus de naturel, ils manquaient d'un point de ralliement vocal. Ils se sont rencontrés et sont maintenant capables de mener le bal des heures durant...

V. Mo.

► Antoine Larcher et Emeline Michel au New-Morning, le 4 avril à partir de 15 heures.

La campagne électorale en Iran

Les radicaux affirment être victimes d'un «processus d'élimination»

L'Association des religieux combattants (ARC, radicale), formation majoritaire au Parlement sortant, a réaffirmé, vendredi 3 avril, sa participation au scrutin législatif du 10 avril, tout en dénonçant le *«climat lourd»* pesant, selon elle, sur la campagne électorale.

«Nous prévoyons que le processus d'élimination en cours des candidats révolutionnaires ne s'arrêtera pas là. Il se poursuivra après le vote par l'annulation des résultats des urnes», affirme l'ARC dans un communiqué publié par le journal *Salam*, organe des radicaux. Regroupant les opposants à la ligne du président Rafsandjani, jugé trop modéré, l'ARC dénonce l'attitude *«unilatérale»* des autorités, *«notamment travers des émissions de la radio et la télévision d'Etat»*.

De nouvelles personnalités radicales ont été écartées du scrutin : M. Assadollah Bayat, un des deux vice-présidents du parlement sortant, M. Gorbanali Salehabadai, député de la ville sainte de Machhad, et M. Behzad Nabavi, ancien ministre de l'industrie lourde. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **La coalition gouvernementale polonaise va être élargie.** – La coalition au pouvoir en Pologne et les autres partis politiques issus de Solidarité, l'Union démocratique de M. Tadeusz Mazowiecki et le Congrès libéral-démocrate de M. Jan Krzysztof Bielecki, sont parvenus, jeudi 2 avril, à un accord de principe sur l'élargissement de la coalition gouvernementale. Cet accord, s'il est suivi d'un autre accord sur le programme économique, devrait permettre à un gouvernement remanié, toujours dirigé par M. Jan Olszewski, de faire adopter au Parlement la loi de finances, grâce à une assise politique plus large. – *(Reuter, AFP.)*

□ **Report des négociations en Moldavie.** – La réunion des ministres des affaires étrangères de Moldavie, Roumanie, Russie et Ukraine sur le conflit entre Moldaves et russophones en Moldavie, prévue vendredi 3 avril à Kichinev, a été reportée au lundi 6 avril. Aucune explication n'a été fournie à cet ajournement, alors que la situation restait très tendue dans la région du Dniestr. – *(Itar-Tass.)*

□ **L'Allemagne demande à la France de faciliter un compromis au GATT.** – L'Allemagne a accentué, vendredi 3 avril, ses pressions sur la France afin qu'elle ouvre la voie à un compromis rapide dans les négociations de l'Uruguay Round, au lendemain de la formation du gouvernement de M. Bérégovoy. Le ministre allemand de l'économie, M. Juergen Moellemann, a indiqué qu'il *«espérait»* que *«le gouvernement français serait dorénavant en mesure de prendre des décisions permettant à la CEE de parvenir à un compromis»*. Il a exprimé l'espoir que le gouvernement américain était prêt à faire de même. *«Des décisions politiques doivent être prises par les gouvernements de la CEE, du Japon et des Etats-Unis, principalement concernant l'agriculture et les services»*, a-t-il souligné.

□ **Décès du lieutenant-colonel Salgueiro Maia, l'un des principaux protagonistes de la «révolution des œillets».** – Le lieutenant-colonel Fernando Salgueiro Maia, l'un des principaux protagonistes de la «révolution des oeillets», est mort d'un cancer, vendredi 3 avril, dans un hôpital militaire de Lisbonne, à l'âge de quarante-sept ans. Il avait joué un rôle déterminant dans le coup d'Etat militaire du 25 avril 1974, en marchant sur Lisbonne à la tête d'une colonne de mutins et en contraignant à la reddition le premier ministre Marcello Caetano, successeur du dictateur Antonio Oliveira Salazar. – *(AFP.)*

□ **Un appel en faveur d'un *«1er mai contre les exclusions»*.** – Les quatre associations de défense des droits de l'homme, qui avaient organisé la manifestation antiraciste du 25 janvier à Paris, ont rendu public, vendredi 3 avril, un appel pour *«faire des manifestations du 1er mai un temps fort de la lutte contre toutes les exclusions et pour l'égalité des droits»*. La Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), la Ligue des droits de l'homme, le MRAP et SOS-Racisme appellent à multiplier les *«initiatives unitaires»* avec les syndicats afin de faire converger les revendications sociales et la lutte contre la xénophobie.

□ **L'UNI et l'UNEF réclament le retrait des projets de rénovation universitaire.** – Deux syndicats d'étudiants, l'UNI (proche du RPR) et l'UNEF (proche du Parti communiste) ont demandé, dès vendredi 3 avril, au nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Jack Lang, le retrait des projets de rénovation universitaire. L'UNEF indique dans un communiqué que M. Lang doit *«pour commencer, annoncer sans ambiguïté le retrait définitif du projet Jospin»*. Evoquant la préparation d'une manifestation nationale étudiante à Paris, M. Olivier Meier, président de l'UNEF, déclare que *«les étudiants ne donnent pas de chèques en blanc à M. Lang. Sans l'annonce claire du retrait du projet Jospin, nous serons des milliers dans les rues de Paris mardi 7 avril»*. De son côté, l'UNI *«espère que les projets de réforme tant des premier et deuxième cycles universitaires que des lycées ne seront plus que de mauvais souvenirs»*.

□ **Détenus graciés au Maroc.** – A l'occasion de l'Aïd el Fitr, fête qui marque la fin du ramadan, le roi Hassan II a gracié deux cent cinquante et un détenus, a annoncé, vendredi 3 avril, le ministère marocain de la justice. Cent trente-cinq prisonniers devaient être libérés immédiatement, tandis que les cent seize autres bénéficieront d'une remise de peine. – *(AFP.)*

□ **Pavarotti à Lyon, Marseille et Toulouse.** – La représentation d'*Un bal masqué* de Verdi, donnée lundi 6 avril, à 19 h 30, à l'Opéra-Bastille, sera diffusée en direct sur écran géant non seulement place de la Bastille, à Paris, mais aussi, grâce à l'initiative de RMC, place Bellecour à Lyon, sur le Vieux Port de Marseille et place du Capitole à Toulouse. Rappelons qu'Antenne 2 et France-Musique diffuseront l'enregistrement de cette représentation le 27 mai, à 22 h 15.

M. Francois Bayrou invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*»

M. François Bayrou, député UDC des Pyrénées-Atlantiques, délégué général de l'UDF, sera l'invité de l'émission hebdomadaire le «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 5 avril, de 18 h 30 à 19 h 30.

M. François Bayrou, qui a été élu vendredi président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, répondra aux questions d'André Passeron et de Daniel Carton du *Monde* et de Richard Arzt et de Paul Joly de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Les membres du nouveau gouvernement ayant été invités à ne pas participer à de grandes émissions avant que M. Bérégovoy ne précise son programme, M. René Teulade, nouveau ministre des affaires sociales et de l'intégration, a dû annuler sa participation au «Grand Jury RTL-*le Monde*» qui avait été annoncée dans *le Monde* daté du 4 avril.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du «Monde» daté 4 avril 1992 a été tiré à 553 323 exemplaires.